FATICK 2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick

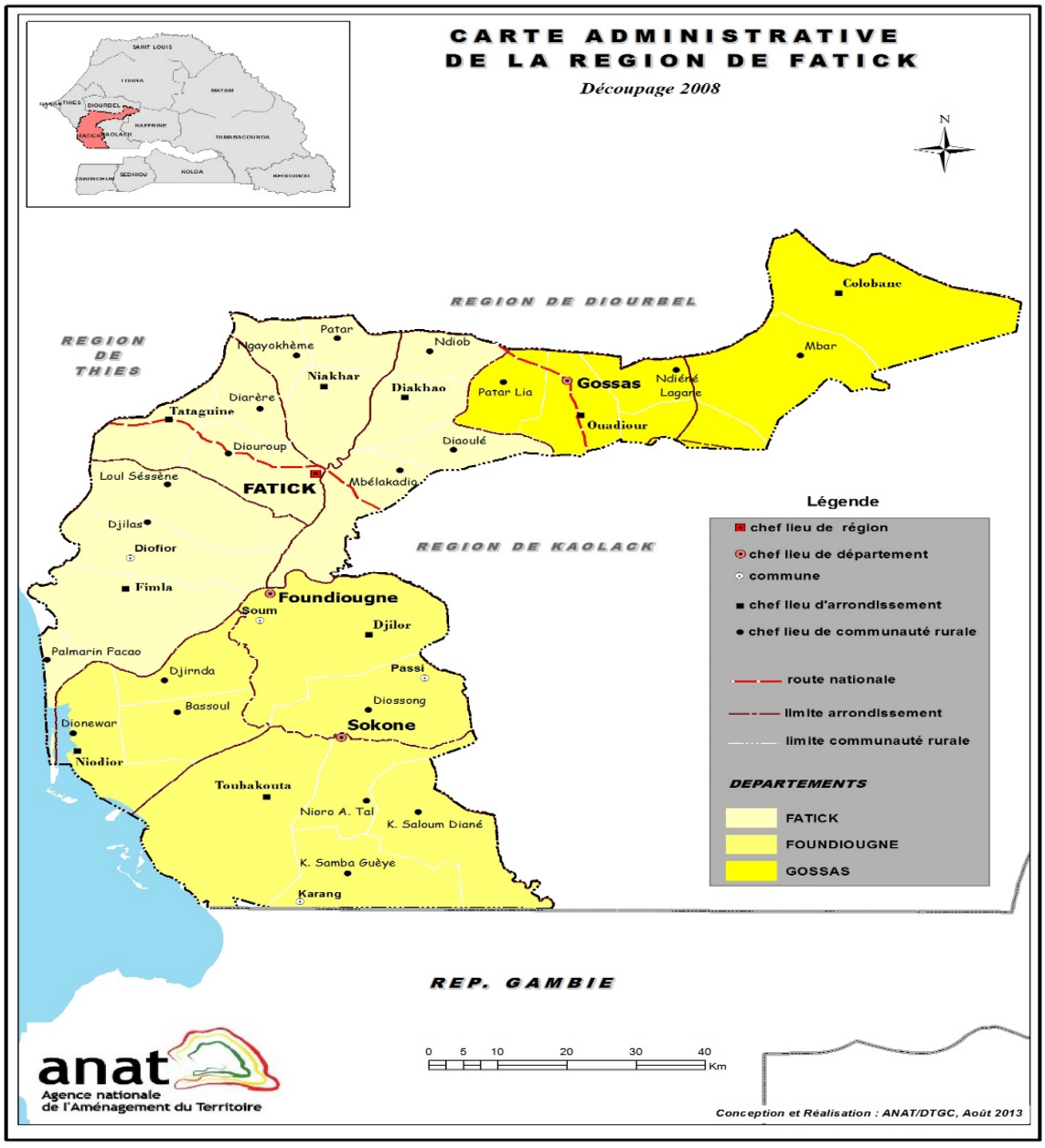

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2019

Septembre 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Moustapha DIENG
Adjointe	Fatou Bintou KEBE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction générale
Mamadou THIOUB	DSECN
Mambodj FALL	DSECN
Mamadou Diang BA	DSECN
Ibrahima THIAM	DSECN
Macoumba DIOUF	OPCV
Ndiouma FAYE	DSDS
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar DIOP	ENSAE
Souleymane DIAKITE	ENSAE
Djiby DIOP	DSDS
Amy Colle CISSE	DSDS
Alioune TAMBOURA	DSDS
Mbene LO	DSDS
Maguette SARR	DSDS
Aida Ngom DIOP	DSDS
Mouhamadou Bassirou DIOUF	DSECN
Ndeye Marème dite Maguette DIOP	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain Francois DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel-air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers **Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Fatick**
Adresse : Quartier Fatick 2 Extension Lot n°1376 - BP 51 **Tél. :** (221) 33 949 10 56

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ____ ***IX***

LISTE DES GRAPHIQUES ____ ***XIII***

SIGLES ET ABREVIATIONS ____ ***XIV***

AVANT PROPOS ____ ***16***

RESUME EXECUTIF ____ ***17***

INTRODUCTION GENERALE ____ ***19***

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION ____ ***20***

I.1. DONNEES PHYSIQUES ____ **20**

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ____ **20**

I.3. DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ **20**

I.4. DONNEES HYDROGRAPHIQUES ____ **21**

I.5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ____ **21**

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ____ **21**

Chapitre II : DEMOGRAPHIE ____ ***24***

III.1. INTRODUCTION ____ **24**

III.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION ____ **24**

III.2.1. Niveau et évolution de la population ____ 24

III.2.2. Structure par âge et par sexe ____ 25

III.2.3. Répartition spatiale et densité de la population ____ 27

Chapitre IV : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT ____ ***29***

V.1. INTRODUCTION ____ **29**

V.2. URBANISATION ____ **29**

V.2.1. Taux d'urbanisation ____ 29

V.2.2. Les lotissements et distributions de parcelles ____ 30

V.3. CONSTRUCTION ET HABITAT ____ **31**

V.3.1. Les autorisations de construire ____ 31

V.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ____ **32**

V.4.1. Atouts ____ 32

V.4.2. Contraintes ____ 32

V.4.3. Perspectives ____ 33

Chapitre VI : EDUCATION ***34***

VII.1. INTRODUCTION **34**

VII.2. LA PETITE ENFANCE **34**

VII.2.1. Les infrastructures 34

VII.2.2. Le personnel 36

VII.2.3. Les effectifs 40

VII.2.4. Intensité de la préscolarisation 42

VII.3. L'ELEMENTAIRE **42**

VII.3.1. La demande potentielle d'éducation 42

VII.3.2. Les infrastructures 44

VII.3.3. Le personnel 44

VII.3.4. Les effectifs 46

VII.3.5. Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire 48

VII.4. L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL **49**

VII.4.1. Les infrastructures 49

VII.4.2. Le personnel 51

VII.4.3. Les effectifs 52

VII.4.4. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire 55

VII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **56**

VII.5.1. Contraintes 56

VII.5.2. Perspectives 57

Chapitre VIII : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE ***58***

IX.1. INTRODUCTION **58**

IX.2. SANTE **58**

IX.2.1. Les infrastructures de santé 59

IX.2.2. Le personnel de santé 62

IX.2.3. Bilan des programmes de santé 63

IX.3. HYGIENE PUBLIQUE **74**

IX.3.1. Les visites domiciliaires 75

IX.3.2. Les inspections des ERP 76

IX.3.3. Les activités d'IEC 78

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **79**

IX.4.1. Atouts et potentialités 79

IX.4.2. Contraintes 79

IX.4.3. Perspectives 80

Chapitre X : AGRICULTURE ***82***

XI.1. INTRODUCTION **82**

XI.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES **83**

XI.2.1. Les services techniques 83

XI.2.2. Les autres intervenants 83

XI.2.3. Les infrastructures et équipements 83

XI.3. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE **84**

XI.3.1. La mise en place des semences 84

XI.3.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 85

XI.3.3. La mise en place des produits phytosanitaires 86

XI.3.4. La mise en place des matériels et équipements agricoles 86

XI.4. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE **87**

XI.4.1. Les cultures vivrières 87

XI.4.2. Les cultures industrielles 88

XI.4.3. Les cultures maraîchères 90

XI.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **91**

XI.5.1. Atouts 91

XI.5.2. Contraintes 92

XI.5.3. Perspectives 93

Chapitre XII : ELEVAGE ***96***

XIII.1. INTRODUCTION **96**

XIII.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES **96**

XIII.2.1. Les services techniques 96

XIII.2.2. Les autres intervenants 97

XIII.3. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE **98**

XIII.4. LES PRODUCTIONS **99**

XIII.4.1. La production de viande 99

XIII.4.2. La production contrôlée de lait 99

XIII.4.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 100

XIII.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL **100**

XIII.5.1. Les entrées et sorties 100

XIII.5.2. Le transit du bétail 102

XIII.6. LA SITUATION ZOOSANITAIRE **103**

XIII.6.1. Les foyers déclarés 103

XIII.6.2. Les résultats des campagnes de vaccination 103

XIII.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **105**

XIII.7.1. Atouts et potentialités 105

XIII.7.2. Contraintes 106
XIII.7.3. Perspectives 107

Chapitre XIV : RESSOURCES NATURELLES 108

XV.1. INTRODUCTION 108

XV.2. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 108

XV.2.1. Les services techniques 108
XV.2.2. Les autres intervenants 110

XV.3. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 111

XV.3.1. Présentation du domaine forestier régional 111
XV.3.2. Lutte contre les feux de brousse 111
XV.3.3. Reboisement et conservation des sols 115

XV.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES 118

XV.5. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 119

XV.5.1. Potentiel faunique 119
XV.5.2. Résultats des campagnes de chasse 120

XV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 121

XV.6.1. Atouts 121
XV.6.2. Contraintes 121
XV.6.3. Perspectives 122

Chapitre XVI : ENVIRONNEMENT 123

XVII.1. INTRODUCTION 123

XVII.2. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 123

XVII.2.1. La collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets 123
XVII.2.2. La gestion des déchets 123

XVII.3. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 124

XVII.3.1. Gestion des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 124

XVII.4. ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 125

XVII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL / MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 126

XVII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 127

XVII.6.1. Atouts et potentialités 127
XVII.6.2. Contraintes 127
XVII.6.3. Perspectives 127

Chapitre XVIII : EMPLOI ET TRAVAIL ***129***

XIX.1. INTRODUCTION **129**

XIX.2. LA FORCE DE TRAVAIL **129**

XIX.3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE **130**

XIX.4. LES CONTRATS DE TRAVAIL **132**

XIX.5. LES CONFLITS DE TRAVAIL **133**

XIX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **134**

XIX.6.1. Atouts et potentialités 134

XIX.6.2. Contraintes 134

XIX.6.3. Perspectives 134

Chapitre XX : TRANSPORT ***135***

XXI.1. INTRODUCTION **135**

XXI.2. LE RESEAU ROUTIER **135**

XXI.3. PERSPECTIVES **137**

Chapitre XXII : COMMERCE ET ARTISANAT ***138***

XXIII.1. INTRODUCTION **138**

XXIII.2. COMMERCE **138**

XXIII.2.1. Les marchés 138

XXIII.3. ARTISANAT **139**

XXIII.3.1. Les infrastructures 139

XXIII.3.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 139

XXIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR **141**

XXIII.4.1. Atouts et potentialités 141

XXIII.4.2. Contraintes 142

XXIII.4.3. Perspectives 142

Chapitre XXIV : JEUNESSE ET SPORTS ***143***

XXV.1. INTRODUCTION **143**

XXV.2. JEUNESSE **143**

XXV.2.1. Les infrastructures de jeunesse 143

XXV.2.2. Les associations de jeunes 144

XXV.3. SPORT **145**

XXV.3.1. Les disciplines sportives pratiquées 146

XXV.3.2. Les infrastructures sportives 147

XXV.3.3. Les associations et centres de formation sportive 148

XXV.3.4. Les pratiquants 149

XXV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 150

XXV.4.1. Atouts et potentialités 150

XXV.4.2. Contraintes 151

XXV.4.3. Perspectives 152

Chapitre XXVI : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS 154

XXVII.1. INTRODUCTION 154

XXVII.2. TOURISME 154

XXVII.2.1. Situation des réceptifs 154

XXVII.2.2. Les entrées de touristes 155

XXVII.3. CULTURE ET LOISIRS 156

XXVII.3.1. Infrastructures culturelles 156

XXVII.3.2. Patrimoine culturel 157

XXVII.3.3. Activités culturelles 160

XXVII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 161

XXVII.4.1. Atouts et potentialités 161

XXVII.4.2. Contraintes 162

XXVII.4.3. Perspectives 163

CONCLUSION GENERALE 164

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Évolution de la population de la région de Fatick de 2013 à 2019..... 25
Tableau II-3 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Fatick en 2018 et en 2019.... 26
Tableau II-3 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe 27
Tableau II-5: Densités de population de la région de Fatick selon le département..... 28
Tableau IV-1 : Répartition de la population urbaine selon les localités et le sexe..... 30
Tableau IV-2 : Évolution des lotissements et attribution de parcelles..... 30
Tableau IV-3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire..... 31
Tableau IV-4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative 32
Tableau VI-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative..... 35
Tableau VI-2 : Évolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative 36
Tableau VI-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 37
Tableau VI-4 : Évolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 38
Tableau VI-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative 39
Tableau VI-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative..... 40
Tableau VI-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative..... 41
Tableau VI-8 : Évolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 41
Tableau VI-9 : Évolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative (%) 42
Tableau VI-10 : Répartition de la population âgée de 6 à 11 ans en 2019..... 43
Tableau VI-11 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut..... 44
Tableau VI-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 45
Tableau VI-13 : Évolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative..... 45
Tableau VI-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique..... 46
Tableau VI-15 : Répartition du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative 46
Tableau VI-16 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative 47
Tableau VI-17 : Évolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 48

Tableau VI-18 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 49
Tableau VI-19 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative..... 51
Tableau VI-20 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2019 52
Tableau VI-21 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative 53
Tableau VI-22 : Évolution des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le sexe et la circonscription administrative 53
Tableau VI-23 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative..... 54
Tableau VI-24 : Évolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative..... 55
Tableau VI-25 : Évolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 56
Tableau VIII-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires selon le type, par circonscription administrative 60
Tableau VIII-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 61
Tableau VIII-3 : Partenaires techniques et financiers..... 61
Tableau VIII-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative..... 62
Tableau VIII-5: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme 68
Tableau VIII-6 : Évolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district 69
Tableau VIII-7 : Évolution des indicateurs VIH/sida..... 71
Tableau VIII-8 : Prise en charge en UREN et en CREN 73
Tableau VIII-9 : Évolution et répartition du nombre de concessions visitées 75
Tableau VIII-10 : Répartition des infractions relevées durant les prospections domiciliaires 76
Tableau VIII-11 : Évolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département. 77
Tableau VIII-12 : Évolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département 78
Tableau X-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick..... 84
Tableau X-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais..... 85
Tableau X-3 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traitées selon la circonscription administrative..... 86
Tableau X-4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région..... 87
Tableau X-5: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 88
Tableau X-6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 89
Tableau X-7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 91
Tableau XII-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection..... 96
Tableau XII-2 : Liste des autres intervenants..... 97

Tableau XII-3 : Évolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative 98
Tableau XII-4 : Évolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Fatick selon les espèces, par circonscription administrative 99
Tableau XII-5 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative 100
Tableau XII-6 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative 101
Tableau XII-7 : Liste des foyers déclarés dans la région de Fatick en 2019 103
Tableau XII-8 : résultats de la Campagne de vaccination du cheptel en 2019 104
Tableau XII-9 : Évolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative 105
Tableau XIV-1 : Évolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 109
Tableau XIV-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région 110
Tableau XIV-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative 111
Tableau XIV-4 : Évolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative 112
Tableau XIV-5 : Évolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative 113
Tableau XIV-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative 114
Tableau XIV-7 : Évolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative 115
Tableau XIV-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative 116
Tableau XIV-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative 116
Tableau XIV-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation en 2019 117
Tableau XIV-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative 118
Tableau XIV-12 : Évolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative 119
Tableau XIV-13 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative 120
Tableau XIV-14 : Évolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative 120
Tableau XVI-1 : Évolution des ICPE régulièrement installées selon la nature et la classe 124
Tableau XVI-2 : Évolution du nombre d'étude d'impact environnemental réalisé par circonscription administrative 126
Tableau XVIII-1 : Évolution du nombre de déclarations d'établissement selon l'objet 130
Tableau XVIII-2 : Établissements ouverts et emplois générés par ITSS 130
Tableau XVIII-3 : Répartition des établissements ouverts selon le statut juridique 130
Tableau XVIII-4 : Répartition des emplois créés par ouverture d'établissement selon la branche d'activités. ... 131
Tableau XVIII-5 : Évolution du nombre d'établissements fermés 131
Tableau XVIII-6 : Évolution du nombre de contrats de travail selon le type et le sexe 132
Tableau XVIII-7 : Évolution de la situation du nombre de conflits individuels de travail par sexe 133
Tableau XVIII-8 : Répartition des conflits individuels de travail par ITSS selon la suite 133

Tableau XVIII-9 : Situation du nombre de conflits collectif de travail selon la suite 133
Tableau XX-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative 136
Tableau XX-2 : Projets en cours dans la région 137
Tableau XXII-1: Répartition des marchés selon le statut et le département 138
Tableau XXII-2: évolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative 139
Tableau XXII-3: Évolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la forme juridique 140
Tableau XXII-4: Évolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers en tant qu'entreprise individuelle, selon la section et par circonscription administrative 141
Tableau XXIV-1 : Évolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 144
Tableau XXIV-2 : Évolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 145
Tableau XXIV-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région 146
Tableau XXIV-4 : Évolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative 147
Tableau XXIV-5 : Évolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative 148
Tableau XXIV-6 : Évolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative 148
Tableau XXIV-7 : Évolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe 150
Tableau XXVI-1 : Évolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative 155
Tableau XXVI-2 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 156
Tableau XXVI-3 : Liste des sites historiques de la région, par département 157
Tableau XXVI-4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région .. 159
Tableau XXVI-5 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2019 160

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2019 25
Graphique VI-1 : Évolution de la population scolarisable à l'élémentaire entre 2013 et 2019 43
Graphique VI-2 : Évolution du Taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative 48
Graphique VIII-1: Taux de couverture en la première Consultation prénatale (CPN1) 63
Graphique VIII-2: Taux de couverture adéquate en consultation prénatale 64
Graphique VIII-3: Accouchement au niveau des structures sanitaires 64
Graphique VIII-4: Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié 65
Graphique VIII-5: Taux de couverture en consultation postnatale 1 (CPON1) 66
Graphique VIII-6: Taux d'achèvement en consultation postnatale 66
Graphique VIII-7: Prévalence contraceptive 67
Graphique VIII-8: Taux de prévalence en planification familiale (PF) 67
Graphique VIII-9: Répartition des infractions relevées durant les prospections au niveau des ERP en 2019 78
Graphique XII-1: Contrôle des exportations/réexportations de moutons vers la Gambie via Karang de 2010 à 2019 102
Graphique XII-2: Contrôle des exportations/réexportations de caprins vers la Gambie via Karang de 2010 à 2019 103
Graphique XVIII-1: Répartition des établissements fermés suivant le régime juridique 132
Graphique XXII-1: Répartition du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la circonscription administrative 140

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD : Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDEPS : Centre de Développement Populaire et Sportif

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CESCOFI : Comité Départemental pour la Scolarisation des Filles

CETF : Centre d'Enseignement Technique Féminin

CLP : Comité Local de Pêche

CLPA : Comité Local de Pêche Artisanale

CPN : Consultation Prénatale

CRD : Comité Régionale de Développement

CRETEF : Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin

CS : Centre de Santé

CSS : Caisse de Sécurité Sociale

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural

DRS/SFD : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes financiers décentralisés

EDS : Enquête Démographique et de Santé

EDS-MICS : Enquête Démographie et de Santé à Indicateurs Multiples

EFI : Ecole de Formation d'Instituteur

EPSNH : Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

EQPT : Education Qualité Pour Tous

ESAM : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GPF : Groupement de Promotion Féminine

IDEN : Inspection Départementale de l'Enseignement

IEC : Information, Education et Communication

IRTSS : Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale

MAC : Maison d'Arrêt et de Correction

OCB : Organisation Communautaire de Base

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAQUET-EF : Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'Education et de la Formation

PDEF : Programme de Développement de l'Education et de la Formation

PEPAM : Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire

PNDL : Programme National de Développement Local

PROGED : Projet de Réforme de la Gestion des forages motorisés

PS : Poste de Santé

REGEFOR : Recherche et Gestion Forestière

RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

SA : Société Anonyme

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SDE : Sénégalaise Des Eaux

SFE : Sage-femme d'Etat

SRSD : Service Régional de la Statistique et de la Démographie

SES : Situation Économique et Sociale

TAMA : Taux d'Accroissement Moyen Annuel

TAP : Taux d'Achèvement Primaire

TBPS : Taux Brut de Prés-scolarisation

TBS : Taux Brut de Scolarisation

TSGS : Technicien Supérieur en Génie Sanitaire

TSO : Technicien Supérieur en Odontologie

AVANT PROPOS

Conformément à ses missions, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national en plus de ses activités de production et de diffusion des données statistiques, réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale (SES) » au niveau national (Sénégal) d'une part et régional d'autre part, et ce quasiment dans tous les secteurs d'activités économique et sociale.

La Situation Economique et Sociale (SES) régionale, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année N-1, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent un important instrument de planification du développement économique et social régional et un outil d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de la situation économique et sociale régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée.

Cette édition de l'année 2019 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

RESUME EXECUTIF

L'analyse dynamique de la population de la région de Fatick met en évidence d'importants défis. La croissance démographique reste encore assez élevée. On note une forte disparité géographique, une population rurale importante et une population majoritairement très jeune.

Au plan économique, à l'instar de la plupart des régions de l'intérieur du pays, la région de Fatick est caractérisée par un niveau des activités relativement faible. Elles restent d'ailleurs dominées par l'agriculture, l'élevage et la pêche alors que pour les autres secteurs d'activités, notamment le tourisme, malgré le fait qu'il soit un secteur qui présente de nombreux et potentiels sites touristiques et un intérêt certain pour le développement économique de la région l'analyse laisse entrevoir la nécessité de redoubler d'efforts pour le développement de ces secteurs.

L'agriculture : les cultures céréalières occupent 51,1% de l'ensemble des superficies cultivées (474 250 ha) et représentent 42,6% de la production (619 756 tonnes) au niveau régional. L'arachide, principale source de revenus monétaires, occupe 41,1% des surfaces emblavées, constitue38,6% de la production totale obtenue et 67,4% de celle des cultures de rentes. Le mil, aliment de base des populations rurales, occupe à lui seul 78,4% des terres cultivées en céréales et 40,6% des superficies totales cultivées.

L'élevage présente des atouts et des potentialités très importants. Cependant, la contrainte majeure de la pratique de l'élevage dans la région de Fatick reste la réduction permanente des espaces pastoraux causée par la salinisation des terres. En 2019, le cheptel de la région connaît un accroissement relativement important. Cette hausse du bétail a été relevée dans tous les départements de la région entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019. Cela contribue fortement à la hausse de la production de la viande et également de la production contrôlée de cuirs et de peaux.

Pour assurer la reproduction des bovins et la sécurité alimentaire, la campagne d'insémination bovine est aujourd'hui pratiquée à grande échelle dans la région.

Le tourisme recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. Il offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par de nombreux cours d'eaux et « bolongs », les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. En effet, la région de Fatick enregistre 2238 lits, 1143 chambres et 109 réceptifs en 2019. Il faut noter que le nombre des établissements a augmenté en 2019 comparé au nombre recensé en 2018.

L'activité artisanale présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la chambre des métiers. Cette activité prend de l'ampleur au niveau de la région puisque l'on note une augmentation de 498 inscrits à la chambre des métiers entre 2018 et 2019. Les activités liées à la production du sel sont très importantes dans le secteur.

Le commerce occupe une place relativement importante, mais la vente en gros est presque inexistante. On note cependant, en 2019, l'existence de 19 marchés hebdomadaires (loumas) et 27 marchés permanents où sont écoulés l'essentiel des produits agricoles. L'activité de commerce au niveau de la région en 2019 est essentiellement caractérisée par les produits de consommation.

En ce qui concerne **les services sociaux de base**, la région de Fatick a enregistré plusieurs efforts même si dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire.

Dans le domaine de **la santé,** la région dispose d'un hôpital régional. Elle compte selon les statistiques de 2019, 02 cliniques, 105 postes de santé, 08 centres de santé, 01 cabinet, 11 centres de soins infirmiers et 01 poste de santé d'entreprise.

Dans le secteur de **l'éducation,** la région compte 125 structures de prise en charge de la petite enfance (maternelle, cases des tout-petits, garderies), 685 écoles d'enseignement élémentaire, 142 Collèges d'Enseignement Moyen (CEM), 49 établissements d'enseignement secondaire général dont 43 établissements disposant du moyen et du secondaire.

INTRODUCTION GENERALE

La Situation Économique et Sociale (SES) de la région de Fatick, élaborée chaque année par le Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) figure en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elle constitue un important instrument de planification du développement économique et social régional, en plus d'être également un outil d'aide à la décision aux niveaux régional et local. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elle constitue n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Fatick est issue de la partition de l'ex-région du Sine Saloum en 1984. Elle est limitée à l'Est par la région de Kaolack, à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord par la région de Diourbel, au Nord-Ouest par la région de Thiès et au Sud par la Gambie. Elle s'étend sur une superficie de 6685Km² et compte en 2019 une population de 870 361 habitants dont 438 104 femmes (ANSD, projection 2019). La densité de sa population est de 130 habitants/km².

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La région de Fatick correspond historiquement au royaume du Sine et à une partie du Saloum. En 1984, la région est créée par la loi 84-22 du 22 février, consacrant la division de la région du Sine-Saloum en deux entités régionales (Kaolack et Fatick). Elle a subi un nouveau découpage administratif introduit par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 et couvre une superficie estimée à 6685 km² contre 7535 Km² avant le découpage.

I.3. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Au plan climatique, la région de Fatick est caractérisée par un climat de type tropical soudanien, marqué par une variante sahélo soudanienne et une variante soudano sahélienne. Elle subit également l'influence du climat maritime sur la partie côtière des départements de Foundiougne et Fatick. Ainsi, ce qui lui confère un climat de type soudano-sahélien caractérisé par une alternance de saison des pluies allant de juin-juillet à octobre et de saison sèche de 8 à 9 mois pour le reste de l'année.

Les vents dominants dans la région sont les alizés maritimes et les alizés continentaux (ou harmattan), vents d'Est qui soufflent de février à mai et la mousson, vents du sud-ouest dont l'arrivée annonce le début de la saison pluvieuse (mi-juin). Cette situation tient à la dynamique de la circulation générale des vents qui prévaut en Afrique de l'Ouest, et qui fait que le Sénégal est soumis à des zones de mousson en fin de saison sèche. Ces vents migrent lentement dans le sens Sud-Nord jusqu'en août et

rapidement dans le sens inverse. Elles ont une forte influence sur la distribution des précipitations, sur les températures et sur le régime des vents.

S'agissant des températures, il a été relevé des moyennes annuelles minimales qui ont oscillé entre 21°C et un peu plus de 24°C de décembre à fin février alors que celles moyennes annuelles maximales oscillaient entre 35°C et un peu plus de 42°C notamment de mars à juin.

I.4. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Les ressources en eau de la région sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées des cours d'eau pérennes du Sine, du Saloum, du fleuve Gambie ainsi que de leurs affluents localisés dans le département de Foundiougne que sont le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diomboss. Il existe également des cours d'eau temporaires constitués de marigots et de mares. Les eaux souterraines sont constituées de nappes Maestrichtienne, Paléocène, l'Eocène et du continental terminal

I.5. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation administrative de la région a connu quelques mutations depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. La région de Fatick est organisée administrativement en:

- Trois (03) départements : Fatick, Gossas et Foundiougne ;
- Neuf (09) arrondissements : Ndiob, Fimela, Niakhar, Tattaguine, Djilor, Niodior, Toubacouta, Colobane, Ouadiour;
- Quarante (40) communes depuis l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation qui a consacré la communalisation intégrale.

I.6. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'activité économique de la région reste dominée par l'agriculture, l'élevage et la pêche mais les autres secteurs d'activités notamment le tourisme, présentent un intérêt certain pour le développement économique de la région.

L'**Agriculture** est la principale activité économique de la région avec 50% de la superficie régionale et emploie près de 90% de la population active (RGPHAE,2013). Un peu plus d'un quart des bas-fonds (26% de la superficie régionale) est mis en

valeur grâce à la riziculture pluviale et au maraîchage. Le sous-secteur agricole se caractérise par des systèmes de production de type extensif dominés par les cultures vivrières (mil, riz, maïs et niébé) et celles dites de rente (arachide, sésame, pastèque, cultures maraîchères et fruitières). La diversification des cultures est une réalité et est favorisée entre autres par une pluviométrie qui varie entre 400 et 600 mm dans le département de Gossas et à plus de 1000 mm dans celui de Foundiougne.

L'**élevage** se caractérise par l'existence de techniques traditionnelles que sont l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire du terroir villageois. Mais la réduction de l'espace pastoral due à la progression des terres salées est un handicap majeur. Cependant, avec la création de GIE et d'associations villageoises appuyées par les ONG, un élevage de type moderne se développe de plus en plus dans la région.

La **pêche** est essentiellement pratiquée dans la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum » qui couvre le domaine continental, le domaine amphibie composé de trois grands groupes d'îles et le domaine maritime qui s'étale sur 65 km de côtes. Elle est à la fois maritime et fluvio-lagunaire avec une large zone deltaïque présentant un front d'environ 70 km. La façade maritime est marquée par un plateau continental regorgeant d'importants stocks de poissons, crustacés et mollusques. Les potentialités de la zone portent sur un vaste réseau hydrographique bordé d'une importante forêt de mangrove et une diversité biologique (ichtyofaune et flore). Il faut également souligner l'existence d'un encadrement technique à renforcer de la part de l'administration et d'ONG, la disponibilité de quelques partenaires au développement intervenant dans la pêche durable surtout dans le Delta du Saloum et le savoir-faire traditionnel susceptible d'être perfectionné ont joué un rôle important pour le développement de la pêche dans la région de Fatick.

Le **tourisme** recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, il offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par les nombreux cours d'eaux et « bolongs », les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques.

Le **tissu des entreprises industrielles** est faible au niveau de la région. Les quelques-unes qui y sont installées s'occupent de la transformation des produits de la pêche, des produits agricoles et du traitement du sel.

L'**activité artisanale** présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la chambre des métiers. La région dispose d'un village artisanal. Les activités liées à la production du sel sont très importantes dans le secteur. Les producteurs tentent d'ailleurs de s'organiser autour des groupements et ont pu bénéficier de l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le **commerce** occupe une place relativement importante, mais celui de gros est presque inexistant. Cependant, il existe, en 2019, 19 marchés hebdomadaires (loumas) et 27 marchés permanents où sont écoulés l'essentiel des produits agricoles.

Le **transport** routier s'organise autour des gares routières qui existent dans la quasi-totalité des communes. Concernant le transport urbain, les motos jakarta sont plus disponibles et utilisées au niveau de la commune de fatick. A cela s'ajoute la présence de taxis et de bus qui se développe timidement, et celui des vélos-taxis prend de l'envergure au niveau de toutes les communes. On note également que dans les zones insulaires, le problème de déplacement constitue un handicap majeur pour le développement économique et l'interconnexion entre ces localités.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

III.1. INTRODUCTION

La démographie est l'étude quantitative des populations humaines et de leurs dynamiques, à travers la fécondité, la conjugalité, la migration, le vieillissement et la mortalité. En 2013, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a réalisé le quatrième (4ème) Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE). Les données obtenues à l'issue de ce recensement, ont permis de faire des projections afin d'estimer les indicateurs démographiques au cours des années postérieures. En sus, dans le contexte de la décentralisation, les éléments de structure et les données de population spatialisées répondent aux besoins des utilisateurs et producteurs de statistiques, mais également à ceux des décideurs et des partenaires au développement.

Ce chapitre présente l'état des lieux, la structure et la répartition spatiale de la population de la région de Fatick en 2018 et en 2019.

III.2. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

III.2.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Rapportée au niveau national, la proportion de la population de la région de Fatick s'élève à 5,3% en 2018 et reste inchangée en 2019. Depuis 2016, la population ne cesse d'accroitre. Ainsi, les habitants de Fatick sont estimés à 841 298 en 2018 et 870 359 en 2019, soit un taux d'accroissement annuel constant de 3,45% supérieur à celui du taux national qui est de 3,1%. Cette évolution démographique peut s'expliquer par les résultats sur la fécondité obtenu suite à l'enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2017. Cette étude a montré qu'en moyenne, une femme sénégalaise a 4,6 enfants à la fin de sa vie féconde. Avec ce rythme, une tendance croissante de la population de ladite région se dessine.

Tableau II-1 : Évolution de la population de la région de Fatick de 2013 à 2019

Désignation \ Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population résidente	714392	737490	761713	787036	813544	841298	870 359

Source: *ANSD - RGPHAE 2013*

III.2.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

III.2.2.1. Analyse de la pyramide des âges

La population de la région de Fatick est composée d'une part relativement importante de jeunes. Cette jeunesse est perceptible à travers l'âge moyen (22 ans) et l'âge médian (16 ans) de la population de la région. Par ailleurs, les enfants âgés de 0 à 4 ans, représentent 17,7% en 2018 et 17,8% en 2019.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Fatick en 2019

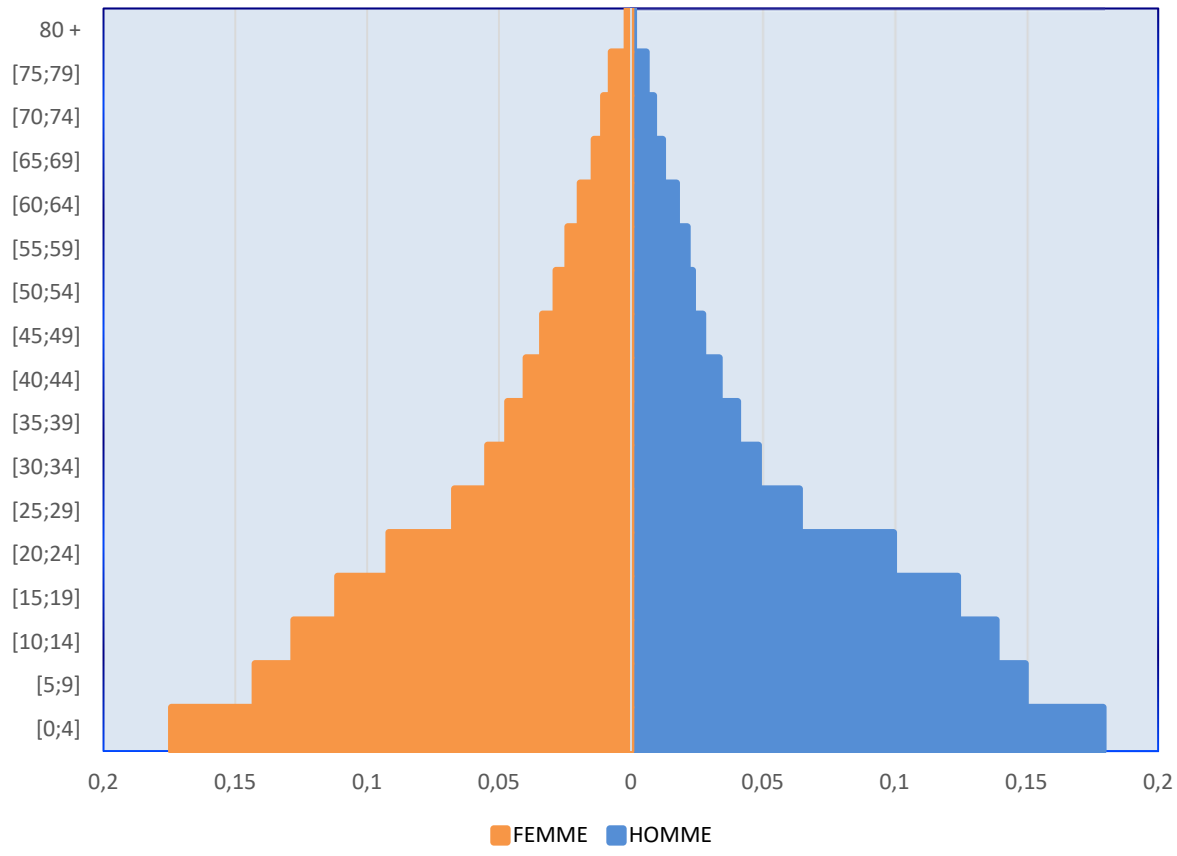

Source *: ANSD – RGPHAE projections démographiques 2019*

L'analyse de la pyramide des âges en 2019, révèle aussi que peu de personnes âgées de plus de 80 ans (0,9% chez la femme et 0,7% chez l'homme) vivent dans la région.

III.2.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

En 2019, la population féminine représente 50,4% de la population fatickoise. Par contre, la région enregistre plus de naissances vivantes hommes que femmes. Cette tendance s'observe jusqu'à l'âge de 24 ans. A partir de 25 ans, elle s'inverse. En outre, le rapport de masculinité diminue progressivement jusqu'à atteindre 75,5% en 2018 et 75% en 2019 à l'âge de 80 ans et plus.

Cette situation peut s'expliquer par le fait que les hommes sont plus exposés à certains phénomènes démographiques tels que la mortalité ou la migration à un certain âge. En conséquence, la femme a une espérance de vie supérieure à celle de l'homme.

Tableau II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Fatick en 2018 et en 2019

Groupe d'âges	2018				2019			
	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de masculinité (%)
0-4 ans	74805	73764	148569	101,4	77806	76755	154561	101,4
5-9 ans	62466	60360	122826	103,5	63912	62174	126086	102,8
10-14 ans	57861	54113	111974	106,9	58796	55363	114159	106,2
15-19 ans	51738	47083	98821	109,9	53093	48486	101579	109,5
20-24 ans	41613	38847	80460	107,1	44040	40666	84706	108,3
25-29 ans	26703	28307	55010	94,3	29167	30071	59238	97,0
30-34 ans	20195	22979	43174	87,9	20982	23705	44687	88,5
35-39 ans	16921	19755	36676	85,7	17428	20286	37714	85,9
40-44 ans	13982	16793	30775	83,3	14491	17301	31792	83,8
45-49 ans	11387	14158	25545	80,4	11763	14576	26339	80,7
50-54 ans	9756	11980	21736	81,4	9901	12296	22197	80,5
55-59 ans	8916	10094	19010	88,3	8998	10361	19359	86,8
60-64 ans	7220	8102	15322	89,1	7477	8391	15868	89,1
65-69 ans	5025	5871	10896	85,6	5256	6110	11366	86,0
70-74 ans	3597	4356	7953	82,6	3666	4430	8096	82,8
75-79 ans	2443	3117	5560	78,4	2472	3133	5605	78,9
80 et plus	3008	3983	6991	75,5	3009	4000	7009	75,2
TOTAL	**417636**	**423662**	**841298**	**98,6**	**432257**	**438104**	**870361**	**98,7**

Source: *ANSD – RGPHAE Projections démographiques 2018 et 2019*

III.2.3. REPARTITION SPATIALE ET DENSITE DE LA POPULATION

III.2.3.1. Répartition spatiale

La population de la région de Fatick est inégalement répartie entre les départements de ladite région. En effet, la capitale administrative de la région, Fatick, est le département le plus peuplé avec 47,5 % de l'ensemble de la population en 2019. Il est suivi par le département de Foundiougne (39,1 %) et celui de Gossas est le moins peuplé (13,4%). Pour les départements de Gossas (112 719 en 2018 contre 116 612 en 2019), Foundiougne (329 077 en 2018 contre 340 445 en 2019) et Fatick (329 077 en 2018 contre 340445 en 2019) on note un accroissement de la population entre 2018 et 2019, respectivement de 3893 individus, de 11368 individus et de 13803 individus.

Tableau II-3 : Répartition de la population de la région de Fatick selon le département, le milieu de résidence et le sexe

Départements	Année	Urbain			Rural			Ensemble		
		Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Fatick	2018	25 214	26 586	51 799	172 747	174 953	347 700	197 961	201 539	399 499
	2019	26 085	27 505	53 589	178 715	180 997	359 713	204 800	208 502	413 302
	Variation (%)	3,45	3,46	3,46	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45	3,46
Foundiougne	2018	31 015	32 349	63 364	130 667	135 043	265 713	161 682	167 392	329 077
	2019	32 085	33 466	65 553	135 183	139 709	274 892	167 268	173 175	340 445
	Variation (%)	3,45	3,45	3,45	3,46	3,46	3,45	3,45	3,45	3,45
Gossas	2018	7 029	7 924	14 954	49 878	47 887	97 765	56 907	55 811	112 719
	2019	7 272	8 198	15 470	51 601	49 541	101 142	58 873	57 739	116 612
	Variation (%)	3,46	3,46	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45
Région	2018	63 258	66 859	130 117	353 292	357 883	711 178	416 550	424 742	841 295
	2019	65 442	69 169	134 612	365 499	370 247	735 747	430 941	439 416	870 359
	Variation (%)	3,45	3,46	3,45	3,46	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45

Source : ANSD – RGPHAE Projections démographiques 2018 et 2019

Suivant la zone de résidence, en 2018, 84,5% de la population de la région habitent en zone rurale. Parmi eux, La majeure partie vit dans le chef-lieu de département (48,9%). Foundiougne est le département le plus urbanisé avec un taux d'urbanisation de 47,8%.

La même tendance s'observe suivant le genre et cette situation s'observe également en 2019.

III.2.3.2. Densités de population

Fatick est parmi les régions les moins peuplées du pays, elle couvre une superficie de 6685 km² pour une population de 841 295 habitants en 2018, soit une densité de 125,8 habitants par km² contre 130 habitants par km² et une population de 870 359 en 2019.

Tableau II-4: Densités de population de la région de Fatick selon le département

Département	Superficie (km²)	2018		2019	
		Population (hbts)	Densité (hbts/km²)	Population (hbts)	Densité (hbts/km²)
FATICK	2646	399 499	150,9822373	413 302	156,1987906
FOUNDIOUGNE	2 959	329 077	111,2122339	340 445	115,0540723
GOSSAS	1 080	112 719	104,3694444	116 612	107,9740741
REGION	**6 685**	**841 295**	**125,848168**	**870 359**	**130,195812**

Source : ANSD – projections démographiques 2018 et 2019

La population est inégalement répartie dans l'espace régional. En effet, Fatick est le département le plus concentré de la région en 2018 et 2019, avec une densité de 151 et 156 habitants au km², respectivement. Cette forte concentration du département de Fatick peut s'expliquer par la présence des tannes dans certaines zones d'où l'existence d'espaces inhabités. Par contre, les départements de Foundiougne et Gossas sont moins denses, puisqu'ils enregistrent respectivement 111 et 104 habitants par km² en 2018 et 115 et 108 habitants par km² en 2019.

CHAPITRE IV : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

V.1. INTRODUCTION

La Division régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat de Fatick a été créée par arrêté n°131/MUH du 06 octobre 1983, conformément aux dispositions de l'article 25 du décret 83-1059 du 1er octobre 1983 portant organisation du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et du décret 91-435 portant réorganisation du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Elle a pour mission principale, l'application de la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de vie. De manière spécifique, il s'agit de l'application des schémas et plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme, des plans directeurs d'urbanisme, des plans d'urbanisme de détails et des plans de lotissement ; du contrôle des constructions et occupations irrégulières ; de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation de construire et de la délivrance de divers actes de pièces y afférents comme le permis de construire, le certificat d'urbanisme, le certificat de conformité, etc… ; de l'instruction des dossiers d'autorisation de lotir ; de la délivrance de visa technique des projets d'implantation de voirie et réseau divers ; du suivi des travaux neufs de construction de bâtiments administratifs ; de l'étude et de la réalisation de projets d'aménagement d'espaces verts publics ainsi que leur entretien….Elle participe aux travaux de différents comités et à la réunion de toutes les commissions ou groupe de travail où son expertise est requise.

Ce chapitre traite de la situation des secteurs de l'urbanisme et de l'habitat à Fatick.

V.2. URBANISATION

V.2.1. TAUX D'URBANISATION

Dans la région de Fatick, la population urbaine réside dans les 9 communes que sont : Fatick, Diofior, Diakhao, Foundiougne, Passy, Sokone, Soum, Karang Poste et Gossas. En 2019, cette population, majoritairement constituée de femmes (69 169 contre 65 442 hommes), est estimée à 134 612 habitants sur 870 361 habitants de la région, soit un taux d'urbanisation de 15,5 %. Elle a évolué de 3,5% comparé à l'année 2018.

Tableau IV-1 : Répartition de la population urbaine selon les localités et le sexe.

LOCALITE	2018			2019		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
ZONE URBAINE	**63 258**	**66 859**	**130 117**	**65 442**	**69 169**	**134 612**
DEPT. FATICK	**25 214**	**26 586**	**51 799**	**26 085**	**27 505**	**53 589**
COM. FATICK	16 479	16 820	33 299	17 048	17 401	34 449
COM. DIOFIOR	6 386	6 936	13 321	6 606	7 176	13 782
COM. DIAKHAO	2 349	2 830	5 179	2 431	2 928	5 358
DEPT. FOUNDIOUGNE	**31 015**	**32 349**	**63 364**	**32 085**	**33 466**	**65 553**
COM. FOUNDIOUGNE	4 043	3 990	8 034	4 183	4 128	8 311
COM. SOKONE	8 167	9 197	17 364	8 449	9 515	17 964
COM. PASSY	6 911	7 894	14 804	7 149	8 166	15 316
COM. KARANG POSTE	9 109	8 113	17 222	9 423	8 393	17 817
COM. SOUM	2 785	3 155	5 940	2 881	3 264	6 145
DEPT. GOSSAS	**7 029**	**7 924**	**14 954**	**7 272**	**8 198**	**15 470**
COM. GOSSAS	7 029	7 924	14 954	7 272	8 198	15 470

Source : ANSD : Projections démographiques 2018 et 2019

La population urbaine s'est plus concentrée dans les départements de Foundiougne (48,7%) et Fatick (39,8%) particulièrement dans les communes de Fatick, Sokone, Karang poste et Passy. Le reste (11,5%) réside dans le département de Gossas.

V.2.2. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

La région de Fatick compte, en 2019, 9049 parcelles nouvellement loties et 2294 parcelles attribuées. Ces lotissements concernent six (06) communes que sont : Toubacouta, Sokone, Djilor, Colobane, Diofior et Dionewar.

Tableau IV-2 : Évolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Nombre de communes concernées
Foundiougne	2018	0	0	
	2019	5968	2294	3
	Variation %	-	-	
Gossas	2018	0	0	
	2019	793	0	1
	Variation %	-	-	
Fatick	2018	0	0	
	2019	2288	0	2
	Variation %	-	-	
Région	2018	0	0	
	2019	9049	2294	6
	Variation %	-	-	

*Source : **DRUH de Fatick***

V.3. CONSTRUCTION ET HABITAT

V.3.1. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

L'autorisation de construire ou permis de construire est un document requis pour les nouvelles constructions. Elle vise à garantir le respect de normes urbanistiques et architecturales. En 2019 dans la région de Fatick, 212 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées à la Division Régionale de l'Urbanisme dont 178 autorisées, soit un taux d'acceptation de 83,96%. Ces demandes, qui étaient au nombre de 121 en 2018, ont ainsi augmenté de 75,21% en 2019.

Tableau IV-3 : Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Taux (%)
Foundiougne	2018	26	19	73,08
	2019	54	46	85,19
	Variation (%)	107,69	142,11	
Gossas	2018	20	16	80,00
	2019	25	18	72,00
	Variation (%)	25,00	12,50	
Fatick	2018	75	55	73,33
	2019	133	114	85,71
	Variation (%)	77,33	107,27	
Région	2018	121	90	74,38
	2019	212	178	83,96
	Variation (%)	75,21	97,78	

Source : ***DRUH de Fatick***

Suivant la circonscription administrative, l'essentiel des demandes ont été enregistrées dans le département de Fatick (62,74%) en 2019. Cette forte demande peut s'expliquer par les nombreux chantiers en cours dans la commune de Fatick.

Par ailleurs, en 2019, près de deux tiers (63,4%) des demandes de construire sont destinées à l'habitation dans les zones de Fatick et Gossas. Quelques demandes de construction d'établissements touristiques (22,8%) et de lieux de culte (8,4%) ont été enregistrées durant cette année.

Tableau IV-4 : Évolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative

Destination		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
Lieux d'habitation	Rez de chaussée	18		-100	15	20	33,33	50	25	-50	83	45	-45,78
	Etage	8		-100	5	5	0	100	33	-67	113	38	-66,37
	Total	26	0	-100	20	25	25	150	58	-61,33	196	83	-57,65
Etablissements commerciaux	Rez de chaussée	5		-100			-			-	5	0	-100
	Etage			-			-			-	0	0	-
	Total	5	0	-100	0	0	-	0	0	-	5	0	-100
Lieux de culte	Rez de chaussée	4	5	25	3	3	0	4	3	-25	11	11	0
	Etage			-			-			-	0	0	-
	Total	4	5	25	3	3	0	4	3	-25	11	11	0
Etablissements touristiques	Rez de chaussée	0	12	-			-		25	-	0	37	-
	Etage			-			-			-	0	0	-
	Total	0	12	-	0	0	-	0	25	-	0	37	-
Total	Rez de chaussée	27	17	-37,04	18	23	27,78	54	53	-1,85	99	93	-6,06
	Etage	8	0	-100	5	5	0	100	33	-67	113	38	-66,37
	Total	35	17	-51,43	23	28	21,74	154	86	-44,16	212	131	-38,21

Source : *Source :* ***DRUH de Fatick***

V.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.4.1. ATOUTS

- Mise en place de la ZAC de Fatick ;
- Construction de logements sociaux sur 7 ha.

V.4.2. CONTRAINTES

Les contraintes auxquelles sont confrontées la Division demeurent :

- L'insuffisance des moyens humains et matériels ;
- L'insuffisance des moyens techniques et financiers ;
- L'absence de plan cadre d'urbanisme pour la plupart des communes de la région (PDU, SDAU...) ;
- La prolifération des occupations irrégulières ;
- La faible production de terrains viabilisés.

V.4.3. PERSPECTIVES

- Affectation des agents supplémentaires (un Technicien Supérieur en Architecture, un Technicien supérieur en génie civil et une Secrétaire) ;
- Tenir la commission régionale de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie portant sur les projets de lotissements de Diofior, de Dionewar et de Djilor
- Identifier en ce qui concerne la région de fatick des sites pouvant abrités des constructions dans le cadre du programme 100 000 logements initié par l'Etat du Sénégal.

CHAPITRE VI : EDUCATION

VII.1. INTRODUCTION

L'éducation joue un rôle essentiel dans le développement économique et social. En ce sens, elle fournit des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux exigences du développement.

La région de Fatick est caractérisée par la jeunesse de sa population qui accroît considérablement la demande potentielle en éducation.

Après dix ans de mise en œuvre du PDEF, le système éducatif reste confronté à des problèmes d'efficacité et d'efficience. C'est ainsi, qu'à l'instar du pays, la région de Fatick est inscrite dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence dans le secteur de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF). Cette nouvelle vision du développement de l'éducation et de la formation doit se traduire par le relèvement substantiel du niveau de scolarisation, l'amélioration des performances scolaires et de l'efficacité interne et externe du système éducatif, une plus grande équité dans l'accès aux services éducatifs et une meilleure gouvernance scolaire.

Le présent chapitre traite le développement intégré de la petite enfance, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen, l'enseignement secondaire général et la formation professionnelle et technique.

VII.2. LA PETITE ENFANCE

VII.2.1. LES INFRASTRUCTURES

En 2019, le nombre d'établissements de la petite enfance est de 157 dont 61 garderies, 53 cases des tout-petits, 19 écoles maternelles, 19 classes préscolaires à l'élémentaire et 5 centres d'éveil.

Suivant la circonscription administrative, 68,2% de ces établissements sont localisés dans le chef-lieu de département, Fatick, soit 107 en valeur absolue. Les départements de Foundiougne et Gossas comptent respectivement 38 et 12 structures d'accueil de la petite enfance.

Tableau VI-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	PUBLIC	31	18	4	53
	PRIVE	0	0	0	0
	TOTAL	**31**	**18**	**4**	**53**
Centre d'éveil	PUBLIC	**0**	**0**	**0**	**0**
	PRIVE	5	0	0	5
	TOTAL	5	0	0	5
Classe préscolaire à l'élémentaire	PUBLIC	11	4	3	18
	PRIVE	1	0	0	1
	TOTAL	**12**	**4**	**3**	**19**
École Maternelle	PUBLIC	14	2	1	17
	PRIVE	2	0	0	2
	TOTAL	**16**	**2**	**1**	**19**
Garderie	PUBLIC	1	0	0	1
	PRIVE	42	14	4	60
	TOTAL	**43**	**14**	**4**	**61**
Ensemble	PUBLIC	57	24	8	89
	PRIVE	50	14	4	68
	TOTAL	**107**	**38**	**12**	**157**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Suivant le statut, la région compte 89 établissements publics contre 68 établissements privés. Au niveau des cases des tout-petits, toutes les structures d'accueil de la petite enfance sont publiques. Par ailleurs, les classes préscolaires à l'élémentaire et les écoles maternelles sont essentiellement du secteur public. Par contre, les garderies et les centres d'éveil où les établissements publics sont presque inexistants.

Comparé à 2018, les établissements préscolaires de la région ont augmenté de 9% en 2019. Cette hausse s'observe jusqu'au niveau département avec 12 nouveaux établissements pour Fatick et un pour Foundiougne. Le nombre de structures demeure constant pour le département de Gossas.

Tableau VI-2 : Évolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	2017/2018	31	16	4	51
	2018/2019	31	18	4	53
	Variation en %	0,00	12,50	0,00	3,90
Centre d'éveil	2017/2018	0	0	0	0
	2018/2019	5	0	0	5
	Variation en %	-	-	-	-
Classe préscolaire à l'élémentaire	2017/2018	10	4	3	17
	2018/2019	12	4	3	19
	Variation en %	20,00	0,00	0,00	11,80
Ecole Maternelle	2017/2018	18	2	1	21
	2018/2019	16	2	1	19
	Variation en %	-11,10	0,00	0,00	-9,50
Garderie	2017/2018	36	15	4	55
	2018/2019	43	14	4	61
	Variation en %	19,40	-6,70	0,00	10,90
Total	**2017/2018**	**95**	**37**	**12**	**144**
	2018/2019	**107**	**38**	**12**	**157**
	Variation en %	**12,60**	**2,70**	**0,00**	**9,00**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Quel que soit le type d'établissements, à l'exception des écoles maternelles où une baisse notoire de 9,5% a été observée, le nombre d'établissements a augmenté.

VII.2.2. LE PERSONNEL

En 2019, la région comptait 397 personnels au niveau des établissements d'accueil de la petite enfance, soit en moyenne 3 par établissement. Ce personnel est majoritairement composé de femmes (84,4%). Cette part très importante de la gente féminine s'explique par le fait que les femmes sont plus disposées à s'occuper des enfants de bas âge. Le département de Fatick regroupe le plus d'enseignants (56,9%).

Tableau VI-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total général
Case des Tout Petits	Homme	14	5	3	22
	Femme	62	40	10	112
	Ensemble	76	45	13	134
Centre d'éveil	Homme	2	0	0	2
	Femme	8	0	0	8
	Ensemble	10	0	0	10
Classe préscolaire à l'élémentaire	Homme	4	1	1	6
	Femme	12	3	3	18
	Ensemble	16	4	4	24
Ecole Maternelle	Homme	10	3	1	14
	Femme	44	7	7	58
	Ensemble	54	10	8	72
Garderie	Homme	14	2	2	18
	Femme	100	29	10	139
	Ensemble	114	31	12	157
TOTAL	**Homme**	**44**	**11**	**7**	**62**
	Femme	**226**	**79**	**30**	**335**
	Ensemble	**270**	**90**	**37**	**397**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Suivant le type d'établissement, les garderies d'enfants (39,5%) concentrent le plus du personnel. Elles sont suivies par les cases des Tout- petits (33,8%) et les écoles maternelles (18,1%). Les classes préscolaires à l'élémentaire comptent 24 enseignants. Aussi, 10 enseignants officient dans les centres d'éveil. Il faut cependant signaler ce type d'infrastructure est nouvellement créés à Fatick.

Comparé, à l'année scolaire 2018, une augmentation du personnel a été notée au niveau régional. Par contre, au niveau départemental, seul le département de Foundiougne a enregistré une baisse de son personnel de 4,3%. Cette baisse est observée au niveau des garderies où le nombre d'enseignants a diminué de 4, en valeur absolue. Par ailleurs, une des écoles maternelles localisée dans le département de Fatick compte un enseignant de moins en 2019.

Tableau VI-4 : Évolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	2017/2018	71	45	11	127
	2018/2019	76	45	13	134
	Variation en %	7,00	0,00	18,20	5,50
Centre d'éveil	2017/2018	0	0	0	0
	2018/2019	10	0	0	10
	Variation en %	-	-	-	-
Classe préscolaire à l'élémentaire	2017/2018	15	4	4	23
	2018/2019	16	4	4	24
	Variation en %	6,70	0,00	0,00	4,30
Ecole Maternelle	2017/2018	55	9	7	71
	2018/2019	54	10	8	72
	Variation en %	-1,80	11,10	14,30	1,40
Garderie	2017/2018	94	36	12	142
	2018/2019	114	31	12	157
	Variation en %	21,30	-13,90	0,00	10,60
TOTAL	**2017/2018**	**235**	**94**	**34**	**363**
	2018/2019	**270**	**90**	**37**	**397**
	Variation en %	**14,90**	**-4,30**	**8,80**	**9,40**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Par ailleurs, la région compte 114 Directeurs dont un chargé des études, 276 adjoints et 7 chargés d'écoles en 2019.

S'agissant du niveau académique, l'analyse du tableau ci-dessous révèle que près six enseignants sur dix sont titulaires du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (58,4%) en 2019. Ils sont suivis par les enseignants titulaires du baccalauréat (24,2%) et du CFEE (10,8%). Par contre, ceux titulaires de diplômes plus élevés, notamment le DEUG/BAC+2, la licence et la maitrise représentent moins de 3%. Les sans diplômés sont au nombre de 11, soit une part de 2,8%.

Tableau VI-5 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Circons-criptions adminis-tratives	Fonctions	BAC	BFEM	CFEE	DEUG/ DUEL	Licence	Maîtrise	Sans diplôme	TOTAL
Fatick	Adjoint	41	106	29	5		2	6	189
	Chargé d'école	1		1					2
	Directeur	21	46	7	3			1	78
	Directeur des Etudes					1			1
	TOTAL	**63**	**152**	**37**	**8**	**1**	**2**	**7**	**270**
Foundiougne	Adjoint	16	36	4	1			1	58
	Chargé d'école		3						3
	Directeur	7	20	1	1				29
	TOTAL	**23**	**59**	**5**	**2**			**1**	**90**
Gossas	Adjoint	8	17	1		1		2	29
	Chargé d'école		1					1	2
	Directeur	2	3		1				6
	TOTAL	**10**	**21**	**1**	**1**	**1**		**3**	**37**
Région	Adjoint	**65**	**159**	**34**	**6**	**1**	**2**	**9**	**276**
	Chargé d'école	**1**	**4**	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**7**
	Directeur	**30**	**69**	**8**	**5**	**0**	**0**	**1**	**113**
	Directeur des Etudes	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	**0**	**1**
	TOTAL	**96**	**232**	**43**	**11**	**2**	**2**	**11**	**397**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Notons qu'en plus des diplômes académiques obtenus, les enseignants peuvent passer des formations donnant lieu à des diplômes professionnels. Au niveau du préscolaire, l'enseignant ayant le niveau BFEM peut passer un Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) ou ceux titulaires du baccalauréat un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Tableau VI-6 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Circons. Adminis.	Statut	CAEP	CAP	CEAP	Sans diplômé	Total
Fatick	Privé	2	5	9	102	118
	Public	7	48	52	34	141
	Com/Ass				11	11
	Total	**9**	**53**	**61**	**147**	**270**
Foundiougne	Privé				5	5
	Public	1	31	21	6	59
	Com/Ass	2			24	26
	Total	**3**	**31**	**21**	**35**	**90**
Gossas	Privé				12	12
	Public		10	8	7	25
	Total		**10**	**8**	**19**	**37**
Région	Privé	2	5	9	119	135
	Public	8	89	81	47	225
	Com/Ass	2	0	0	35	37
	Total	**12**	**94**	**90**	**201**	**397**

Source : Inspection d'académie de Fatick

En 2019, 196 enseignants du préscolaire ont obtenu un diplôme professionnel, soit 49,4%. Il s'agit de 94 titulaires du CAP, 90 titulaires du CEAP et 12 titulaires de CAEP.

VII.2.3. LES EFFECTIFS

La région compte 11 100 enfants dans le préscolaire, majoritairement composée de filles (52,3%), et ce selon le département.

En outre, le nombre moyen d'enfants par établissement préscolaire est de 71. La plupart des enfants (40,9%) fréquentent les garderies. Cependant, il est important de signaler que l'effectif moyen par établissement est plus important dans les écoles maternelles (90).

Tableau VI-7 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Case des Tout Petits	Garcons	1118	547	113	1778
	Filles	1189	638	143	1970
	Total	2307	1185	256	3748
Centre d'éveil	Garcons	141	0	0	141
	Filles	176	0	0	176
	Total	317	0	0	317
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garcons	205	78	67	350
	Filles	251	63	62	376
	Total	456	141	129	726
Ecole Maternelle	Garcons	698	101	62	861
	Filles	737	121	55	913
	Total	1435	222	117	1774
Garderie	Garcons	1494	537	135	2166
	Filles	1625	590	154	2369
	Total	3119	1127	289	4535
Total	Garcons	3656	1263	377	5296
	Filles	3978	1412	414	5804
	Total	7634	2675	791	11100

Source : Inspection d'académie de Fatick

Suivant son évolution de 2018 à 2019, le nombre d'enfants dans les structures de la petite enfance a connu une hausse de 9,6%. Elle est plus importante dans le département de Fatick (15,1%) et que celui de foundiougne (0,3%). En revanche, sur la même période une baisse des effectifs est observée dans le département de Gossas (- 5,2%).

Tableau VI-8 : Évolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total
Case des Tout Petits	2017/2018	2202	2203	2204	2205
	2018/2019	2307	1185	256	3748
	Variation (%)	4,80	-46,20	-88,40	70,00
Classe préscolaire à l'élémentaire	2017/2018	319	320	321	322
	2018/2019	456	141	129	726
	Variation (%)	42,90	-55,90	-59,80	125,50
Ecole Maternelle	2017/2018	1463	1464	1465	1466
	2018/2019	1435	222	117	1774

Type d'établissement	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Total
	Variation (%)	-1,90	-84,80	-92,00	21,00
Garderie	2017/2018	2647	2649	2651	2653
	2018/2019	3119	1127	289	4535
	Variation (%)	17,80	-57,50	-89,10	70,90
Centre d'éveil	2017/2018	0	0	0	0
	2018/2019	317	0	0	317
	Variation (%)				
Région	2017/2018	**6631**	**2666**	**834**	**10131**
	2018/2019	**7634**	**2675**	**791**	**11100**
	Variation (%)	15,10	0,30	-5,20	9,60

Source : Inspection d'académie de Fatick

VII.2.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

La fréquentation des enfants au préscolaire est couramment mesurée par le taux brut de préscolarisation. Ce taux permet de se faire une idée assez précise de l'importance de la préscolarisation dans les différentes structures.

Tableau VI-9 : Évolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative (%)

Indicateurs	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
TBPS Garçons	11,6%	10,8%	10,9%	11,5%
TBPS Filles	13,4%	12,7%	12,6%	13,4%
TBPS Global	12,5%	11,7%	11,7%	12,4%
Indice de parité	1,2	1,2	1,2	1,2

Source : Inspection d'académie de Fatick

Le taux brut de préscolarisation de la région de Fatick a connu une hausse de 0,7 point de pourcentage, en passant de 11,7% en 2018 à 12,4% en 2019. L'analyse selon le sexe révèle que le niveau de fréquentation est plus important chez les filles (13,4%) que chez les garçons (11,5%), soit un indice de parité de 1,2 en faveur des filles.

VII.3. L'ELEMENTAIRE

VII.3.1. LA DEMANDE POTENTIELLE D'EDUCATION

La demande d'éducation correspond à la population d'âge scolaire et qui doit bénéficier des services de l'éducation. La demande potentielle à l'élémentaire concerne les enfants de la tranche d'âge 6 - 11 ans.

En 2019, la population scolarisable à l'élémentaire est évaluée à 146 030 enfants dont 71 638 filles (49,1%) et 74 392 garçons (50,9%) selon les projections démographiques de l'ANSD.

Tableau VI-10 : Répartition de la population âgée de 6 à 11 ans en 2019

Ages	Filles	Garçons	Ensemble
6 ans	12 515	12 776	25 291
7 ans	12 302	12 650	24 952
8 ans	12 067	12 499	24 566
9 ans	11 827	12 334	24 161
10 ans	11 584	12 158	23 742
11 ans	11 343	11 975	23 318
Total général	71 638	74 392	146 030

Source : ANSD, projections démographiques 2019

L'analyse de l'évolution de la demande potentielle en enseignement élémentaire révèle une augmentation de la population scolarisable depuis 2013. En effet, la population scolarisable a connu une évolution passant de 130 910 en 2013 à 146 030 enfants en 2019, soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) global de 1,6%. Cette croissance est plus importante chez les filles pour qui, le nombre passe de 62 903 en 2013 à 71 638 en 2019, soit un TAMA de 1,9%. Chez les garçons, la population scolarisable est passée de 68 007 à 74 392, soit un TAMA de 1,3%. Durant toute cette période, la demande potentielle de scolarisation à l'Elémentaire est plus importante chez les garçons que chez les filles. Toutefois, une baisse progressive de 'écart est observée depuis 2013 en faveur des filles.

Graphique VI-1 : Évolution de la population scolarisable à l'élémentaire entre 2013 et 2019

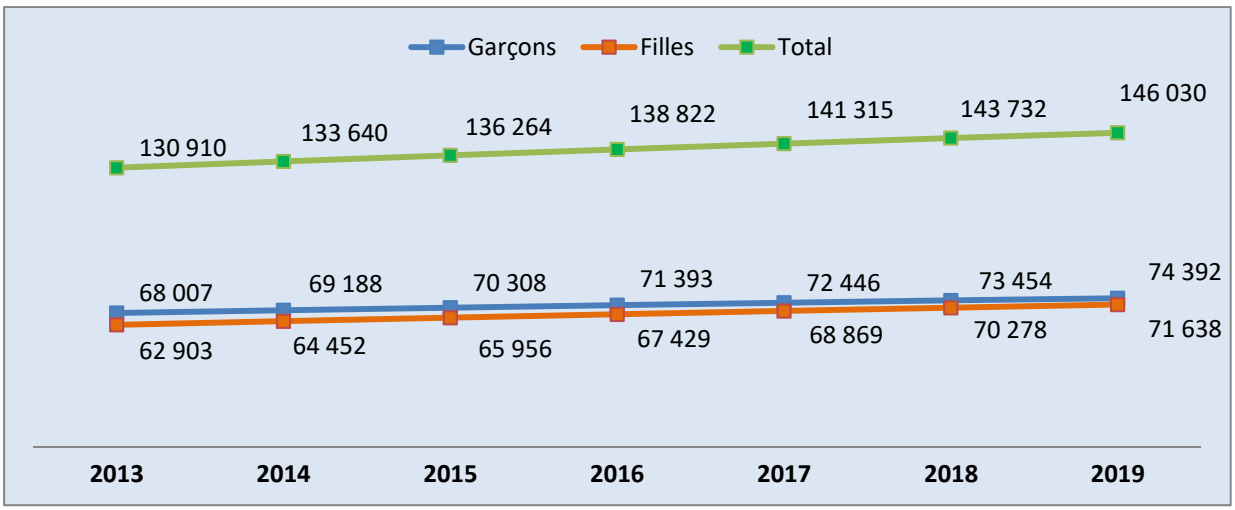

***Source** : ANSD*

VII.3.2. LES INFRASTRUCTURES

Le nombre d'écoles élémentaires fonctionnelles de la région de Fatick est de 712 en 2019. Il a ainsi évolué de 2% comparé à l'année scolaire 2017/2018. Suivant le statut, 94% des écoles élémentaires sont publiques. Les écoles privées occupent ainsi une faible proportion et sont au nombre de 42 dans la région.

Tableau VI-11 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives		Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
2017/2018	Public	306	232	120	**658**
	Privé	30	5	5	**40**
	Total	336	237	125	**698**
2018/2019	Public	315	234	121	**670**
	Privé	32	5	5	**42**
	Total	347	239	126	**712**
Variation	Public	2,9%	0,9%	0,8%	**1,8%**
	Privé	6,7%	0,0%	0,0%	**5,0%**
	Total	3,3%	0,8%	0,8%	**2,0%**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Au niveau départemental, Fatick enregistre une hausse du nombre d'établissements de 2,9% pour le public et 6,7% pour le privé. Quant à Foundiougne et Gossas, les écoles publiques ont augmenté respectivement de 0,9% et 0,8% mais le nombre d'écoles privées reste inchangé.

VII.3.3. LE PERSONNEL

Durant ces dernières années, pour répondre à la forte demande d'éducation et au développement fulgurant du sous-secteur de l'enseignement élémentaire, l'Etat du Sénégal a opté pour le recrutement de contractuels et aussi à la formation des élèves-maîtres, afin de subvenir aux besoins en enseignants.

En 2019, l'effectif du personnel enseignant à l'élémentaire s'élève à 4 549 contre 4 435 en 2018, soit un accroissement de 2,6%. Près de trois quarts des enseignants à l'élémentaire sont des hommes (73,2%) et une forte concentration s'est opérée au niveau public. Cela peut s'expliquer par les efforts considérables consentis par l'Etat en termes de recrutement d'enseignants à l'élémentaire dans la région.

Tableau VI-12 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circons-cription adminis-trative	Sexe	2017/2018			2018/2019			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Fatick	Femme	623	70	693	642	87	729	3,05	24,29	5,19
	Homme	1499	109	1608	1558	113	1671	3,94	3,67	3,92
	Ensemble	**2122**	**179**	**2301**	**2200**	**200**	**2400**	**3,68**	**11,73**	**4,30**
Foundiougne	Femme	308	13	321	302	15	317	-1,95	15,38	-1,25
	Homme	1089	26	1115	1117	21	1138	2,57	-19,23	2,06
	Ensemble	**1397**	**39**	**1436**	**1419**	**36**	**1455**	**1,57**	**-7,69**	**1,32**
Gossas	Femme	164	9	173	165	7	172	0,61	-22,22	-0,58
	Homme	504	21	525	499	23	522	-0,99	9,52	-0,57
	Ensemble	**668**	**30**	**698**	**664**	**30**	**694**	**-0,60**	**0,00**	**-0,57**
Région	Femme	1095	92	1187	1109	109	1218	1,28	18,48	2,61
	Homme	3092	156	3248	3174	157	3331	2,65	0,64	2,56
	Ensemble	**4187**	**248**	**4435**	**4283**	**266**	**4549**	**2,29**	**7,26**	**2,57**

Source : Inspection d'académie de Fatick

Par ailleurs, au niveau départemental, une augmentation du nombre d'enseignants a été observée à Fatick (4,3%) et à Foundiougne (1,3%) à l'exception de Gossas où le nombre d'enseignants a baissé de 0,6%.

Suivant le statut du personnel, la plupart des enseignants sont des fonctionnaires (55,2%). Les contractuels représentent 33,7%, les décisionnaires 6,2% et les permanents 2,7%.

Tableau VI-13 : Évolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Statut du personnel	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région	%
Permanent	114	1	6	121	2,7
Contractuel	803	465	266	1534	33,7
Décisionnaire	147	100	33	280	6,2
Fonctionnaire	1284	860	365	2509	55,2
Autres	52	29	24	105	2,3
Ensemble	**2400**	**1455**	**694**	**4549**	100

Source : Inspection d'académie de Fatick

A partir de l'année 2011, les qualifications exigées des enseignants de l'élémentaire au Sénégal sont spécifiées par une formation générale correspondant au niveau d'études

du BAC et une formation pédagogique d'un an débouchant sur l'obtention d'un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Tableau VI-14 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique

Diplôme académique	Effectif	%
Maitrise/Master et P	148	3,3
Licence	226	5,0
DEUG/DUEL	176	3,9
BAC	2406	52,9
BFEM	1568	34,5
CFEE	20	0,4
Sans diplômé	5	0,1
Ensemble	**4549**	100

Source : Inspection d'académie de Fatick

En 2019, 99,5% des enseignants à l'élémentaire ont au moins le Brevet de Fin d'Etude Moyen. Le nombre d'enseignants n'ayant pas de diplôme de fin d'étude représente 0,1%. Dans l'ensemble, les diplômés de baccalauréat (52,9%) et de BFEM (34,5%) sont plus importants à l'élémentaire. Les enseignants ayant achevé la maitrise représentent 3,3%, ceux avec un niveau licence 5,0% et DEUG 3,9%.

VII.3.4. LES EFFECTIFS

En 2019, l'enseignement élémentaire de la région de Fatick enregistre 133 446 élèves inscrits dont 68 238 filles, soit 51,1%, une des résultats des politiques axées sur l'accès des filles à l'école. En outre, le nombre moyen d'élèves par enseignants n'a pas beaucoup changé au cours des dernières années. En effet, il vaut 29 élèves en 2019.

Tableau VI-15 : Répartition du nombre d'élèves par enseignant selon le sexe, par circonscription administrative

Circons-cription adminis-trative	Sexe	2017/2018			2018/2019		
		Nb élèves	Nb enseignant	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves	Nb enseignant	Nb élèves/ enseignant
Fatick	Filles	39428	693	-	40610	729	-
	Garçons	38993	1608	-	39770	1671	-
	Total	**78421**	**2301**	**34**	**80380**	**2400**	**33**
Foundiougne	Filles	19695	321	-	19083	317	-
	Garçons	18472	1115	-	18376	1138	-
	Total	**38167**	**1436**	**27**	**37459**	**1455**	**26**
Gossas	Filles	8279	173	-	8545	172	-
	Garçons	7038	525	-	7062	522	-

Circons-cription adminis-trative	Sexe	2017/2018			2018/2019		
		Nb élèves	Nb enseignant	Nb élèves/ enseignant	Nb élèves	Nb enseignant	Nb élèves/ enseignant
	Total	**15317**	**698**	**22**	**15607**	**694**	**22**
Région	Filles	67402	**1187**	-	68238	1218	-
	Garçons	64503	**3248**	-	65208	3331	-
	Total	**131905**	**4435**	**30**	**133446**	**4549**	**29**

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'effectif des élèves a connu une hausse de 1,2% en 2019. L'analyse des données selon le statut montre que la majorité des élèves sont dans les écoles publiques (94,4%).

La répartition des effectifs est similaire à celle des structures du primaire de la région suivant les départements. En effet, le département de Fatick concentre plus de la moitié des élèves inscrits au primaire (60,2%) en 2019. Il est suivi par le département de Foundiougne (28,1%). Par contre, Gossas concentre le plus petit nombre d'élèves du primaire (11,7%).

Tableau VI-16 : Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Fatick selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2017/2018			2018/2019			Variation en %		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Fatick	Privé	2721	2614	5335	2989	2879	5868	9,80	10,10	10,00
	Public	36272	36814	73086	36781	37731	74512	1,40	2,50	2,00
	Total	38993	39428	78421	39770	40610	80380	2,00	3,00	2,50
Foundiougne	Privé	497	580	1077	483	468	951	-2,80	-19,30	-11,70
	Public	17975	19115	37090	17893	18615	36508	-0,50	-2,60	-1,60
	Total	18472	19695	38167	18376	19083	37459	-0,50	-3,10	-1,90
Gossas	Privé	319	299	618	336	375	711	5,30	25,40	15,00
	Public	6719	7980	14699	6726	8170	14896	0,10	2,40	1,30
	Total	7038	8279	15317	7062	8545	15607	0,30	3,20	1,90
Région	Privé	3537	3493	7030	3808	3722	7530	7,70	6,60	7,10
	Public	60966	63909	124875	61400	64516	125916	0,70	0,90	0,80
	Total	64503	67402	131905	65208	68238	133446	1,10	1,20	1,20

Source : Inspection d'académie de Fatick

VII.3.5. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS) qui est le rapport entre les effectifs inscrits sur la population en âge scolaire au primaire. Cet indicateur mesure la capacité du système éducatif à accueillir les enfants scolarisables.

Tableau VI-17 : Évolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Année	Garçons	Filles	Ensemble	Indice parité F/G
2016	88,30%	95,80%	91,80%	1,1
2017	84,50%	92,70%	88,50%	1,1
2018	82,6%	91,5%	86,9%	1,1
2019	80,7%	89,4%	84,9%	1,11

Source : Inspection d'académie de Fatick

Le taux brut de scolarisation au primaire de la région de Fatick enregistre une baisse continue depuis 2016. Il s'élève à 91,8% en 2016, 88,5% en 2017 et 86,9% en 2018 et 84,9% en 2019. La répartition selon le sexe indique que le TBS chez les filles (89,4%) est supérieur à celui des garçons (80,7%) en 2019. Ceci montre les avancées sur la politique d'accès des filles à l'enseignement élémentaire.

Graphique VI-2 : Évolution du Taux de réussite au CFEE selon le sexe, par circonscription administrative

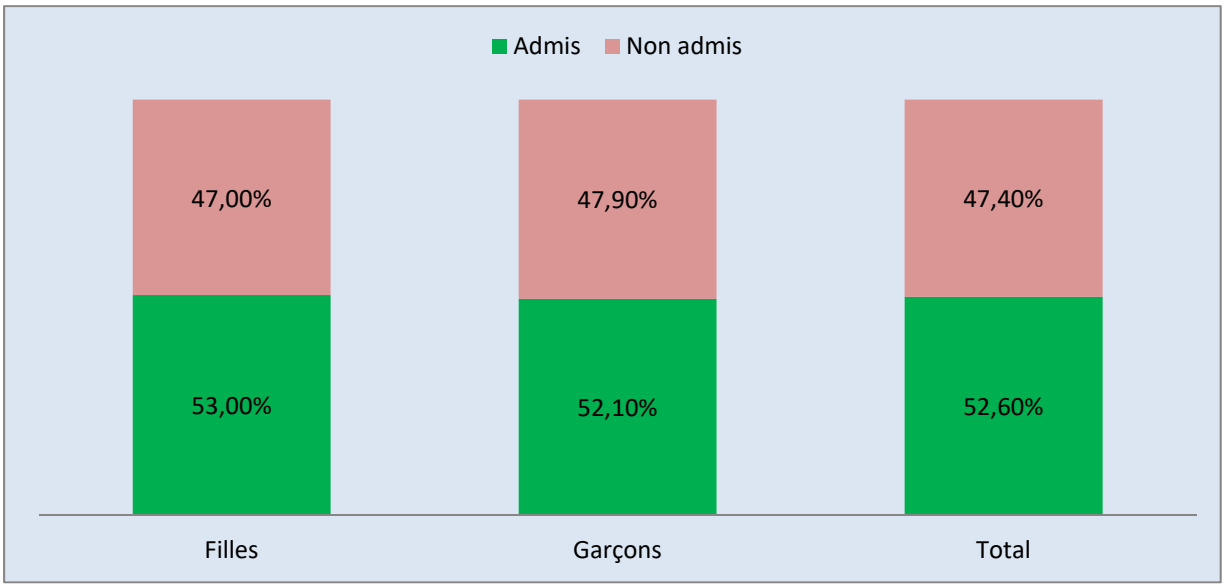

Source : Inspection d'académie de Fatick

Le taux de réussite au CFEE en 2019 est de 52,6%, et est légèrement plus important chez les filles (53,0%) que chez les garçons (52,1%).

VII.4. L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL

Dans son cadre général, le système éducatif du Sénégal dispose de deux niveaux : L'**enseignement moyen général** et l'**enseignement secondaire général**. Le premier niveau est dispensé dans les Collèges d'Enseignement Moyens (CEM) dont le cycle dure 4 ans. Le second accueille les sortants de l'enseignement moyen. Il a pour objectif de développer le niveau d'éducation et de formation des apprenants pour leur permettre de poursuivre des études et des formations supérieures adéquates. Il comprend trois années d'études de la seconde à la terminale dans des séries littéraires et scientifiques avec leurs options sanctionnées par le Baccalauréat.

Par ailleurs, dans certaines zones, il y a des établissements qui regroupent ces deux niveaux d'enseignement : on parle ainsi d'**enseignement mixte** ou **lycée Mixte.**

Dans la région de Fatick, le taux transition du cycle élémentaire au cycle moyen est de 71,5%. Il est de 71,8% chez les garçons et 71,2% chez les filles.

VII.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Le nombre d'établissements moyens et secondaires a augmenté de 2,4% en passant de 165 établissements en 2018 à 169 établissements en 2019. Ces établissements dénombrés en 2019 sont répartis en 98 établissements moyens (CEM), 5 établissements secondaires (lycée) et 66 établissements mixtes. Cette évolution est marquée par les nouvelles constructions de lycées mixtes et CEM effectuées par le secteur privé. Cependant, le secteur public occupe toujours la première place avec une part de 63,9% des établissements moyens et secondaires.

Tableau VI-18 : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
Moyen	2017/2018	Public	39	32	7	78
		Privé	15	2	2	19
		Total	54	34	9	97
	2018/2019	Public	38	32	7	77
		Privé	17	2	2	21
		Total	55	34	9	98
		Public	-2,60	0,00	0,00	-1,30

Cycle	Année scolaire	Statut	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
	Variation en %	Privé	13,30	0,00	0,00	10,50
		Total	1,90	0,00	0,00	1,00
MIXTE	2017/2018	Public	14	9	3	26
		Privé	23	12	2	37
		Total	37	21	5	63
	2018/2019	Public	15	8	3	26
		Privé	25	13	2	40
		Total	40	21	5	66
	Variation en %	Public	7,10	-11,10	0,00	0,00
		Privé	8,70	8,30	0,00	8,10
		Total	8,10	0,00	0,00	4,80
LYCEE	2017/2018	Public	3	1	0	4
		Privé	1	0	0	1
		Total	4	1	0	5
	2018/2019	Public	3	2	0	5
		Privé	0	0	0	0
		Total	3	2	0	5
	Variation en %	Public	0,00	100,00	-	25,00
		Privé	-100,00	-	-	-100,00
		Total	-25,00	100,00	-	0,00
MOYEN& SECONDAIRE	2017/2018	Public	56	42	10	108
		Privé	39	14	4	57
		Total	95	56	14	165
	2018/2019	Public	56	42	10	108
		Privé	42	15	4	61
		Total	98	57	14	169
	Variation en %	Public	0,00	0,00	0,00	0,00
		Privé	7,70	7,10	0,00	7,00
		Total	3,20	1,80	0,00	2,40

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'augmentation des établissements moyens et secondaires au niveau régional en 2019 a été aussi observée jusqu'au niveau départemental. En effet, le département de Fatick, englobant plus de 50% de ces structures, a enregistré 95 établissements en 2018 contre 98 établissements en 2019, soit une augmentation de 3,2%. L'accroissement du nombre de structures d'enseignement moyen et secondaire à Foundiougne est moins élevé que celui de Fatick. Cependant, les statistiques restent inchangées pour Gossas.

VII.4.2. LE PERSONNEL

Le corps enseignant des cycles moyen et secondaire de la région est généralement composé de contractuels, de fonctionnaires, de permanents, de vacataires et de décisionnaires. En 2019, la région compte 2996 professeurs dont 2483 hommes (82,9%) et 5133 femmes (17,1%). Le nombre moyen d'enseignants par établissement est de 28.

Le corps enseignant est majoritairement composé de fonctionnaires (61,4%) et de contractuels (21,5%). Les autres corps représentent 14,6% du personnel enseignant alors que 2,5% des professeurs sont sans statut. En outre, l'effectif des contractuels a diminué de 145 enseignants entre 2018 et 2019. Cela peut être l'objet du processus de recrutement d'enseignants par l'État ou le privé.

Tableau VI-19 : Répartition du personnel enseignant du moyen général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative

circonscription administrative	Corps	Privé			Public			Région		
		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Fatick	Contractuel	15	114	129	68	203	271	83	317	400
	Décisionnaire		1	1	8	34	42	8	35	43
	Fonctionnaire	2	54	56	218	774	992	220	828	1048
	Permanent	18	57	75		1	1	18	58	76
	Sans statut	7	51	58		1	1	7	52	59
	Vacataire	13	201	214		4	4	13	205	218
	Autres		3	3	1	3	4	1	6	7
	TOTAL	**55**	**481**	**536**	**295**	**1020**	**1315**	350	1501	1851
Foundiougne	Contractuel	4	53	57	15	116	131	19	169	188
	Décisionnaire		1	1	1	12	13	1	13	14
	Fonctionnaire	4	45	49	86	479	565	90	524	614
	Permanent	2	22	24				2	22	24
	Sans statut	2	3	5		2	2	2	5	7
	Vacataire	2	42	44	1	5	6	3	47	50
	TOTAL	**14**	**166**	**180**	**103**	**614**	**717**	117	780	897
Gossas	Contractuel	2	16	18	11	28	39	13	44	57
	Décisionnaire					3	3	0	3	3
	Fonctionnaire				29	148	177	29	148	177
	Sans statut	1	5	6	2		2	3	5	8
	Vacataire				1	2	3	1	2	3
	TOTAL	**3**	**21**	**24**	**43**	**181**	**224**	46	202	248
Région	Contractuel	21	183	204	94	347	441	115	530	645
	Décisionnaire	0	2	2	9	49	58	9	51	60
	Fonctionnaire	6	99	105	333	1401	1734	339	1500	1839

circonscription administrative	Corps	Privé			Public			Région		
		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
	Permanent	20	79	99	0	1	1	20	80	100
	Sans statut	10	59	69	2	3	5	12	62	74
	Vacataire	15	243	258	2	11	13	17	254	271
	Autres	0	3	3	1	3	4	1	6	7
	TOTAL	**72**	**668**	**740**	**441**	**1815**	**2256**	513	2483	2996

Source : Inspection d'académie de Fatick

Les enseignants du cycle moyen et/ou secondaire sont essentiellement composés de bacheliers (44%). Les diplômés de la licence représentent le quart (25%). Le pourcentage est de 20% pour les ingénieurs (maîtrise), 8% pour les diplômés de DEUG (ou BAC+2) et 4% pour les diplômés de BFEM. Les professeurs du premier cycle (CEM) sont plus nombreux.

Tableau VI-20 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe en 2019

Cycle	SEXE	Diplôme académique					TOTAL
		Maitrise/ Master et +	Licence	DEUG/ DUEL	BAC	BFEM	
CEM	Femme	14	40	26	262	9	351
	Homme	94	190	144	786	56	1270
	Total	108	230	170	1048	65	1621
MIXTE	Femme	30	27	8	22	2	89
	Homme	171	205	50	168	34	628
	Total	201	232	58	190	36	717
LYCEE	Femme	41	25	1	6		73
	Homme	237	254	23	63	8	585
	Total	278	279	24	69	8	658
MOYEN & SECONDAIRE	Femme	85	92	35	290	11	513
	Homme	502	649	217	1017	98	2483
	Total	587	741	252	1307	109	2996

Source : Inspection d'académie de Fatick

VII.4.3. LES EFFECTIFS

En 2019, l'effectif des élèves inscrits à l'enseignement moyen et secondaire est de 75111 et majoritairement composé de filles (53%). Cette tendance s'observe jusqu'au niveau département. Le nombre moyen d'élèves par établissement est de 444. Suivant le cycle, il est de 1621 au niveau des CEM, 717 dans les établissements mixtes et 658

dans les lycées. En sus, l'effectif des élèves par établissement privé est plus réduit que dans le public.

Tableau VI-21 : Répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative		Fatick			Dpt FOUNDIOUGGNE			Gossas			Région		
Cycle	Sexe	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total	Privé	Public	Total
CEM	Garcons	597	8984	9581	39	4085	4124	77	1399	1476	713	14468	15181
	Filles	532	10457	10989	44	4473	4517	53	1541	1594	629	16471	17100
	Total	1129	19441	20570	83	8558	8641	130	2940	3070	1342	30939	32281
	%	5%	95%	100%	1%	99%	100%	4%	96%	100%	4%	96%	100%
MIXTE	Garcons	2047	8283	10330	1176	4066	5242	149	1438	1587	3372	13787	17159
	Filles	2562	9617	12179	1375	4372	5747	142	1724	1866	4079	15713	19792
	Total	4609	17900	22509	2551	8438	10989	291	3162	3453	7451	29500	36951
	%	20%	80%	100%	23%	77%	100%	8%	92%	100%	20%	80%	100%
LYCEE	Garcons	0	1789	1789	0	923	923	0	0	0	0	2712	2712
	Filles		2099	2099	0	1068	1068	0	0	0	0	3167	3167
	Total	0	3888	3888	0	1991	1991	0	0	0	0	5879	5879
	%	0%	100%	100%	0%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	100%	100%
TOTAL	Garcons	2644	19056	21700	1215	9074	10289	226	2837	3063	4085	30967	35052
	Filles	3094	22173	25267	1419	9913	11332	195	3265	3460	4708	35351	40059
	Total	5738	41229	46967	2634	18987	21621	421	6102	6523	8793	66318	75111
	%	12%	88%	100%	12%	88%	100%	6%	94%	100%	12%	88%	100%

Source : Inspection d'académie de Fatick

L'effectif total des élèves du moyen et secondaire a augmenté de 2,5% entre 2018 et 2019. La hausse s'observe quel que soit le genre et le statut de l'établissement à l'exception de l'effectif des garçons du privé où une baisse de 1,3% a été noté.

Suivant la circonscription administrative, seul le département de Foundiougne a vu son nombre d'élèves dans le privé diminué (10,7%).

Tableau VI-22 : Évolution des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2018			2019			Variation (%)		
		Garcons	Filles	Total	Garcons	Filles	Total	Garcons	Filles	Total
Fatick	Privé	2466	2841	5307	2644	3094	5738	7,20%	8,90%	8,10%
	Public	18900	21179	40079	19056	22173	41229	0,80%	4,70%	2,90%
	Total	21366	24020	45386	21700	25267	46967	1,60%	5,20%	3,50%
Foundiougne	Privé	1436	1514	2950	1215	1419	2634	-15,40%	-6,30%	-10,70%
	Public	9004	9502	18506	9074	9913	18987	0,80%	4,30%	2,60%

Circonscription administrative	Statut	2018			2019			Variation (%)		
		Garcons	Filles	Total	Garcons	Filles	Total	Garcons	Filles	Total
	Total	10440	11016	21456	10289	11332	21621	-1,40%	2,90%	0,80%
Gossas	Privé	236	160	396	226	195	421	-4,20%	21,90%	6,30%
	Public	2896	3168	6064	2837	3265	6102	-2,00%	3,10%	0,60%
	Total	3132	3328	6460	3063	3460	6523	-2,20%	4,00%	1,00%
Région	Privé	4138	4515	8653	4085	4708	8793	-1,30%	4,30%	1,60%
	Public	30800	33849	64649	30967	35351	66318	0,50%	4,40%	2,60%
	Total	34938	38364	73302	35052	40059	75111	0,30%	4,40%	2,50%

Source : Inspection d'académie de Fatick

Parmi les élèves enregistrés au cycle secondaire en 2019, la plupart, soit 84,4%, sont dans les séries littéraires. La répartition des élèves dans les différentes classes littéraires est légèrement homogène : 34,2% sont en classe de Seconde, 29,7% en Première et 36,1% en Terminale.

Contrairement à la série littéraire, les élèves en série scientifique sont moins nombreux. Le niveau Première enregistre moins d'élèves que la seconde et la terminale et cette situation peut être expliquée par le fait que les élèves changent de série au cours du cycle.

Tableau VI-23 : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Privé			Public			Total		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Fatick										
Séries littéraires	**Seconde**	244	369	613	1692	1868	3560	1936	2237	4173
	Première	320	368	688	1336	1512	2848	1656	1880	3536
	Terminale	553	810	1363	1296	1476	2772	1849	2286	4135
Séries scientifiques	**Seconde**	5	5	10	443	351	794	448	356	804
	Première	15	9	24	308	292	600	323	301	624
	Terminale	67	74	141	355	307	662	422	381	803
Foundiougne										
Séries littéraires	**Seconde**	164	194	358	770	812	1582	934	1006	1940
	Première	241	248	489	642	664	1306	883	912	1795
	Terminale	294	414	708	715	871	1586	1009	1285	2294
Séries scientifiques	**Seconde**	0	0	0	239	208	447	239	208	447
	Première	0	0	0	135	96	231	135	96	231
	Terminale	12	12	24	177	116	293	189	128	317
Gossas										
	Seconde	19	25	44	177	225	402	196	250	446

Circonscription administrative	Niveau	Privé			Public			Total		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Séries littéraires	**Première**	16	20	36	153	165	318	169	185	354
	Terminale	54	41	95	196	200	396	250	241	491
Séries scientifiques	**Seconde**	0	0	0	70	75	145	70	75	145
	Première	0	0	0	50	34	84	50	34	84
	Terminale	3	6	9	49	35	84	52	41	93
Région										
Séries littéraires	**Seconde**	427	588	1015	2639	2905	5544	3066	3493	6559
	Première	577	636	1213	2131	2341	4472	2708	2977	5685
	Terminale	901	1265	2166	2207	2547	4754	3108	3812	6920
Séries scientifiques	**Seconde**	5	5	10	752	634	1386	757	639	1396
	Première	15	9	24	493	422	915	508	431	939
	Terminale	82	92	174	581	458	1039	663	550	1213

Source : Inspection d'académie de Fatick

VII.4.4. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est une grandeur qui donne un aperçu sur le degré de fréquentation du cycle, en confrontant les effectifs dans ce cycle et la population visée pour recevoir l'enseignement dudit cycle.

S'agissant de l'enseignement moyen, la région enregistre un TBS de 60,8% en 2018 contre 59,3% en 2019. Selon le sexe, le TBS enregistré chez les filles est plus élevé (65,2%) que celui des garçons (53,6%).

Tableau VI-24 : Évolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

CYCLE	Années	Garçons	Filles	Total	Indice de parité F/G
1er Cycle	2016	62,2%	74,1%	67,8%	1,2
	2017	56,9%	69,6%	63,0%	1,2
	2018	56,1%	65,7%	60,8%	1,2
	2019	53,6%	65,2%	59,3%	1,2
2eme Cycle	2016	38,6%	40,5%	39,5%	1
	2017	36,4%	39,1%	37,7%	1,1
	2018	36,7%	40,0%	38,3%	1,1
	2019	36,8%	42,0%	39,3%	1,14

Source : Inspection d'académie de Fatick

Pour l'enseignement secondaire, les populations ciblées concernent la tranche d'âges de 16 à 18 ans. En 2017, le Taux Brut de Scolarisation de l'enseignement secondaire de la région est de 38,3% en 2018 contre 39,3% en 2019, soit une progression d'un point de pourcentage. Selon le sexe, les résultats montrent que le TBS, qui est en faveur des filles au préscolaire et au moyen, l'est aussi pour l'enseignement secondaire.

En 2019, la région enregistre un taux d'admission globale au BFEM de 70,3%. La performance s'est nettement améliorée comparé à 2018 où le taux de réussite était de 44,4%. Comme au primaire où la proportion des garçons ayant réussi à leur examen était supérieure à celle des filles, au niveau de l'enseignement moyen le même constat est observé avec un taux de réussite des garçons (74,0%) plus élevé que celui des filles (67,3%).

Tableau VI-25 : Évolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

SEXE	Taux de réussite au BFEM		Taux de réussite au BAC	
	2018	2019	2018	2019
Garçons	46,5%	74,0%	39,2%	40,2%
Filles	42,5%	67,3%	34,8%	34,9%
Total	44,4%	70,3%	36,9%	37,4%

Source : Inspection d'académie de Fatick

Selon les statistiques fournies par l'inspection d'académie de Fatick, les résultats de la session normale du Bac 2019 et celui de 2018 sont presque similaires. En effet, le taux de réussite au Bac dans la région qui était de 36,9% en 2018 a subi une légère augmentation pour s'établir à 37,4% en 2019, soit une baisse importante de 0,5 points de pourcentage.

VII.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VII.5.1. CONTRAINTES

Le secteur de l'éducation est confronté à des difficultés qui peuvent se résumer ainsi :

- la résistance à la scolarisation ;
- le déficit de formation des personnels enseignant et administratif ;
- le déficit des infrastructures surtout pour le préscolaire ;
- la pléthore d'abris provisoires au niveau élémentaire et moyen ;
- l'offre éducative non adaptée à la demande (Gossas et Foundiougne) ;

- le déficit de fonctionnalité des comités et conseils de gestion (surtout échelle départementale et communale) ;
- le déficit de moyens logistiques dans les IEF

VII.5.2. PERSPECTIVES

Les perspectives du secteur de l'éducation sont :

- Organiser des séances d'animation pédagogique à l'élémentaire et au moyen secondaire ;
- Faire le suivi-encadrement des maîtres et des professeurs ;
- Renforcer les capacités des directeurs d'école, principaux et proviseurs en management et gestion ;
- Organisation des réunions de coordination, de rencontres bilan et de concertation ;
- Renforcer les capacités des organes de gestion des écoles et établissements ;
- Faire le suivi et le contrôle de la fonctionnalité des organes de gestion des écoles et établissements ;
- Construire et équiper des salles informatiques ;
- Faire des formations en TICE ;
- Réhabiliter les locaux de l'IEF de Gossas, de Fatick, du CAOSP et de l'IME ;
- Construire et équiper les locaux de l'IEF de Diofior ;
- Construire et équiper des structures au préscolaire, à l'élémentaire, au moyen et au secondaire ;
- Construire et équiper des structures de daaras modernes et d'écoles franco-arabe ;
- Mettre à disposition un personnel enseignant en langue arabe ;
- Appuyer les initiatives communautaires et non publiques.

CHAPITRE VIII : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

IX.1. INTRODUCTION

Le Sénégal, à l'instar des pays en développement (PED), est confronté à plusieurs défis qu'il faut relever pour garantir à la majorité de la population une amélioration des conditions de vie par un accès équitable et durable à des services de santé de qualité. Le gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, a mis en place des politiques telles que la gratuité des césariennes et la Couverture Maladie Universelle (CMU) pour la tranche d'âge comprise entre 0 et 5 ans et le plan SESAME pour les personnes du troisième âge.

Aussi, à l'image de la communauté internationale, le pays a également adopté les Objectifs de Développement Durable (ODD) et a élaboré un Plan National de Développement Sanitaire et Sociale (PNDSS) 2019-2028.

Par ailleurs, un autre facteur clé pour la conservation de la santé de tout un chacun est l'Hygiène. Avant l'accession à l'indépendance, les problèmes d'hygiène ont toujours existé. C'est par la suite que plusieurs textes ont été élaborés et promulgués afin d'établir des règles techniques de vie qui fera éviter les excès et permettra l'ordre harmonieux de l'organisme ainsi que son maintien en parfait état de santé. Le 5 juillet 1983, la Loi N° 83.71 portant sur le Code de l'hygiène a été votée. Dans ce projet de loi, les mesures sanitaires générales ont été dégagées, à savoir : les règles d'hygiène publique, la lutte contre certaines maladies transmissibles, les mesures d'assainissement de base, les dispositions relatives aux denrées alimentaires et aux magasins d'alimentation, l'hygiène du personnel, l'hygiène des boissons.

Dans ce chapitre il s'agira une analyse approfondie des indicateurs de la santé puis de l'hygiène publique sera faite.

IX.2. SANTE

Dans cette partie, il s'agit de présenter les différentes infrastructures de santé, le personnel de santé et le bilan des programmes sanitaires.

IX.2.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le système de santé sénégalais se présente sous forme pyramidale avec trois niveaux:

- Le niveau central ou stratégique regroupe le Cabinet, le Secrétariat général, l'Agence de Couverture Maladie Universelle (CMU), les Directions générales, les Directions, les services techniques rattachés et cellules ;
- Le niveau régional correspond à la région médicale et assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau régional ;
- Le niveau opérationnel correspond au district sanitaire : zone opérationnelle comprenant au moins un centre de santé qui polarise plusieurs points de prestations (PPS).

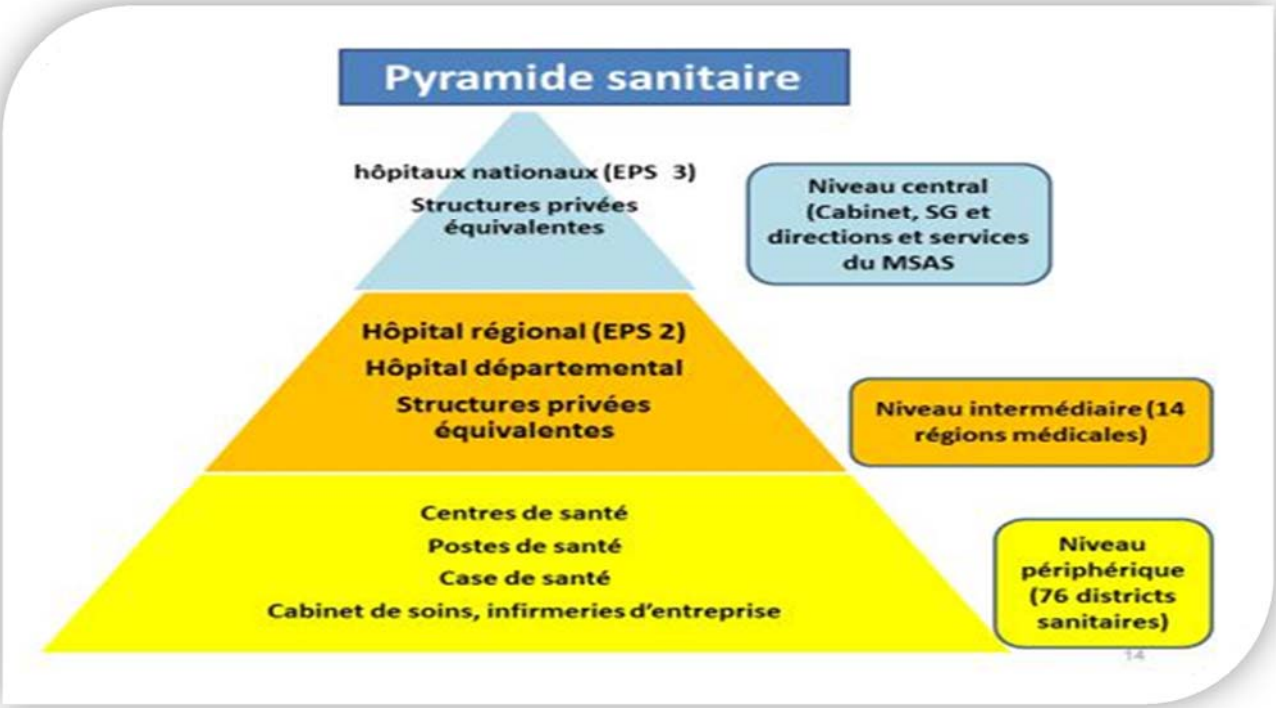

Entre 2018 et 2019 le nombre de structures sanitaires est resté constante (354). Suivant le statut, 87% de ses structures sont localisées dans le public. En 2018, la dite région compte ainsi un (01) hôpital régional (EPS), huit (08) centres de santé, cent cinq (105) postes de santé, cent quatre-vingt-neuf (189) cases de santé.

Concernant les structures de santé privées, un (01) cabinet médical privé, vingt-et-un (21) pharmacies privées, neuf (09) dispensaires privés catholiques, cinq (05) service santé militaire, onze (11) cabinets de soins/infirmeries privés, un (1) centre

hospitalière de malades mentaux (DALAL XEL), un (1) centre de médecine traditionnelle (MALANGO) sont dénombrés.

Une situation identique est observée en 2019 dans les mêmes proportions.

Tableau VIII-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires selon le type, par circonscription administrative

Type d'Infrastructures	Année	Fatick	Foundiougne	Gossas	Région
EPS	2018	1	0	0	**1**
	2019	1	0	0	**1**
Centre de santé	2018	3	4	1	**8**
	2019	3	4	1	**8**
Poste de santé	2018	56	38	11	**105**
	2019	56	38	11	**105**
Total cases de santé	2018	78	79	32	**189**
	2019	78	79	32	**189**
Cabinets médicaux privé	2018	0	1	0	**1**
	2019	0	1	0	**1**
Pharmacies privées	2018	10	9	2	**21**
	2019	10	9	2	**21**
Dispensaires privés catholique	2018	5	2	2	**9**
	2019	5	2	2	**9**
Service santé militaire	2018	3	2	0	**5**
	2019	3	2	0	**5**
Cabinets de soins / infirmeries privés	2018	5	4	2	**11**
	2019	5	4	2	**11**
Dalal Xel	2018	1	0	0	**1**
	2019	1	0	0	**1**
Centre de Méd. trad. de Malango	2018	1	0	0	**1**
	2019	1	0	0	**1**
Instituts de recherche IRD	2018	1	1	0	**2**
	2019	1	1	0	**2**
TOTAL	2018	164	140	50	**354**
	2019	164	140	50	**354**

Source : Région médicale de Fatick

Les infrastructures sanitaires sont plus concentrées dans les départements de Fatick et Foundiougne. Ces infrastructures sont construites avant 2019.

Le tableau ci-dessous synthétise les domaines de compétences techniques des EPSNH.

Tableau VIII-2 : Liste des EPSNH [1]rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)	Produits sanguins et dérivés
Centre National d'Appareillage orthopédique (CNAO)	Kinésithérapie et Appareillage orthopédique
Centre Talibou Dabo (CTD)	Education et Réadaptation enfants handicapés
Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU National)	Régulation appels d'urgences et orientations transports sanitaires
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centre Anti Poison (CAP)	Surveillance et utilisation des produits toxiques
Centre de traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST)	
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale de Fatick

Ci-après la liste des partenaires techniques et financiers intervenant dans les districts sanitaires de Fatick.

Tableau VIII-3 : Partenaires techniques et financiers

PARTENAIRES	Domaines d'intervention	Zones d'intervention	Agences d'exécution
USAID / Programme santé	Renforcement des prestations de services IPM/PMI	Tous les districts	Intrahealth
	RSS / Gouvernance/ Mutuelles santé	Tous les districts	Abt
	Santé communautaire	Tous les districts	
	Communication Promotion santé	Tous les districts	ADEMAS
CTB	Gouvernance sanitaire	Niveau régional	PAGOSAN
	Offre et demande de services	Tous les DS	PAODES
UNICEF	Survie de l'enfant / nutrition	Tous les districts	
AMREF	PRECIS	Tous les districts	
CLM	Nutrition	Tous les districts	WORLD VISION
FONDS MONDIAL	SIDA, TB, Paludisme, RSS, PTME	Tous les districts	CNLS, ANCS, Acdev, Intrahealth

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

PARTENAIRES	Domaines d'intervention	Zones d'intervention	Agences d'exécution
FHI 360/ Act to End NTD/West	MTN	Ds Diofior, Fatick, Sokone, Gossas, Niakhar	FHI 360
SIGHTSAVERS/ UE	Santé oculaire	DS Diofior, Fatick, Sokone et Gossas	
UCAD/IRD/IPD	Recherche en santé	Tous les districts	
PROMETRA	Médecine Traditionnelle		
JICA	Accouchement humanisé ;	Tous les districts	PRESSMN;
	Renforcement système de santé	Tous les districts	PARSS2
ACDEV	CMU/TB Communautaire	Tous les districts	
Fondation Raoul Follereau	Lépre	Tous les districts	

Source : Région médicale de Fatick

IX.2.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Les personnels de santé sont essentiels pour assurer l'accès à des soins de haute qualité à toute la population et donc pour parvenir à la couverture sanitaire universelle. Ils sont composés des médecins, des infirmières et infirmiers, des agents de santé communautaires et de ceux qui occupent des fonctions de soutien tels que les administrateurs des hôpitaux ou encore les conducteurs d'ambulance.

Tableau VIII-4 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Fatick		Foundiougne		Gossas		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Médecin	21	21	7	7	2	2	30	30
Chirurgien-dentiste	5	5	2	2	1	1	8	8
Tech sup de santé	17	17	5	5	4	4	26	26
Travailleurs sociaux	7	7	2	2	1	1	10	10
IDE	35	35	29	29	10	10	74	74
AI	45	45	31	31	5	5	81	81
SFE	42	42	40	40	17	17	99	99
TSGS	3	3	2	2	1	1	6	6
Agent d'hygiène	8	8	5	5	2	2	15	15
Chauffeurs	40	40	17	17	9	9	66	66
ASC	119	119	163	163	45	45	327	327
Matrone	269	269	163	163	40	40	472	472
RELAIS	993	993	338	338	152	152	1483	1483
Médiateurs de santé	ND	4	ND	3	ND	1	ND	8
Préventionniste	ND	1	ND	2	ND	0	ND	3

Source : Région médicale de Fatick

De 2018 à 2019, le personnel de santé n'a pas évolué. Ainsi, 30 médecins opèrent toujours dans la région de Fatick.

IX.2.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

IX.2.3.1. Santé de la reproduction

L'objectif général de ce programme est de contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction. Il s'agit ainsi d'assurer des soins de qualité à tous les niveaux pour la mère, le nouveau-né, l'enfant, l'adolescent(e) et le jeune ; d'accroitre le niveau d'utilisation des services de SRSE ; et d'améliorer les capacités de gestion des programmes relatifs à la santé de la reproduction et à la survie de l'enfant.

Graphique VIII-1: Taux de couverture en la première Consultation prénatale (CPN1)

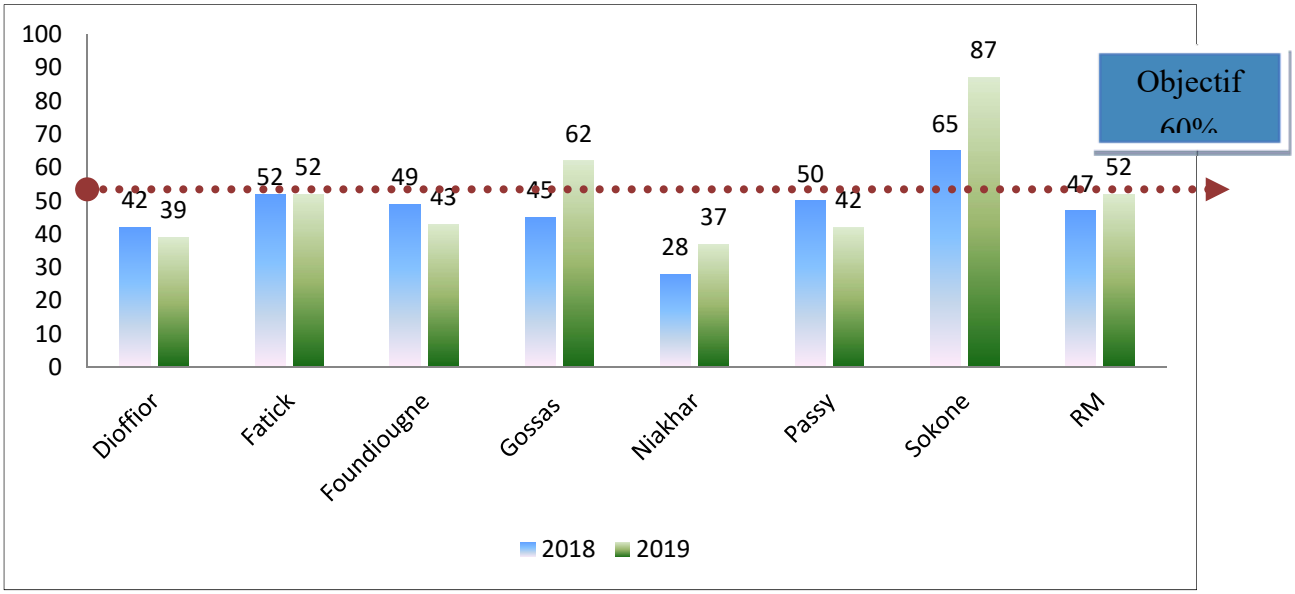

Source : Région médicale de Fatick

La couverture en consultation prénatale1 (CPN1) a connu un bond de 05 points entre *2018 et 2019*, il en est de même au niveau des districts mais seul le district de Foundiougne a connu une légère baisse de 6 points, cela est peut-être liée à l'insularité de la zone qui fait qu'une grande partie de la cible utilise les services des districts voisins.

On note aussi, pour l'année 2019, que seuls les districts de Sokone et Gossas ont atteint l'objectif des 60% et ils sont au-dessus de l'objectif de la région, du fait de leur position géographique qui favorise un trafic routier important provenant de la république de la Gambie pour Sokone et de la région de Diourbel pour Gossas. Néanmoins la région souffre toujours du non atteinte de cet objectif lié probablement

à une insuffisance dans l'implication des hommes sur la santé de la reproduction, une insuffisance dans la communication sur l'importance de la CPN précoce entre autres.

Graphique VIII-2: Taux de couverture adéquate en consultation prénatale

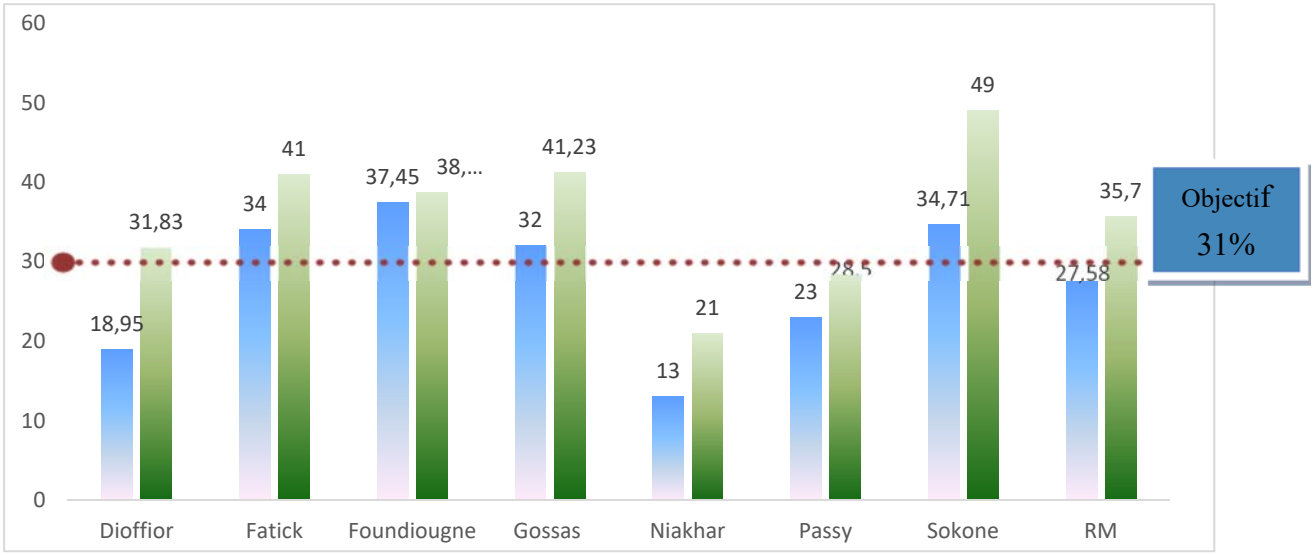

Source : Région médicale de Fatick

Cependant, le taux de couverture adéquate est atteint au niveau de la région avec un bond de 8 points entre les deux années, et ce au niveau des districts, excepté les districts de Niakhar et Passy où l'objectif des 31% n'est pas atteint. Le district qui a connu le plus grand bond est Sokone (12 points). Cela est peut-être lié à la tarification forfaitaire qui facilite l'accès par rapport au coût des soins, l'amélioration dans le remplissage des CPN fait ailleurs et la motivation des femmes qui ont fait les quatre consultations prénatales (4CPN) complètes dans certains PPS.

Graphique VIII-3: Accouchement au niveau des structures sanitaires

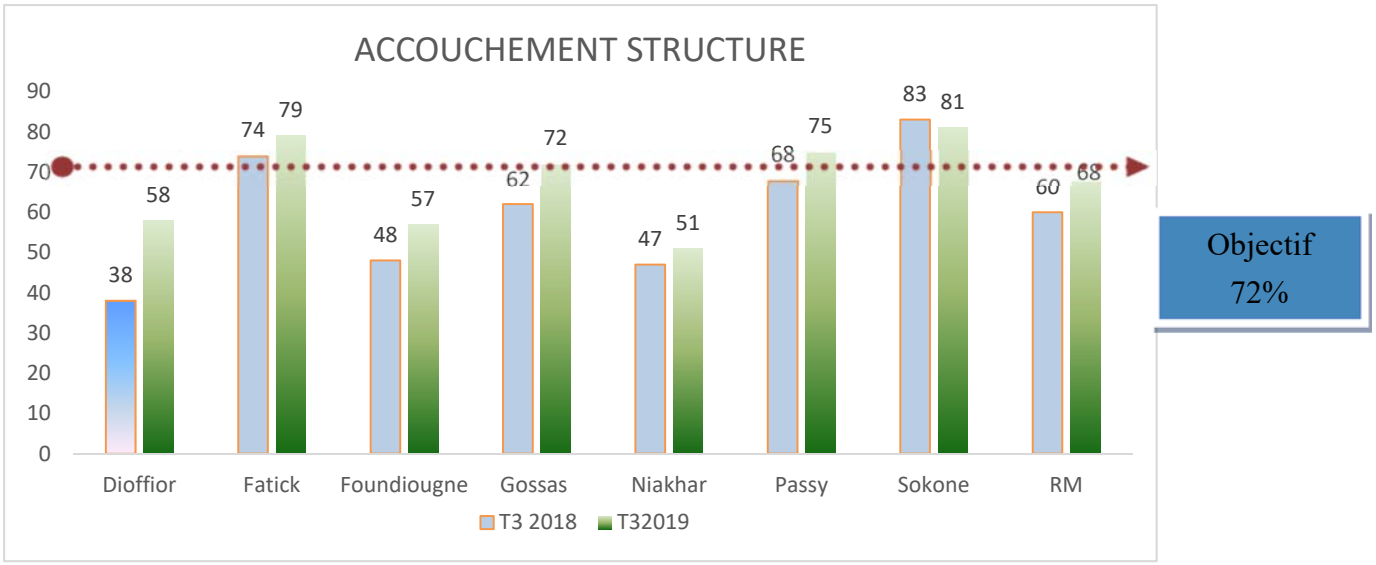

Source : Région médicale de Fatick

Pour l'indicateur accouchement à la structure la région a connu une légère hausse de 8 points et elle est passée de 60% en 2018 à 68% en 2019. Seul le district de Sokone a connu une légère baisse de 2 points, le district de Diofior quant à lui, a connu un grand bond entre 2018 et 2019 voire 17 points grâce à l'intervention de WEPSSA sur les activités de sensibilisation sur la Santé reproductive maternelle néonatale et Infantile (SRMANIA). La région a connu un bon de 8 points. Cela pourrait être lié à la contractualisation des districts avec les Organisations Communautaire de Base (OCB) pour améliorer la sensibilisation avec le Financement Direct (FD), du fait que 79% des postes de santé soit doublés de sages-femmes, de l'effectivité de l'accouchement à style libre dans les districts de Niakhar et dans 4 points de prestation dans le district de Fatick, la construction de nouveau centre de santé avec des locaux adaptés Sokone et Niakhar et la redynamisation de certains CVACI de la région.

Graphique VIII-4: Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié

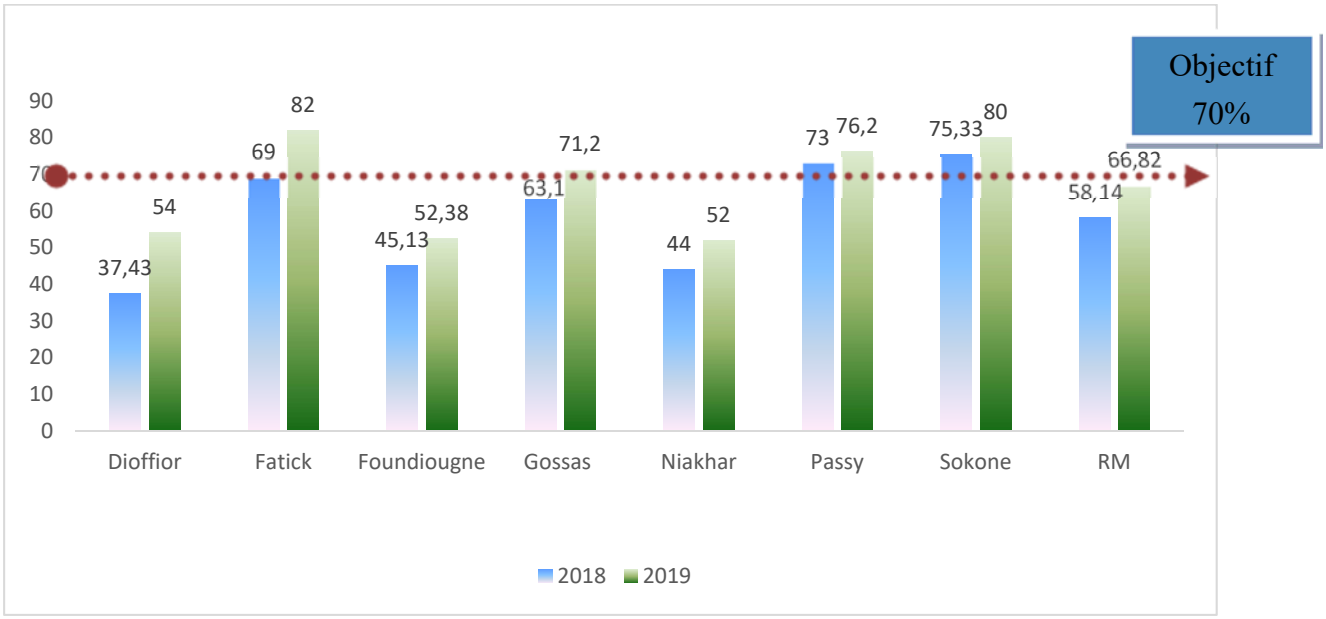

Source : Région médicale de Fatick

Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a connu une hausse de 8 points entre les deux années (66,82% en 2019). Malgré cette hausse, l'objectif des 70% n'est pas atteint au niveau régional.

Graphique VIII-5: Taux de couverture en consultation postnatale 1 (CPON1)

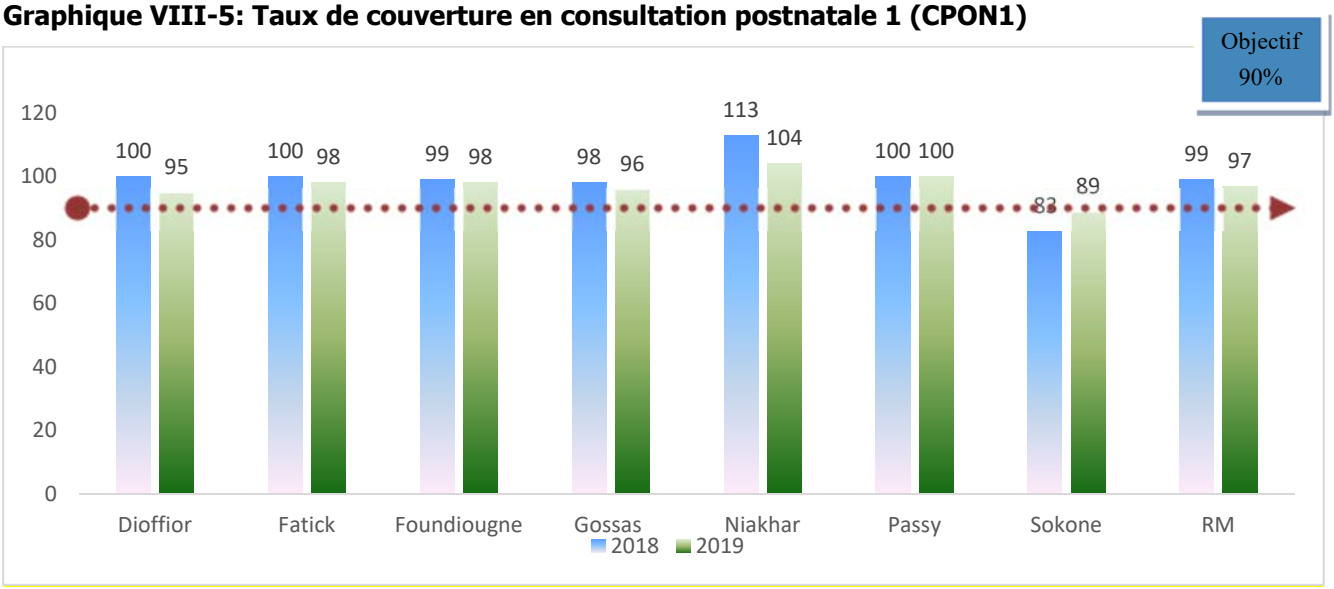

Source : Région médicale de Fatick

En ce qui concerne la couverture en CPON1, la région est à 107% de l'objectif mais le district de Sokone est en dessous de l'objectif, Passy reste constant entre les 2 années et au même moment Diofior, Fatick, Gossas, Foundiougne et Niakhar ont connus une légère baisse.

Graphique VIII-6: Taux d'achèvement en consultation postnatale

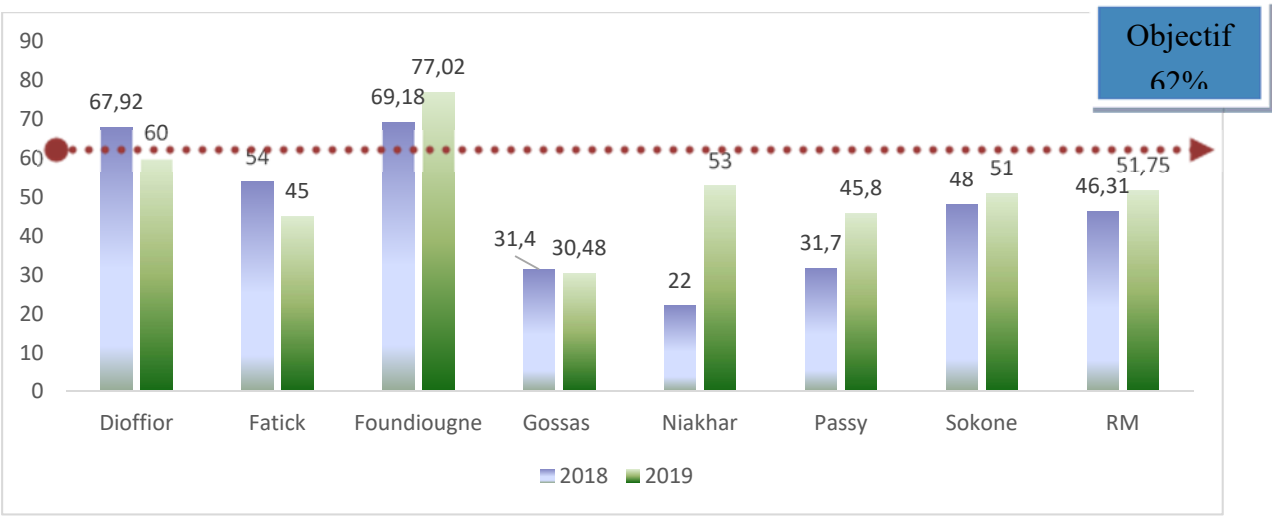

Source : Région médicale de Fatick

La région est à 69% de l'objectif du taux d'achèvement en CPON avec une légère hausse entre les 2 années. Par contre, les districts de Diofior, Foundiougne et Gossas ont connus de légère baisse. Cette baisse est plus remarquable à Diofior. A part Foundiougne l'objectif cela pourrait être lié à une insuffisance dans la communication

sur l'importance des CPON, la non-systématisation du couplage PENT1 et CPON 3 dans certains PPS et les croyances socio culturelles.

Graphique VIII-7: Prévalence contraceptive

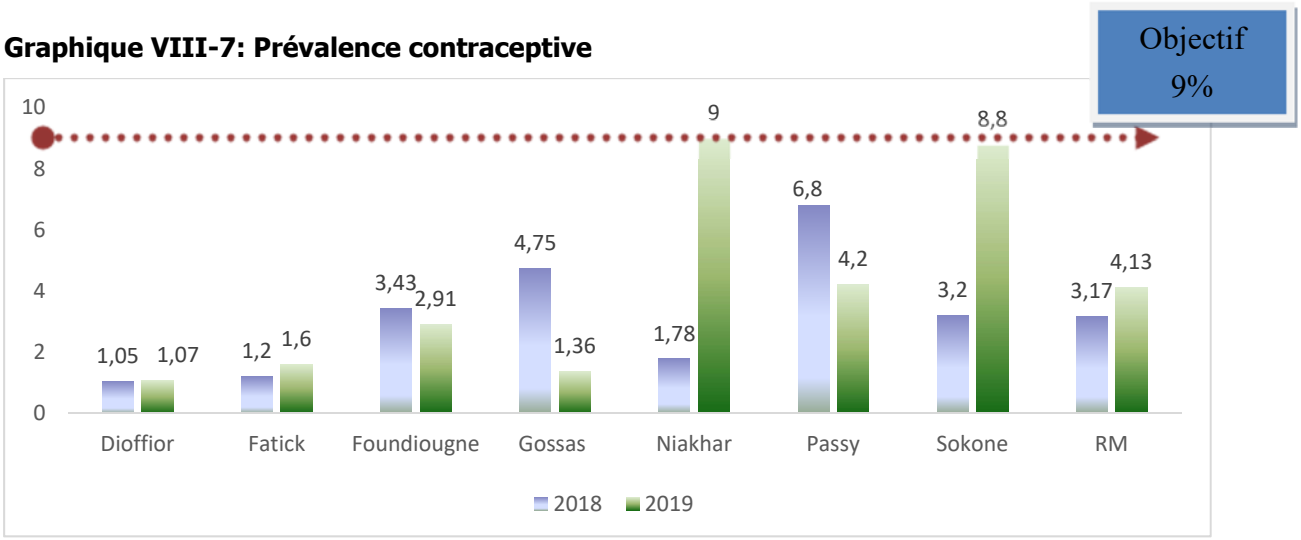

Source : Région médicale de Fatick

La région a enregistré un taux de 47% de l'objectif concernant l'indicateur taux de recrutement en PF avec une légère hausse de 1 point. Seul le district de Niakhar a atteint l'objectif, 2 districts ont connus un bond important (hausse) : Niakhar et Sokone avec le district de Niakhar qui a le plus grand bond (7 points) et (5 points) pour sokone entre ces 2 années. Cela peut être lié à l'intervention de Maristop avec un fort ciblage dans ces 02 sites. Passy Gossas et Foundiougne ont connus une baisse légère et ces plus remarquable au niveau du district de Gossas (3 points) qui a été le premier district qui a souffert des ruptures de produit PF.

Graphique VIII-8: Taux de prévalence en planification familiale (PF)

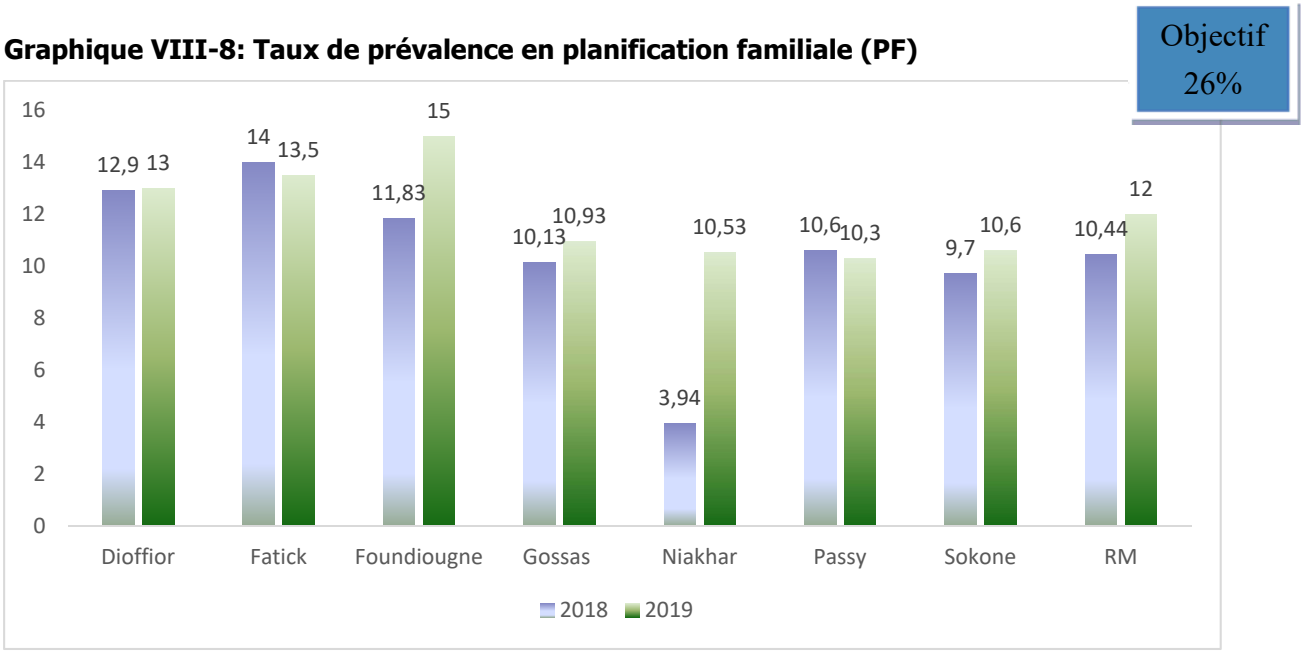

Source : Région médicale de Fatick

Le taux de prévalence contraceptive en PF de la région est à 46% de l'objectif national avec une légère hausse de 1,33 point entre les 2 années. Le district de Fatick qui a connu une légère baisse (0,5 points) entre 2018 et 2019 et à qui on a affecté une sage-femme leaders ; tous les autres districts ont connu de légère hausse qui est plus remarquable à Niakhar (3,94 à 10,53 ; soit une hausse de 6,59). Mais aucun des districts n'a atteint l'objectif des 26% pour 2019.

IX.2.3.2. Programme national de lutte contre le paludisme

L'objectif général de ce programme est de diminuer l'incidence ou de réduire la mortalité liée au paludisme d'au moins 75% par rapport à 2015 et d'interrompre la transmission locale dans les districts de la zone nord. Pour ce faire, différentes stratégies ont été mises en place. Il s'agit :

- Du ciblage des interventions en fonction des caractéristiques épidémiologiques
- De promouvoir l'accès universel à l'ensemble des interventions
- Du renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux
- Du renforcement de l'approche communautaire
- De l'amélioration des capacités de coordination et de gestion
- Du renforcement du partenariat notamment avec le secteur privé
- Du développement de la multi sectorialité
- De la contribution au renforcement durable du système de santé

Tableau VIII-5: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

DISTRICTS	Morbidité proportionnelle		Mortalité proportionnelle		Incidence palustre	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
DIOFIOR	0,2	0,1	0,0	0,0	1,2	0,7
FATICK	0,3	0,22	1,7	0,0	1,6	1,3
FOUNDIOUGNE	0,2	0,1	0,0	0,0	1,3	0,7
GOSSAS	0,6	0,33	0,0	0,0	3,1	1%
NIAKHAR	0,2	0,26	0,0	0,0	1,1	1,4
PASSY	2,6	0,25	5,9	0,0	12%	1,3
SOKONE	0,4	0,11	2,4	0,0	2,3	0,8%
REGION	**0,5**	0,18	**2.**	0,0	3,0	1,1

Source : Région médicale de Fatick

Une baisse de l'incidence palustre dans les 5 derrières année a été notée. Cette situation serait liée à la disponibilité et à l'utilisation des MILDA avec l'organisation de la CU en MILDA en 2019 ; à la contribution des comités de développement sanitaire dans l'achat de la SP ; à la contractualisation avec les OCB pour une sensibilisation continue des populations sur le paludisme ; à la formation des prestataires sur les nouvelles directives de prise en charge du paludisme ; au bon niveau d'exécution des

plans d'accélération dans les 02 districts surtout le focus qui a été dans la commune de Niassène qui constitue le foyer le plus chaud de la région ; et à la sensibilisation qui a commencé à porter ces fruits vu les changements de comportement positifs notés au sein de la population surtout dans l'utilisation des MILDA.

Par ailleurs, la mortalité proportionnelle palustre ainsi que la morbidité a baissé entre 2018 et 2019. Cette baisse serait la résultante de l'amélioration du recours précoce aux soins ; de la disponibilité du recto caps au niveau des postes de santé ; de la disponibilité et l'utilisation de l'Artésunate injectable pour la prise en charge des cas graves ; de la disponibilité et l'utilisation des MILDA ; et de la formation des prestataires sur la PEC des cas graves de paludisme.

IX.2.3.3. Programme de lutte contre la tuberculose

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'état à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif principal de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les OMD et les cibles du partenariat STOP TB et d'éliminer cette maladie d'ici 2050.

Les objectifs intermédiaires d'ici 2025 sont les suivants :

- Réduire de 75% le nombre de décès dû à la TB (par rapport à 2015)
- Réduire de 50% le taux d'incidence de la TB (<55/100,000 personnes)
- Faire en sorte que plus aucune famille ne supporte de coûts catastrophiques liés à la TB

Tableau VIII-6 : Évolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

DISTRICTS	Taux détection TB (%)		Taux de succès (%)		Taux Interruption de traitement (%)		Taux de réalisation du test VIH chez les patients TB (100%)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
DIOFIOR	71	67	88	90.6	0	0	93	100
FATICK	41	61	86	93	4	0	100	100
FOUNDIOUGNE	100	96	94	100	0	0	100	100
GOSSAS	62	62	52	70	9	4.3	72	100
NIAKHAR	51	63	86	90	0	4.3	100	100
PASSY	64	91	89	94.4	0	0	100	100
SOKONE	48	71	88	81.1	4	0	67	100
REGION	**57**	**70**	**81**	**85**	**3**	**1.3**	**97**	**100**

Source : Région médicale de Fatick

Une bonne performance dans la détection des cas de tuberculose en 2019 (70%) a été notée avec l'atteinte d'objectif du programme pour la première fois. Cette performance pourrait être due à la révision du mode de calcul des cas attendus et les efforts fournis par les prestataires et des acteurs communautaires. En outre, même si l'objectif de 90% n'a pas été atteint, le taux de succès a légèrement augmenté, allant du 81% à 85% en 2019. Aussi, tous les districts ont-ils un taux d'interruption de traitement de moins 5% dont 5 districts ont zéro abandon durant toute l'année : ils ont tous atteint l'objectif du programme. De même, le taux de réalisation du test de VIH chez les patients atteints de tuberculose est de 100%, une très bonne performance.

IX.2.3.4. Programme de lutte contre le VIH/sida

Le Gouvernement du Sénégal a depuis 1986, déployé d'importants efforts dans la riposte au sida. Ces efforts soutenus par les secteurs de développement, les acteurs communautaires et les partenaires au développement, ont permis de faire reculer la pandémie. Aujourd'hui, le Sénégal a adopté des stratégies ambitieuses avec le Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce nouveau plan stratégique proposé par le Conseil National de Lutte contre le Sida a pour vision d'apporter une contribution effective et efficace tant à l'échelle nationale qu'internationale pour mettre fin à l'épidémie du sida d'ici 2030.

Les objectifs spécifiques sont :

- Amener 90 % des personnes vivants avec le VIH/SIDA à connaitre leur statut sérologique ;
- Mettre 90 % des personnes infectées et dépistées au VIH/SIDA sous traitement anti rétroviral ;
- Amener 90 % des personnes vivants avec le VIH/SIDA recevant un traitement antirétroviral à avoir une charge virale durablement indétectable ;
- Assurer la rétention des patients sous ARV dans la prise en charge ;
- Assurer le diagnostic précoce des enfants nés de mères séropositives.

Tableau VIII-7 : Évolution des indicateurs VIH/sida

Districts	Année	DIOFIOR	FATICK +CHR Fatick	FOUNDIOUGNE	GOSSAS	NIAKHAR	PASSY	SOKONE	REGION
Nombre de Personnes qui ont fait un test et connaissent leur statut sérologique VIH	2018	2278	9621	3470	4725	2103	6990	8936	38 123
	2019	2784	9697	2232	3296	2157	2646	5427	28 239
Nombre de Personnes testées positives au VIH	2018	19	56	11	22	10	7	64	189
	2019	28	34	30	12	7	16	60	187
Nombre de Nouveaux patients mis sous ARV	2018	8	41	9	17	8	11	50	144
	2019	23	28	15	14	10	25	36	151
Nombre total de patients suivis avec ou sans ARV (File active)	2018	96	190	97	72	26	72	241	794
	2019	111	198	107	224	26	92	243	1001
Nombre total de patients suivis sous ARV (File active)	2018	96	179	97	68	26	72	241	779
	2019	111	196	107	79	26	92	243	854
Nombre de nouveaux décès sous ARV	2018	1	12	4	4	3	4	11	39
	2019	5	7	5	4	1	5	7	34
Nombre de nouveau perdu de vue sous ARV	2018	0	0	0	4	1	7	12	24
	2019	1	1	1	5	1	0	13	22
Nbre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	2018	1950	6439	1539	3659	2029	3680	6432	25728
	2019	2430	7354	1588	3685	2064	3378	3883	24382
Nbre de femmes enceintes dépistées positives au VIH	2018	4	5	0	4	2	1	10	26
	2019	2	3	2	4	4	7	8	30
Nombre de femmes enceintes nouvellement mises sous TARV	2018	4	5	0	6	3	1	7	26
	2019	2	3	2	3	4	7	7	28
Nombre de Femmes enceintes séropositives qui étaient sous trithérapie avant leur grossesse	2018	1	4	3	1	0	5	1	15
	2019	1	3	1	3	2	3	11	24
Nombre total de femmes enceintes mises sous TARV (anciennes + nouvelles)	2018	5	9	3	7	3	6	8	41
	2019	3	6	3	6	6	10	18	52
Nbre de femmes enceintes séropositives qui ont accouché	2018	2	9	3	7	0	0	12	33
	2019	7	6	2	3	6	10	20	54
Nbre de nourrissons nés de femmes VIH+ ayant bénéficié d'un diagnostic précoce du VIH (6 semaines à 2 mois)	2018	0	5	0	5	0	0	0	10
	2019	1	7	2	2	6	3	11	32
Nbre de PCR reçus	2018	1	1	2	3	0	0	4	11
	2019	5	2	6	0	2	5	11	31
Nbre de sérologies réalisées	2018	0	3	1	3	0	0	9	16
	2019	2	3	4	4	2	4	8	27
Nbre de sérologies positives	2018	0	0	0	1	0	0	0	1
	2019	0	0	1	1	0	0	0	2

Source : Région médicale de Fatick

Malgré les efforts consentis dans le dépistage, pour l'année 2019 l'objectif (90%) n'est pas atteint, seuls 82% des PVVIH ont été diagnostiquées soit un manque de 8 %. Toutefois cette performance s'est nettement améliorée par rapport à 2018 où le taux était de 41%. Egalement, un faible taux de détection des cas positifs chez les femmes enceintes par rapport à l'objectif annuel de la région qui est de 30 sur 115, a été observé. Ceci peut s'expliquer par le non-respect des directives de mise sous ARV au niveau de certaines structures. A cela s'ajoute une insuffisance dans la décentralisation de la prise en charge des PVVIH au niveau de certains districts avec seulement 69% de PVVIH mis sous ARV mai également certaines barrières géographiques (accessibilité), financières (coût) et sociales (pauvreté). Cependant, des d'efforts sont notés dans le suivi du couple mère-enfant grâce aux stratégies « Ndeye Dicke » et « Mother mentor ». La majeure partie des résultats des PCR sont reçus à temps (PCR 31 en 2019 contre seulement 11 PCR en 2018), 27 sérologies réalisées dont 2 positives en 2019 contre 16 en 2018 dont 1 positives. Dans la même dynamique en 2019, 32 d'enfants nés de mères séropositives ont bénéficié de diagnostiques précoces soit 68% et 88% d'entre eux bénéficié d'une prophylaxie ARV. Malgré un gap important par rapport à l'objectif, force est de constater que beaucoup de patients ont bénéficié de charge virale même si l'on note une faible réalisation chez les femmes enceintes et les populations clés avec 595 charges virales réalisées sur 854 PVVIH dont 281 suppressions de charges virales en 2019 contre 30 charges virales réalisées sur une file active sous ARV de 780 PVVIH dont seul 2% de suppression de charges virales en 2018.

IX.2.3.5. Activités de nutrition

Les activités de nutrition reposent sur les points suivants :

- Disséminer des protocoles, des outils et des directives nationales en matière de nutrition ;
- Coordonner la mise en œuvre de la PECMA pour la réduction de la mortalité infanto-juvénile ;
- Appuyer la fonctionnalité des CREN et UREN au niveau des PPS ;
- Appuyer les Points Focaux Nutrition afin de faciliter l'intégration de la PECMA dans les autres activités de santé coordonnées au niveau du district ;
- Assurer la disponibilité des produits thérapeutiques et du matériel anthropométrique ;

Tableau VIII-8 : Prise en charge en UREN et en CREN

DISTRICTS	2018				2019			
	Cas Admis	Taux de guérison (≥ 75%)	Taux de décès (< 10%)	Taux d'abandon (< 15%)	Cas Admis	Taux de guérison (≥ 75%)	Taux de décès (< 10%)	Taux d'abandon (< 15%)
UREN								
DIOFIOR	42	61,00%	0,00%	35,00%	44	63,04%	0,00%	27,73%
FATICK	282	62,00%	0,00%	29,00%	434	63,90%	0,00%	24,89%
FOUNDIOUGNE	47	92,00%	0,00%	8,00%	30	76,19%	0,00%	23,80%
GOSSAS	271	80,00%	1,00%	15,00%	202	63,51%	0,00%	30,40%
NIAKHAR	54	63,00%	1,00%	24,00%	54	56,75%	0,00%	24,32%
PASSY	109	71,00%	1,00%	25,00%	208	77,59%	0,00%	20,75%
SOKONE	245	69,00%	1,00%	23,00%	311	78,23%	0,00%	17,68%
REGION	**1050**	**71,00%**	**1,00%**	**23,00%**	**1283**	**70,72%**	**0,00%**	**22,57%**
CREN								
FATICK	36	64,70%	11,76%	17,64%	36	64,70%	11,76%	17,64%
FOUNDIOUGNE	1	100%	0%	0%	1	100%	0%	0%
GOSSAS	5	100%	0%	0%	5	100%	0%	0%
SOKONE	17	94,11%	0%	9%	17	94,11%	0%	9%
REGION	**56**	**75,47%**	**7,54%**	**11,32%**	**56**	**75,47%**	**7,54%**	**11,32%**

Source : Région médicale de Fatick

Dans la région, le nombre de cas admis est en hausse de 233 entre 2018 et 2019.Cette hausse est plus accentuée dans les districts de Fatick (434 contre 282), Passy (208 contre 109) et Sokone (311 contre 245). Cependant le nombre de cas a baissé dans le district de Foundiougne (47 contre 30) et est resté constante pour le district de Niakhar(54).

Le taux d'abandon UREN dans la région et dans tous les districts ont dépassés le seuil de performance national (> 15%), surtout le district de Gossas qui est à 30.40%. Pour 2019 les districts de Dioffior, Fatick, Passy et Sokone ont fait d'importants progrès (27,73%, 24 ,89%, 20,75%, 17,68% contre 35%, 29%, 25% et 23% en 2018) bien que le taux reste très élevé. Cependant les districts de Foundiougne et Gossas ont fait des contre-performances avec respectivement 23,80% et 30,40% comparés à 2018 avec 8% et 15%.

Le taux de guérison UREN a légèrement augmenté au niveau des districts de Dioffior (63,04%) en 2019 contre (61%) en 2018, Fatick (63,90% contre 62%). Cependant pour Passy (77,69% contre 71%) et Sokone (78,23% contre 69%), ces districts ont fait de bonnes performances, dépassant même la moyenne nationale. La Région est toujours en deçà de la moyenne nationale.

Pour Les districts de Gossas, Niakhar, Passy et Sokone, ils n'ont enregistré aucun cas de décès (0) en 2019, comparé à l'année 2018 (1%). Pour le reste des autres districts, aucun cas de décès n'a été enregistré durant ces deux années.

Pour le CREN, au niveau de la région le nombre de cas admis est resté constante (56) et ce même phénomène s'observe pour tous les districts de la région.

En ce qui concerne le taux d'abandon seul le district de Fatick connait des contreperformances. Malgré les contreperformances du district de Fatick, la région est en deçà de la moyenne nationale avec 11,32%. La Proportion d'enfants traités avec succès CREN est de 75,47% au niveau régional. Suivant les districts, de très bonnes performances ont été notées à Foundiougne et Gossas (100%) et Sokone (94,11%). Le district de Fatick est le seul à ne pas atteindre la moyenne nationale avec un taux de 64,70%. Par rapport au taux de décès CREN, le district de Fatick (11,76%) a légèrement dépassé l'objectif national (< 10%), entrainant du coup la région à (7.54%). Les districts de Foundiougne, Gossas et Sokone n'ont enregistré aucun décès ce qui constitue une très belle performance.

IX.3. HYGIENE PUBLIQUE

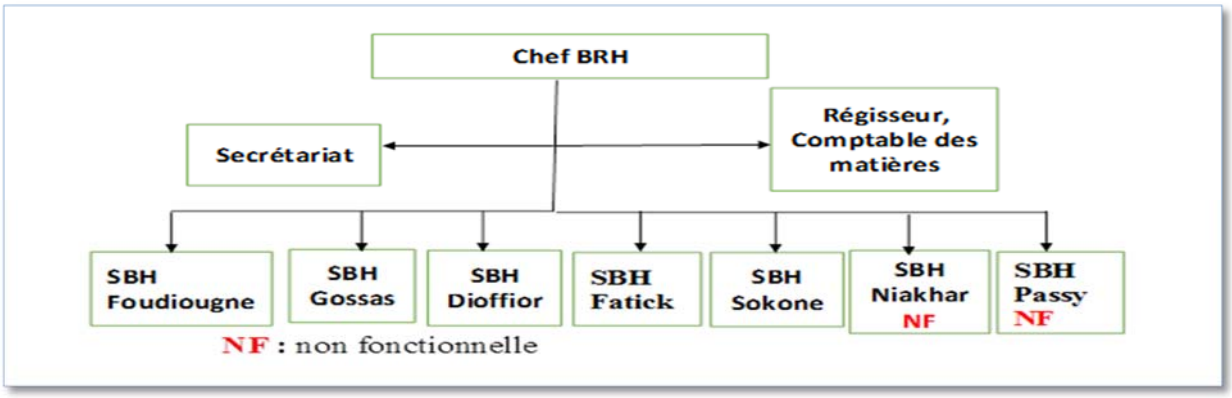

La Brigade régionale d'Hygiène (BRH) est chargée, sous l'autorité administrative, de l'application des dispositions relatives à la protection de la santé publique. Elle exerce ainsi un contrôle administratif et technique des règles d'hygiène dans la région et a un rôle de prévention et de protection de la santé publique. En d'autres termes, elle est chargée de faire appliquer les règles d'hygiène publique en s'appuyant sur les articles de la santé publique. Elle a donc un rôle de police sanitaire. Elle fait appliquer la loi dans les domaines de l'habitat, de l'hygiène alimentaire, de la pollution de l'air, du sol, de l'eau, de la qualité des eaux potables, etc. Elle a aussi un rôle de conseils dans tous ces domaines.

Dans l'application de ses exercices, la BRH de Fatick coiffe 7 Sous Brigades d'Hygiène dont 2 non fonctionnelles (SBH de Niakhar et SBH de Passy). Elle est composée de 16 agents d'hygiène (chefs de brigade et agents de prospection) répartis comme suit : 2 au niveau régional, 4 à la SBH de Fatick, 3 à la SBH de Foundiougne, 3 à la SBH de Dioffior, 2 à la SBH de Gossas et 2 à la SBH de Sokone. Elle dispose aussi de 8 agents de soutien (ASP) qui joue le rôle de secrétaire et d'aides aux O.T.

Par ailleurs, l'équipement technique des services d'hygiène est constitué d'un appareil nébuliseur de type fogging, un appareil de type charriot 160 L, 11 appareils pulvérisateurs moteur, 16 appareils pulvérisateurs manuels, 3 kits d'analyse d'eau, 1 ordinateur de bureau, 2 imprimantes et une photocopieuse. Quant-au matériel logistique, 2 véhicules et 3 motos sont mis à leur disposition.

Dans la suite, sera analysé le bilan des activités des services d'hygiène à travers les visites de prospection, les infractions commises et les opérations de sensibilisation.

IX.3.1. LES VISITES DOMICILIAIRES

En 2019, les services d'hygiène de la région de Fatick ont eu à visiter 8047 concessions. Ce nombre, qui était 7989 en 2018, a ainsi légèrement augmenté de 0,73%. Cette hausse s'observe jusqu'au niveau départemental à l'exception de Gossas où le nombre de concessions visitées a baissé de 34, 59%.

Tableau VIII-9 : Évolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2018		2019		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Foundiougne	3012	37,70%	3312	41,16%	9,96%
Gossas	1535	19,21%	1004	12,48%	-34,59%
Fatick	3442	43,08%	3731	46,37%	8,40%
Région	7989	100,00%	8047	100,00%	0,73%

Source : Brigade régionale d'Hygiène de Fatick

Les visites domiciliaires permettent à la police de l'hygiène d'effectuer des contrôles de la salubrité. Lesdits contrôles ont fait ressortir, en 2019, 1768 infractions commises dans la région contre 2312 en 2018, soit une baisse de 24%.

Tableau VIII-10 : Répartition des infractions relevées durant les prospections domiciliaires

Sous brigade d'hygiène SBH		Fatick		Diofior		Gossas		Foundiougne		Passy		Sokone		TOTAL		Variation
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	
Défaut de balayage		80	53	18	16	21	17	14	13	0	0	14	19	147	118	-20
Dépôt d'ordures non conforme		13	15	4	6	6	10	10	6	0	0	8	7	41	44	7
Jets d'eaux usées (SVP)		37	64	16	19	16	14	24	17	0	0	9	14	102	128	25
Ecoulement d'eaux usées		28	13	6	8	24	28	16	11	0	0	6	12	80	72	-10
Système d'évacuation non conforme		42	31	12	10	20	39	13	12	0	0	8	6	95	98	3
Défauts de poubelles réglementaires		740	618	203	44	540	314	135	137	0	0	45	38	1663	1151	-31
Dépôt de gravats		3	3	0	2	2	6	1	3	0	0	4	6	10	20	100
Défaut de désherbage (DDH)		12	7	8	5	9	7	4	5	0	0	2	4	35	28	-20
Enclos non conforme (ENC)		8	8	3	2	5	3	2	3	0	0	3	2	21	18	-14
Dépôt de fumier		2	1	1	3	3	2	0	0	0	0	1	3	7	9	29
Insalubrité (INS)		2	6	0	0	1	1	1	2	0	0	1	1	5	10	100
Défaut de sanitaire (DSS)		29	16	15	8	34	25	17	14	0	0	11	9	106	72	-32
TOTAL	**Nbre**	996	835	286	123	681	466	237	223	0	0	112	121	2312	1768	-24
	%	43,1	47,2	12,4	7,0	29,5	26,4	10,3	12,6	0,0	0,0	4,8	6,8	100,0	100,0	

Source : Brigade régionale d'Hygiène de Fatick

La plupart des infractions commises en 2019 sont liées aux défauts de poubelles réglementaires (65%). Il s'en suit les défauts de balayage (7%), les jets d'eaux usées (7%) et la non-conformité du système d'évacuation (6%). Les dépôts d'ordures non conforme, l'écoulement d'eaux usées, les dépôts de gravats, les défauts de désherbage, les enclos non conforme, les dépôts de fumier, l'insalubrité et les défauts de sanitaire occupent chacun une part de moins de 5%.

IX.3.2. LES INSPECTIONS DES ERP2

En plus des visites domiciliaires, la briarde d'hygiène de la région de Fatick a effectué en 2019, 2601 inspections dans les Établissements Recevant du Public (ERP) contre 2595 en 2018, soit une hausse de 0,2%. Cette situation est la résultante de l'augmentation du nombre d'inspections effectuées dans les écoles, les « daaras », les structures sanitaires, les dibiteries, les boucheries et les auberges et au niveau des vendeurs de poissons, de gâteaux et de fruits.

[2] ERP = Etablissement Recevant du Public

Tableau VIII-11 : Évolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département.

Nature ERP / Année	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Boutiques	398	347	-12,8	161	204	26,7	522	515	-1,3	1081	1066	-1,4
Restaurants	70	76	8,6	28	27	-3,6	102	97	-4,9	200	200	0,0
Gargotes	64	50	-21,9	45	42	-6,7	55	60	9,1	164	152	-7,3
Cafétérias	20	19	-5,0	14	15	7,1	32	27	-15,6	66	61	-7,6
Dibiteries	10	18	80,0	8	9	12,5	17	22	29,4	35	49	40,0
Boulangeries	9	7	-22,2	4	4	0,0	10	9	-10,0	23	20	-13,0
Kiosques pain	28	23	-17,9	17	16	-5,9	34	33	-2,9	79	72	-8,9
Kiosques à lait	5	4	-20,0	2	2	0,0	7	7	0,0	14	13	-7,1
Tangana	69	57	-17,4	36	32	-11,1	77	75	-2,6	182	164	-9,9
Vente sur la voie publique	45	42	-6,7	24	21	-12,5	51	42	-17,6	120	105	-12,5
Boucheries	11	11	0,0	8	8	0,0	12	15	25,0	31	34	9,7
Cantines	13	12	-7,7	8	6	-25,0	11	10	-9,1	32	28	-12,5
Vente d'eau glacée	14	18	28,6	15	9	-40,0	16	16	0,0	45	43	-4,4
Vente de gâteaux	8	9	12,5	7	6	-14,3	11	23	109,1	26	38	46,2
Marchés	9	8	-11,1	8	7	-12,5	11	11	0,0	28	26	-7,1
Etabl. de vente d'eau de table	9	10	11,1	8	8	0,0	13	3	-76,9	30	21	-30,0
Auberges	8	9	12,5	5	5	0,0	9	9	0,0	22	23	4,5
Bars	17	17	0,0	14	11	-21,4	20	17	-15,0	51	45	-11,8
Hôtels	7	6	-14,3	5	1	-80,0	12	10	-16,7	24	17	-29,2
Ecoles	19	35	84,2	12	27	125,0	23	41	78,3	54	103	90,7
Daaras	10	20	100,0	8	12	50,0	13	26	100,0	31	58	87,1
EPS (hôpitaux, CS[3], PS[4], ...)	8	12	50,0	5	10	100,0	19	19	0,0	32	41	28,1
Ateliers meuniers	11	11	0,0	7	4	-42,9	16	14	-12,5	34	29	-14,7
Epicerie	10	11	10,0	8	5	-37,5	18	16	-11,1	36	32	-11,1
Buvettes	8	7	-12,5	6	6	0,0	10	12	20,0	24	25	4,2
Vendeurs poissons	7	9	28,6	4	11	175,0	9	13	44,4	20	33	65,0
Usines de glaces	5	4	-20,0	3	1	-66,7	6	4	-33,3	14	9	-35,7
Usines de transformation (lait)	3	2	-33,3	2	1	-50,0	3	3	0,0	8	6	-25,0
Pousses pousses	12	10	-16,7	10	9	-10,0	13	13	0,0	35	32	-8,6
Vendeurs de fruits	15	21	40,0	11	11	0,0	28	24	-14,3	54	56	3,7
Total	922	885	-4,0	493	530	7,5	1180	1186	0,5	2595	2601	0,2

Source : Brigade régionale d'Hygiène de Fatick

[3] CS = Centre de Santé

[4] PS = Poste de Santé

A l'issue des visites de prospections effectuées dans la région, les infractions relevées en 2019 sont au nombre de 714. Les plus fréquentes sont liées aux défauts de visite médicale (26%), aux ventes d'aliments périmés (17%) et aux défauts de poubelles réglementaires (15%). Les autres infractions concernent les défauts de blouses et tabliers, les défauts de balayage, les défauts de revêtement comptoir, les ventes d'aliments non protégés, les dépôts d'ordures non conformes et les ventes d'aliments avariés. Un seul cas de vente de produits pharmaceutiques non autorisée a été répertorié dans la région.

Graphique VIII-9: Répartition des infractions relevées durant les prospections au niveau des ERP en 2019

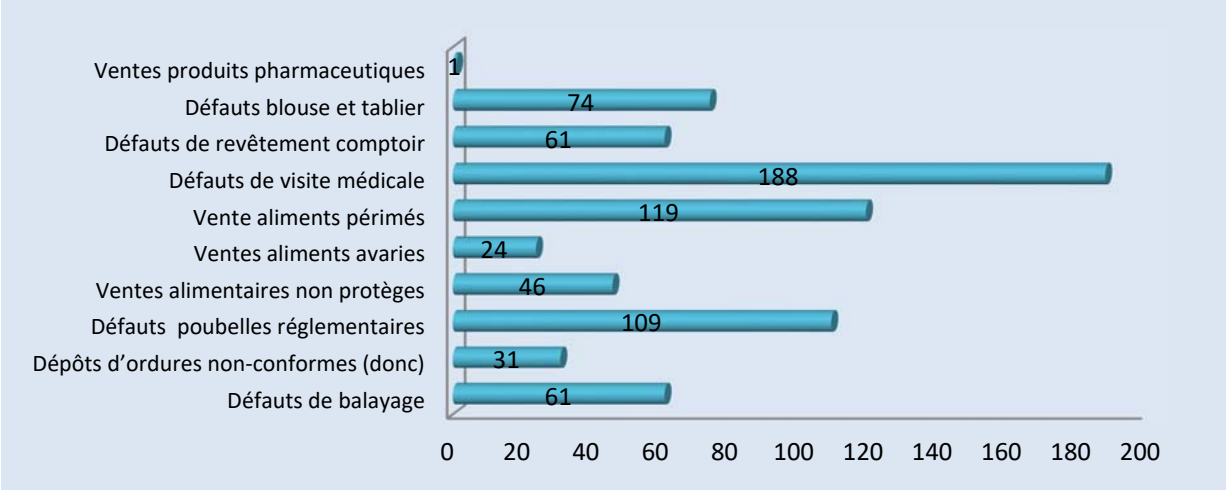

Source : Brigade régionale d'Hygiène de Fatick

IX.3.3. LES ACTIVITES D'IEC

Dans la région, 7960 opérations de sensibilisation ont été menées en 2019. Ces activités ont ainsi baissé de 1,55% comparé à l'an 2018. Il s'agit généralement d'entretiens (7870, soit 98,87% en valeur relative). Des réunions, causeries et émissions radio ont été aussi organisées en ce sens.

Tableau VIII-12 : Évolution et répartition des activités d'IEC menées selon la nature, par département

Nature	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Entretiens	3012	3122	3,65	1535	1550	0,98	3442	3198	-7,09	7989	7870	-1,49
Causeries	11	13	18,18	8	7	-12,50	15	17	13,33	34	37	8,82
Réunions	17	11	-35,29	12	13	8,33	26	20	-23,08	55	44	-20,00
Emission radio	2	2	0,00	1	2	100,00	4	5	25,00	7	9	28,57
Total	3042	3148	3,48	1556	1572	1,03	3487	3240	-7,08	8085	7960	-1,55

Source : Brigade régionale d'Hygiène de Fatick

IX.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de santé

- Supervisions régulières des agents ;
- Mise en œuvre du monitoring ;
- Bonne complétude des données du DHIS2 ;
- Suivi régulier des indicateurs de la région à travers la tenue régulière des réunions de suivi des PTA, des réunions de coordination et des revues régionales des différents programmes de santé ;
- Bon niveau d'atteinte des objectifs de la SR et de la vaccination ;
- Dotation en ambulances, motos et frigos.

2. En matière d'hygiène publique

- Appui des autorités Administratives, Territoriales, et Sanitaires
- Engagement de l'ensemble du personnel de la BRH
- Appuis de l'Etat par le biais du SNH

IX.4.2. CONTRAINTES

1. En matière de santé

- Insuffisance de centres de santé dans le district de Sokone ;
- Insuffisance de poste de santé ;
- Non fonctionnalité des cases de santé ;
- Absence de spécialité (radiologie, chirurgie, pédiatrie, gynécologie, gériatrie,
- Insuffisance du personnel qualifié (sage-femme, infirmier, etc.) ;
- Déficit de formation et de recyclage des personnels ;
- Faible motivation du personnel communautaire ;
- Manque d'équipements des cases de santé ;
- Insuffisance et vétusté des ambulances médicalisées ;
- Cherté des coûts de transport des ambulances ;

- Enclavement de certaines localités (les îles) ;
- Cherté des médicaments ;
- Médicaments contrefaits ;
- Manque de formation du personnel communautaire ;
- Non application du plan SESAME.

2. En matière d'hygiène publique

- Insuffisance d'agents d'hygiène au niveau des SBH
- Manque de formation continue des agents de l'hygiène sur le contrôle de la qualité de l'eau de boisson et de l'ATPC.
- Absence de lignes budgétaires au niveau des SBH
- Absence de locaux adéquats pour les SBH de Sokone, Foundiougne et Diofior
- Absence de ressources financières pour la mise en œuvre des activités communautaires (VAD, Causeries, émissions radiophoniques etc)
- Logistique roulante insuffisante et vétuste
- Insuffisance de produits de désinsectisation

IX.4.3. PERSPECTIVES

1. En matière de santé

- Former de tous les prestataires du réseau SONU sur les SONUB
- Formation de toutes les sages-femmes sur la Planification Familiale du Post Partum (PFPP) couplée à l'auto-infection DMPA/sous cutanée ;
- Former des prestataires sur la SRAJ
- Organisation d'atelier trimestriel de restitution des audits de décès maternels et néonatals au niveau des 7 DS
- Auditionner tous les décès dans les 72h qui suive le décès.
- Organisation de stratégie de recherche des irrégulières PF et CPN dans tous les PPS
- Partager le manuel cadre stratégique PF à tous les niveaux
- Former tous les prestataires sur l'ISBC

- Suivre des indicateurs à tous les niveaux
- Disposer de CREN fonctionnel dans tous les centres de santé et le CRH ;
- Avoir spécifiquement un médecin dans chaque CREN ;
- Réduire drastiquement les taux d'abandon et de décès de la RM ;
- Equiper tous les nouveaux PPS en matériel anthropométrique ;
- Disposer d'un plan régionale de communication en nutrition ;
- Organiser une supervision semestrielle conjointe région et districts vers les postes et cases de santé.

- Faire de la plate-forme DHIS2 un outil de collecte et d'analyse des données en 2020
- Mise à l'échelle d'interventions adaptées à la pré-élimination ;
- Rendre permanent la disponibilité des intrants à tous les niveaux (ACT, TDR, SP, MILDA)
- Améliorer la qualité des données à tous les niveaux ;
- Faire une notification hebdomadaire des cas de paludisme
- Dépister tous les cas suspects surtout chez les enfants
- Prise en charge correcte de tous les cas de Tuberculose notifiés
- Dépister précocement les cas TBMR
- Utiliser des autotests
- Vulgariser le dépistage démédicalisé avec les acteurs communautaires
- Rendre effectif l'option « Tester et Traiter » (TATARSEN)
- Augmenter le nombre de FE+ et des pop clés ayant bénéficié de la charge
- Former les prestataires de la région sur le Dolutégravir

2. En matière d'hygiène publique

- Renforcer la BRH en ressources humaines
- Faire le plaidoyer pour l'octroi de lignes budgétaires aux SBH
- Renforcer la formation continue des agents de l'hygiène
- Continuer à faire le plaidoyer pour l'acquisition de locaux adéquats aux différentes SBH de la région

CHAPITRE X : AGRICULTURE

XI.1. INTRODUCTION

L'État a pris l'option de faire de l'agriculture le fer de lance du développement économique et social comme mentionné dans le Plan Sénégal Émergent (PSE). Pour ce faire, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui est le volet agricole du PSE est mis en place pour rapidement atteindre les objectifs assignés à ce secteur stratégique.

De ce fait, les programmes agricoles déclinés et mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) permettent au secteur de l'Agriculture de contribuer à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, à la réduction de la pauvreté grâce à une augmentation substantielle des revenus des producteurs, à l'amélioration de la croissance économique et à l'équilibre de la balance commerciale du pays.

Ainsi, des mesures d'accompagnement sont prises par les Autorités pour accompagner voir soutenir la production, la commercialisation et la transformation des produits agricoles.

Parmi ces mesures, la subvention des intrants agricoles, la mécanisation des exploitations agricoles familiales, le programme national d'autosuffisance en Riz (PNAR), la recherche/formation/conseil agricole et rural, la construction d'ouvrages hydro-agricoles et d'infrastructures de stockage/conservation constituent des leviers opérationnels qui contribuent à booster davantage les productions agricoles.

La région de Fatick bénéficie au même titre que les autres régions de ces mesures d'accompagnement eu égard aux nombreuses potentialités existantes. Ainsi, une enveloppe de 2 213 880 416 f cfa fut mobilisée pour la subvention des intrants et matériels agricoles par l'État à travers le MAER dans le cadre du financement du programme agricole 2019-2020 validé à l'issue du Conseil interministériel du 23 avril 2019.

Malgré les performances enregistrées par le sous-secteur de l'Agriculture, des contraintes ont été identifiées.

Toutefois des solutions idoines sont en train d'être mises en œuvre par l'Etat avec l'appui technique et le concours financier de ses partenaires au développement pour

une prise en charge effective de ces contraintes qui se dressent comme de véritables goulots d'étranglement quant à l'essor du sous-secteur dans la région.

XI.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

XI.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques sont représentés par la Direction régionale du Développement rural (DRDR) et les Services départementaux du Développement rural (SDDR) de Fatick, Gossas et Foundiougne.

XI.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Les autres démembrements du MAER intervenant dans la région de Fatick sont constitués par les Directions de Zone de l'Agence nationale de Conseil agricole et rural de Diourbel (DZ BAN) et Kaolack (DZ BAS), l'Institut national de Pédologie (INP) basée à Kaolack, l'Agence nationale pour l'insertion et le Développement agricole basée à Kaolack (ANIDA Zone Centre), le Centre national de recherche agronomique (CNRA) de Bambey, l'Antenne régionale de PROVALE-CV de Fatick, le projet d'appui aux filières agricoles-extension (PAFA-E) basé à Kaolack, le programme d'appui au programme national d'investissement agricole du Sénégal (PAPSEN-Centre) basé au CNRA/Bambey.

XI.2.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

La DRDR de Fatick compte trois lots de bâtiments administratifs (logement du DRDR, locaux abritant les bureaux et le laboratoire régional de semences), deux magasins et deux hangars. Une partie du mur de clôture du logement du DRDR et de la fondation du mur de clôture de la DRDR furent endommagées par les travaux d'assainissement sur l'axe Fatick-N'Dakhonga.

Les SDDR sont constitués par des blocs administratifs qui sont dans un état de vétusté très avancé. Cet état de fait ne contribue pas à l'amélioration des conditions de travail et par conséquent des performances des agents.

Les moyens logistiques des SDDR sont mis en circulation depuis plusieurs années et sont dans des états de vétusté très avancés. Cela ralentit l'élan des SDDR concernant leurs missions de suivi, supervision, contrôle et coordination des activités de développement agricole au niveau départemental.

Le parc motos est constitué d'anciennes motos et de 12 nouvelles motos acquises par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) en 2019 dans le cadre du projet AGRIS avec la FAO.

Un inventaire un peu exhaustif a permis de révéler l'existence au niveau régional de plus de 90 magasins de stockage (y compris les seccos métalliques) et de plus de 40 unités de transformation de produits agricoles réparties entre les trois (03) départements.

XI.3. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

XI.3.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

Durant la campagne agricole de 2018-2019, un volume total de 9 301,8 tonnes de semences sont reçues et 9 295,8 tonnes vendues. A la prochaine campagne, la quantité de semences reçue (7 315 tonnes) a baissé de 21% et la vente est évaluée à hauteur de 7 307 tonnes. Cette baisse notoire observée est due aux quantités supérieures reçues notées sur le Maïs, Sorgho, Riz pluvial, Niébé, Sésame et Pastèque. D'une campagne à l'autre, les quantités de semences reçues varient et ces variations sont imputables entre autres aux opérateurs semenciers privés (OPS) qui ne respectent pas leurs cahiers de charges vis-à-vis du MAER.

Tableau X-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Fatick

Semences		Fatick			Gossas			Foundiougne			Région		
Arachide	Reçu (T)	1245	1200	-3,6	1003	1011	0,8	1762	1941	10,2	4010	4152	3,5
	Vendu (T)	1245	1200	-3,6	1003	1011	0,8	1762	1941	10,2	4010	4152	3,5
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Maïs local	Reçu (T)	21	23	9,5	9	18	100	175	141	-19,4	205	182	-11,2
	Vendu (T)	21	23	9,5	9	18	100	175	139,5	-20,3	205	180,5	-12,0
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	1,5	-	0	1,5	-
Sorgho local	Reçu (T)	21,1	19	-10,2	23	22	-4,3	75	41	-45,3	119,16	82	-31,2
	Vendu (T)	21,1	19	-10,2	23	16,5	-28,3	70	39,3	-43,9	114,16	74,8	-34,5
	Reliquat (T)	0	0	-	0	5,5	-	5	1,7	-66,0	5	7,2	44,0
Riz	Reçu (T)	106,9	68,5	-35,9	0	0	-	121,8	95,3	-21,8	228,6	163,8	-28,4
	Vendu (T)	106,9	68,5	-35,9	0	0	-	121,8	95,3	-21,8	228,65	163,8	-28,4
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Niébé	Reçu (T)	196,5	162	-17,6	184	188	2,2	232	182	-21,6	612,5	532	-13,1
	Vendu (T)	196,5	162	-17,6	184	188	2,2	231	182	-21,2	611,5	532	-13,0
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	1	0	-100,0	1	0	-100
Sésame	Reçu (T)	0	0	-	6,48	0	-100	5	23,6	372,0	11,48	23,6	105,6
	Vendu (T)	0	0	-	6,48	0	-100	5	23,5	370,0	11,48	23,5	104,7
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	0,1	-	0	0,1	-
Manioc	Reçu (T)	125	200	60,0	360	330	-8,3	150	150	0,0	635	680	7,1
	Vendu (T)	125	200	60,0	360	330	-8,3	150	150	0,0	635	680	7,1
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Pastèque	Reçu (T)	0	0	-	3480	1500	-56,9	0	0	-	3480	1500	-56,9
	Vendu (T)	0	0	-	3480	1500	-56,9	0	0	-	3480	1500	-56,9
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Total	Reçu (T)	1715,5	1672,5	-2,5	5065,5	3069	-39,4	2520,8	2573,9	2,1	9301,8	7315	-21,4
	Vendu (T)	1715,5	1672,5	-2,5	5065,5	3063,5	-39,5	2514,8	2570,6	2,2	9295,8	7307	-21,4
	Reliquat (T)	0	0	-	0	5,5	-	6	3,3	-45,0	6	8,8	46,7

Source : DRDR région de Fatick

Par ailleurs, le département de Gossas a réceptionné des quotas de semences de niébé, sorgho, sésame, pastèque et boutures de manioc dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'adaptation. Ainsi, il dispose 42% des semences. Il est suivi par le département de Foundiougne (35%) puis de Fatick (23%).

XI.3.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

En 2018-2019, une quantité totale d'engrais de 6 770 tonnes fut réceptionné au niveau régional et 5 941 tonnes vendues aux producteurs. Durant la campagne 2019-2020, la quantité totale d'engrais est évaluée à 6682 tonnes ; avec 6482 tonnes distribuées dans les trois départements. Les engrais sont constitués par les formulations 6-20-10 (engrais arachide), 15-10-10 (engrais mil/sorgho), 15-15-15 (engrais maïs et riz pluvial) et l'Urée (céréales en particulier).

Tableau X-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais

Engrais		Fatick			Gossas			Foundiougne			Région		
6.20.10	Reçu (T)	1000	840	-16,0	210	470	123,8	1370	1325	-3,3	2580	2635	2,1
	Vendu (T)	995	840	-15,6	210	450	114,3	1340	1325	-1,1	2545	2615	2,8
	Reliquat (T)	5	0	-100,0	0	20	-	30	0	-100,0	35	20	-42,9
15.10.10	Reçu (T)	300	494,5	64,8	0	95	-	445	490	10,1	745	1080	45,0
	Vendu (T)	300	494,5	64,8	0	95	-	436	490	12,4	736	1080	46,7
	Reliquat (T)	0	0	-	0	0	-	9	0	-100,0	9	0	-100,0
15.15.15	Reçu (T)	400	410	2,5	80	117	46,3	1020	1035	1,5	1500	1562	4,1
	Vendu (T)	319	347,5	8,9	50,45	63,2	25,3	988	1005	1,7	1357	1416	4,3
	Reliquat (T)	81,05	62,5	-22,9	29,55	53,8	82,1	32	29,8	-6,9	142,6	146,1	2,5
Urée	Reçu (T)	430	390	-9,3	240	180	-25,0	1275	835	-34,5	1945	1405	-27,8
	Vendu (T)	367,7	390	6,1	30,05	180	499,0	905	801	-11,5	1303	1371	5,2
	Reliquat (T)	62,35	0	-100,0	210	0	-100,0	370	34	-90,8	642,3	34	-94,7
TOTAL	Reçu (T)	2130	2135	0,2	530	862	62,6	4110	3685	-10,3	6770	6682	-1,3
	Vendu (T)	1982	2072	4,6	290,5	788,2	171,3	3669	3621	-1,3	5941	6482	9,1
	Reliquat (T)	148,4	62,5	-57,9	239,6	73,8	-69,2	441	63,8	-85,5	828,9	200,1	-75,9

Source : DRDR région de Fatick

La différence de quantité d'engrais notée entre 2018-2019 et 2019-2020 est de 88 tonnes. Cette différence est imputable en grande partie à la hausse des quantités d'engrais 6-20-10 et 15-15-15 réceptionnées dans le département de Gossas dans le cadre du programme d'adaptation de 2018-2019.

Par ailleurs, la quantité vendue en 2019-2020 est supérieure à celle cédée en 2018. Ce constant est lié au fait qu'en 2019, le département de Gossas n'a reçu aucun sac de 15-10-10. Cet état de fait a eu comme corollaire une baisse de sa production de mil en 2019-2020 comparée 2018-2019.

XI.3.3. LA MISE EN PLACE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

En 2018-2019, la région de Fatick a reçu 120 sacs de 25 kg de Poudre (PYRICAL 5% DP). Cette poudre est destinée à la protection des semis, des cultures au champ, des récoltes et des meules d'arachide. Les départements de Fatick, Gossas et Foundiougne ont réceptionné respectivement 40 sacs de 25 kg soit 120 sacs au total (03 tonnes de poudre). Cette quantité a permis de traiter 360 ha (1 sac de 25 kg pour traiter 3 hectares maximum) pendant l'hivernage 2018-2019.

Tableau X-3 : Répartition et évolution des Périmètres Intégrés Villageois (PIV) et des superficies traitées selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de PIV traités			Superficies traitées (ha)		
	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Foundiougne	0	0	0	40	0	-100
Gossas	0	0	0	40	0	-100
Fatick	0	0	0	40	0	-100
Région	0	0	0	120	0	-100

Source : DRDR région de Fatick

En 2019-2020, la région de Fatick n'a pas reçu de produits phytosanitaires or les pesticides constituent des intrants agricoles au même titre que les semences et les engrais subventionnés et mis en place au niveau local et départemental.

XI.3.4. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

La mécanisation des systèmes de production dans les exploitations agricoles familiales est une option clairement affichée par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du PRACAS volet agricole du PSE. Elle s'est traduite entre autres par la mise à disposition de matériels de culture attelée et matériels /équipements motorisés subventionnés respectivement à hauteur de 70 % et 60 % au profit des producteurs (petits producteurs en particulier) et de leurs organisations.

Tableau X-4 : Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région

Matériels et Équipements agricoles	Foundiougne		Gossas		Fatick			Région	
	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020
Matériels de culture attelée									
Houe sine 9 3 dents	0	20	0	10	0	10		0	40
Semoir Super-éco + 3 disques	0	350	0	325	0	325		0	1000
Matériels de transport attelé									
Charrette asine	0	10	0	10	0	10		0	30
Charrette équine	0	20	0	20	0	20		0	60
Charrette bovine	0	0	0	0	0	0		0	0
Matériels de motorisation									
Tracteurs équipés d'Offsets	0	8	0	5	0	2		0	15
Matériels d'irrigation	0	0	0	0	0	0		0	0
Groupe Moto pompe & Accessoires 96 24	0	0	0	0	0	0		0	0
Total	**0**	**408**	**0**	**370**	**0**	**367**		**0**	**1145**

Source : DRDR région de Fatick

En 2019-2020, 1000 semoirs, 40 houes sine 9 3 dents, 30 charrettes asines et 60 charrettes équines ont été réceptionnés par la région de Fatick. Malheureusement, aucune unité n'a été mise en place dans les trois départements durant l'hivernage 2018-2019.

Dans le cadre de la distribution de matériels motorisés, 15 tracteurs équipés d'offsets sont octroyés à des producteurs et organisations de producteurs établis dans les trois départements en 2019-2020 : 02 pour Fatick, 05 avec Gossas et 08 à Foundiougne.

XI.4. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

XI.4.1. LES CULTURES VIVRIERES

En 2019-2020, la Production Céréalière (mil, sorgho, maïs et riz pluvial) a connu une hausse de 12% par rapport à l'hivernage 2018-2019. Néanmoins, elle permet de couvrir les besoins céréaliers de la population régionale évalués à 166 648 tonnes. La hausse de la Production Céréalière de 2019-2020 pourrait être expliquée par le fait que les cultures sont arrivées à maturité et récoltées grâce à la reprise des pluies et à leur bonne répartition entre août et octobre 2019.

Malgré la baisse de la production notée sur le Mil, la région de Fatick a conservé sa première place au niveau national avec 190 000 ha emblavés et 182 000 tonnes produites. Dans la même lancée, il faut signaler les bons résultats obtenus sur les autres céréales à savoir :

- Maïs : 31 143 ha/58 073 t (rang 5ème)
- Riz Pluvial : 5 579 ha/9 780 t (rang 7ème)
- Sorgho : 15 618 ha/14 216 t (rang 5ème)

Tableau X-5: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Mil	Sup (Ha)	56000	75000	33,93	16252	20000	23,06	107000	95000	-11,2	179252	190000	6,00
	Rdt (Kg/Ha)	1274	1100	-13,7	750	700	-6,67	850	900	5,88	973	958	-1,54
	Prod (T)	71344	82500	15,64	12189	14000	14,86	90950	85500	-5,99	174483	182000	4,31
Sorgho	Sup (Ha)	3456	5506	59,32	4200	5300	26,19	3862	4812	24,6	11518	15618	35,60
	Rdt (Kg/Ha)	1200	1200	0	800	800	0	700	700	0	886	910	2,71
	Prod (T)	4147	6607	59,32	3360	4240	26,19	2703	3368	24,6	10211	14216	39,22
Maïs	Sup (Ha)	15400	21040	36,62	7913	8633	9,10	550	1470	167	23863	31143	30,51
	Rdt (Kg/Ha)	2300	2300	0	875	900	2,86	1326	1300	-1,96	1805	1865	3,32
	Prod (T)	35420	48392	36,62	6924	7770	12,22	729	1911	162	43074	58073	34,82
Riz	Sup (Ha)	3700	2726	-26,3	0	0	0	0	2852	0	3700	5579	50,78
	Rdt (Kg/Ha)	2000	2016	0,8	0	0	0	0	1502	0	2000	1753	-12,35
	Prod (T)	7400	5496	-25,7	0	0	0	0	4284	0	7400	9780	32,16

Source : DRDR région de Fatick

Au regard des résultats obtenus, le poids agricole de la région de Fatick repose plus sur les départements de Foundiougne et de Fatick. Toutefois, on a noté une augmentation des superficies emblavées et une hausse des productions de Mil, Sorgho et Maïs entre 2018 et 2019 pour le département de Gossas qui n'a d'ailleurs reçu aucun sac d'engrais 15-10-10 durant la campagne 2018-2019.

XI.4.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

En 2018-2019, l'Arachide est la principale culture de rente, occupe 15,46 % des superficies totales cultivées et représente 15,20 % de la production nationale. En outre, 175 399 ha sont exploités pour une production de 228 149 tonnes de graines dans la région de Fatick. Ces résultats placent la région au second rang au niveau national.

En 2019-2020, la Production arachidière a enregistré une augmentation de 5% par rapport à la campagne de 2018-2019. En effet, la production régionale a atteint 239 750 tonnes de coques contre 228 149 tonnes en 2018-2019. La région conserve toujours son second rang à l'échelle nationale comme ce fut le cas en 2018-2019.

Tableau X-6 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Fatick			Gossas			Foundiougne			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	49800	65000	30,5	64000	55000	-14,1	61599	75000	21,8	175399	195000	11,2
	Rdt (Kg/Ha)	1230	1200	-2,44	1164	1100	-5,5	1500	1350	-10	1301	1229	-5,53
	Prod(T)	61254	78000	27,3	74496	60500	-18,8	92399	101250	9,58	228149	239750	5,09
Manioc	Sup (Ha)	2500	2700	8	715	1045	46,15	495	645	30,3	3710	4390	18,3
	Rdt (Kg/Ha)	12000	12000	0	8000	8018	0,225	8500	8500	0	10762	10538	-2,08
	Prod(T)	30000	32400	8	5720	8379	46,49	4208	5483	30,3	39928	46261	15,9
Pastèque	Sup (Ha)	1950	2100	7,69	2500	2650	6	842	1250	48,5	5292	6000	13,4
	Rdt (Kg/Ha)	9500	9500	0	9000	9000	0	9000	9000	0	9184	9175	-0,1
	Prod(T)	18525	19950	7,69	22500	23850	6	7579	11250	48,4	48604	55050	13,3
Bissap	Sup (Ha)	0	12	100	162	18	-88,9	0	60	100	162	90	-44,4
	Rdt (Kg/Ha)	0	450	100	300	450	50	0	450	100	300	450	50
	Prod(T)	0	5	100	49	8	-83,7	0	27	100	49	41	-16,3
Sésame	Sup (Ha)	0	0	0	350	350	0	0	4800	100	350	5150	1371
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	400	400	0	0	500	100	400	493	23,3
	Prod(T)	0	0	0	140	140	0	0	2400	100	140	2540	1714
Niébé	Sup (Ha)	2567	6480	152	5601	7520	34,26	549	7280	1226	8718	21280	144
	Rdt (Kg/Ha)	500	500	0	500	500	0	650	693	6,62	509	566	11,2
	Prod(T)	1284	3240	152	2801	3760	34,24	357	5045	1313	4441	12045	171

Source : DRDR région de Fatick

Les autres performances réalisées concernent les cultures telles que le niébé, le manioc, la pastèque et le sésame avec les résultats déclinés ci-dessous :

- Niébé : 21 280 ha/12 045 t (4ème rang)
- Manioc : 4 390 ha/46 261 t (5ème rang)
- Pastèque : 6 000 ha/55 050 t (7ème rang)
- Sésame : 5 150 ha/2 540 t (3ème rang)

La présence des cultures dites industrielles dans les trois départements montre que la diversification agricole est devenue une réalité dans la région de Fatick. Toutefois, le profil hydrique des hivernages 2018 et 2019 a perturbé le calendrier cultural des producteurs. Face à ces situations, l'Etat via le MAER a mis en œuvre un programme d'adaptation en 2018-2019 dans le département de Gossas et un autre dans les départements de Fatick et Gossas en 2019-2020. Ces deux programmes ont permis de booster les productions de niébé, de bissap, de pastèque et de manioc et de relancer la culture du sésame dans le département de Gossas.

XI.4.3. LES CULTURES MARAICHERES

Le maraîchage est une activité génératrice de revenus qui devrait entre autres permettre de résorber le gap en matière d'emplois pour les jeunes ruraux en particulier, ce d'autant plus que 77% de la population régionale est constituée de jeunes de moins de 35 ans.

Concernant la production horticole, les statistiques de la DAPSA du MAER et les données recueillies auprès du P2RS, ANIDA, PAF-E et ANCAR DZ BAS ne permettent pas à elles seules d'avoir une situation exhaustive.

En 2018-2019, d'après la DAPSA 1112 tonnes de Gombo ont été produites dans le département de Gossas. Les productions d'Oignon ont été évaluées à 5653 tonnes (DZ ANCAR BAN /Diourbel et DZ ANCAR BAS/Kahone). Pour la Pomme de terre, la production recueillie était de 11 tonnes (DZ ANCAR BAS) et est exploitée dans un certain nombre de périmètres maraîchers situés dans le département de Foundiougne.

En 2019-2020, 450 tonnes de Gombo sont obtenues au niveau régional selon la DAPSA. Par ailleurs, 387,635 tonnes d'Oignon sont produites par le Réseau des producteurs de Keur Samba Guèye dans le département de Foundiougne.

Tableau X-7 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Oignon	Sup (Ha)	870	173	-80,1	30	-	-	230,6		-100	1131	173	-84,7
	Rdt (Kg/Ha)	5000	2241	-55,2	5000	-	-	5000		-100	5000	2241	-55,2
	Prod(T)	4350	387,6	-91,1	150			1153		-100	5653	387,6	-93,1
Gombo	Sup (Ha)	0	55	-	131	5		0	15		131	75	-42,7
	Rdt (Kg/Ha)	0	6000	-	8500	6000		0	6000		6000	18000	200,0
	Prod(T)	0	330	-	1112	30		0	90		1112	450	-59,5
Pomme de terre	Sup (Ha)	5	-	-100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rdt (Kg/Ha)	2200	-	-100	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Prod(T)	11	-	-100	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : DRDR région de Fatick

XI.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.5.1. ATOUTS

- L'Agriculture est la principale activité économique de la région : 50% de la superficie régionale, près de 90% de la population active ;
- 77% de la population régionale constituée de jeunes de moins de 35 ans ;
- 57568 ménages dont 88% vivent en Zone Rurale pratiquent l'agriculture au sens large : 43253 ménages dans l'Agriculture Pluviale, 7 280 dans le maraîchage et 2579 ménages dans l'Arboriculture Fruitière (Résultats du RGPHAE 2013, ANSD) ;
- Diversité et aptitude culturale des sols (céréales, arachide, pastèque, niébé, sésame, horticulture) avec une bonne tendance à la mécanisation ;
- Pluviométrie favorable : entre 400 et 600 mm dans le département de Gossas et à plus de 1000 mm dans de département de Foundiougne ;
- Disponibilité de la main d'œuvre et présence d'organisations de producteurs dynamiques et assez bien structurées (Réseaux, Sous-collèges MAÏS et Riz, Fédérations, Coopératives, GIE, Associations, etc…) ;

- Assez bonne maîtrise des eaux de surface et souterraines digues anti-sel, digues de retenues, fermes agricoles, périmètres irrigués villageois, petits périmètres maraîchers et autres types d'ouvrages hydro-agricoles construits par l'Etat grâce à l'appui de ses partenaires techniques et financiers via des Projets, Programmes, Agences d'exécution, ONG ;
- Présence des structures d'enseignement supérieur, de recherche et d'appui-conseil : ISRA/CNRA de Bambey, Directions de Zone de l'ANCAR basée à Diourbel et à Kaolack, Université Sine-Saloum El Hadji Ibrahima Niasse (USSEIN) ;
- Existence de marchés hebdomadaires favorisant des échanges et transferts de produits agricoles inter et intra régional (l'exemple du marché hebdomadaire de PASSY) ;
- Meilleure Valorisation des produits agricoles par les organisations de producteurs appuyées par des ONG, Projets et Programmes, les Chambres consulaires ;
- Suivi et Coordination des activités de développement par les Autorités administratives, les Collectivités locales, les Services Techniques et autres acteurs.

XI.5.2. CONTRAINTES

- Vulnérabilité aux aléas climatiques à cause de sa forte exposition à la variabilité pluviométrique ;
- Salinisation des terres (27% de la superficie régionale) surtout dans le département de Fatick ;
- Baisse de fertilité et Pauvreté des sols notée surtout dans les départements de Gossas et de Fatick ;
- Difficultés d'accès au crédit agricole pour les producteurs et leurs organisations ;
- Enclavement de beaucoup de zones de production surtout les zones insulaires.
- Forte pression foncière et parasitaire ;
- Faiblesse du paquet technologique appliqué ;
- Vétusté du petit matériel de culture attelée malgré les efforts consentis par l'Etat ;

- Insuffisance des infrastructures de stockage, de conservation et transformation des produits agricoles ; le nombre de seccos métalliques, de magasins et autres structures adéquates dans les communes par rapport aux OPS ne milite pas en faveur d'un bon déroulement de la campagne de commercialisation arachidière ;
- Les problèmes liés au Financement expliquent le démarrage tardif de la collecte de l'arachide mais également le nombre élevé de points de collecte non fonctionnels et son corollaire le nombre d'opérateurs en activité très réduit.
- Non-respect des techniques de production
- Problème de sécurisation des périmètres maraîchers,
- Tarissement précoce des puits maraîchers,
- Forte pression parasitaire, divagation des animaux,
- Non disponibilité du petit matériel d'exploitation

XI.5.3. PERSPECTIVES

Pour prendre en charge les contraintes énumérées et valoriser de façon optimale les atouts du sous-secteur agricole au niveau régional, un certain nombre d'activités pourraient être envisagées. Parmi ces actions à entreprendre, nous pouvons citer :

- Mettre en œuvre du Programme de Renouvellement des Seccos Métalliques et favoriser davantage la construction de nouvelles Infrastructures de grande capacité destinées au stockage des intrants et à la conservation des produits agricoles dans toutes les Communes ;
- Finaliser le processus de mise en place de Chambres d'Agriculture pour renforcer l'autonomie des producteurs et de leurs organisations et accroître leur responsabilité en matière de production, commercialisation, transformation et de mise en marché des produits agricoles. L'Etat va accompagner en termes de mesures et mécanismes pour leur permettre de disposer d'un environnement incitatif ;
- Eliminer les OPS défaillants du circuit officiel de mise en place et cession des intrants agricoles subventionnés ; cette activité phare du programme agricole mis en œuvre par le MAER ne devrait en aucune façon souffrir d'aucune connotation ni politique ni religieuse ;

- Initier sous l'égide du MAER en collaboration avec les OPS et Fournisseurs d'Engrais agréés des mécanismes de prélèvement pour mobiliser les fonds nécessaires devant permettre de prendre en charge les membres des Commissions Locales et Départementales de distribution des semences, engrais et matériels agricoles ; cette option pourrait définitivement éliminer les cas de vols souvent constatés et autres détournements notés ; elle est devenue aujourd'hui une nécessité et gage de réussite des opérations de mise en place et cession de ces facteurs de production au niveau local et départemental;
- Poursuivre le Programme de Phosphatage de Fond surtout dans les départements de Gossas et de Fatick (une partie de l'arrondissement de Tattaguine et les arrondissements de Niakhar et N'Diob) ; la baisse de la fertilité et la pauvreté des sols dans ces deux départements se posent aujourd'hui avec acuité et constituent des contraintes majeures pour le développement de l'agriculture à côté de la salinisation des terres ;
- Mettre l'accent sur les Aménagements Secondaires en Aval des Ouvrages de Retenue d'Eau dans les vallées déjà aménagées pour une valorisation optimale des quantités importantes d'eau mobilisées par les ouvrages hydro-agricoles à travers des activités agricoles bien identifiées ;
- Poursuivre les Efforts dans la Lutte Contre la Salinisation des Terres Agricoles :
  - Réactualiser l'Etude de Référence sur la Salinité à Fatick réalisée par le PAPIL
  - Récupération/Valorisation de terres salées
  - Promouvoir l'utilisation du Phosphogypse
  - Construction de nouvelles digues anti-sel
- Appuyer le Désenclavement des Zones de Production : Réhabilitation des pistes de production/désenclavement défectueuses existantes & Construction de nouvelles pistes rurales
- Former des Acteurs : Implantation de Centre de Formation et d'Alphabétisation en vue de contribuer à la capacitation des producteurs et de leurs organisations ; la proximité de ces infrastructures facilite l'apprentissage des jeunes et des adultes (hommes et femmes) en milieu rural ;

- Responsabiliser de manière Accrue des Acteurs : Finaliser le processus de création des chambres d'agriculture et accompagner leur mise en place sur l'ensemble du territoire national ; cette option de l'Etat devrait être matérialisée la création de chambres d'agriculture fonctionnelles dans les départements. Elles pourront jouer un rôle d'interface entre les producteurs et leurs organisations et l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers, etc…
- Développer des synergies et mutualiser des ressources financières devraient être érigés en principe d'intervention par les projets et programmes des partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'appui technique et le concours financier apportés à l'Etat. Cette option est une condition sine qua none pour avoir plus d'efficacité, d'efficience et d'équité en ce qui concerne la territorialisation des politiques publiques au niveau local et à l'échelon départemental.

CHAPITRE XII : ELEVAGE

XIII.1. INTRODUCTION

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis 2014, a retenu l'Élevage parmi les secteurs moteurs de croissance. Ce choix est justifié par l'incidence importante des activités d'élevage sur la réduction de la pauvreté et la création de richesses et d'emplois. En effet, l'élevage s'est beaucoup développé dans la région de Fatick et contribue actuellement de façon notable à la sécurité alimentaire des populations et à la lutte contre la pauvreté.

Dans ce présent chapitre, nous allons mettre en évidence son importance, suivre son évolution, décrire la santé animale et la mobilité du bétail, et passer en revue les différents résultats tirés de l'exploitation de la pratique de l'élevage.

XIII.2. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

XIII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La région de Fatick est constituée de trois (03) Institutions Départementales des Services Vétérinaires (IDSV) sous la tutelle d'une Institution régionale des Services Vétérinaires (IRSV).

De 2018 à 2019, aucune évolution du personnel des services vétérinaires n'a été notée. Ces services sont composés de 30 agents dont 17 agents techniques d'Elevage, 7 ingénieurs des travaux d'Elevage et 2 docteurs vétérinaires. La plupart d'entre eux (3/4) sont de sexe masculin.

Tableau XII-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
IRSV	2018		2	2	1		1			0	1		1	2	2	4
	2019		2	2	1		1			0	1		1	2	2	4
IDSV de Fatick	2018			0	1	1	2	3	1	4			0	4	2	6
	2019			0	1	1	2	3	1	4			0	4	2	6

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
IDSVde Foundiougne	**2018**			0	2		2	8		8	1		1	11	0	11
	2019			0	2		2	8		8	1		1	11	0	11
IDSV de Gossas	**2018**			0	1	1	2	4	1	5		1	1	5	3	8
	2019			0	1	1	2	4	1	5		1	1	5	3	8
Total	**2018**	0	2	2	5	2	7	15	2	17	2	1	3	22	7	29
	2019	0	2	2	5	2	7	15	2	17	2	1	3	22	7	29

Source : SRELPA Fatick 2019

XIII.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Ci-après la liste des ONG, Association, Projet et Programme de développement intervenant dans le secteur de l'élevage suivant le domaine et la zone d'intervention.

Tableau XII-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
P2RS (Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel)	Projet de développement	Résilience	Diossong, Niassène, Djilor, Dionewar, Mbéllacadioa, Niakhar, Fimela, Mbar, Colobane et la commune de Fatick
DRIARS (Projet de Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal)	Programme de développement	Résilience	Colobane, Niassène, Niakhar, Ngayokhème
PAFA-E (Projet d'Appui aux Filières agricoles-Extension)	Programme de développement		Niassène, Tattaguine, Mbar, Toubacouta, Keur Saloum Diané, Nioro Alassane Tall, Dioffior, Passy, Diofior
PAFC (Projet d'Amélioration de la Filière Caprine)	Programme de développement		Fatick, Foundiougne et Gossas

Source : SRELPA Fatick 2019

XIII.3. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel désigne l'ensemble des animaux d'élevage d'une exploitation agricole, ou plus largement d'une zone. Dans la région de Fatick, il est estimé à 1 270 520 bestiaux en 2019 contre 1 240 908 en 2018, soit une hausse de 2,4%. Cette hausse est observée au niveau de chaque espèce. En sus, durant ses périodes, plus de la moitié du cheptel appartiennent à la famille des ovins ou caprins (59%). Il s'en suit les bovins qui représentent 21% de l'effectif total puis les porcins avec une proportion de 9%. Les espèces équines et asines viennent en dernière position avec respectivement une part de 7% et 4%.

Par ailleurs, les volailles sont surtout représentées, dans la région, par les poulets traditionnels et quelques dindes, les canards et dans une moindre mesure les pigeons achetés au niveau des marchés hebdomadaires. Ainsi, 2 234 058 têtes ont été dénombrées en 2019 contre 2 164 509 têtes en 2018, soit une hausse de 3,2%.

Tableau XII-3 : Évolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %
Bovins	97342	98824	1,5	69108	70018	1,3	91325	92622	1,4	257775	261464	1,4
Ovins	272771	133 212	2,4	202800	116401	3,2	258052	159 918	3,3	733623	409 531	2,9
Caprins		145 980			92887			106665			345 532	
Asins	9596	9664	0,7	27641	27808	0,6	11617	11711	0,8	48854	49183	0,7
Equins	17633	17829	1,1	44244	44827	1,3	27204	27507	1,1	89081	90163	1,2
Porcins	100201	102982	2,8	11115	11400	2,6	259	265	2,3	111575	114647	2,8
Total bétail	**497543**	**508491**	**2,2**	**354908**	**363341**	**2,4**	**388457**	**398688**	**2,6**	**1240908**	**1270520**	**2,4**
Volaille	918188	948541	3,3	610560	630093	3,2	635761	655424	3,1	2164509	2234058	3,2

Source : *Cellule des Etudes et de la Planification (CEP), Direction de l'Elevage (DIREL) / (Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA))*

Selon la circonscription administrative, en 2018 et 2019, le département de Fatick apparaît comme la principale zone d'élevage de la région avec une proportion de 40% du bétail contre 31% et 29% pour Gossas et Foundiougne, respectivement. La même tendance s'observe avec la répartition spatiale des avicoles où 43% des volailles sont localisées dans le département de Fatick, 29% à Gossas et 28% à Foundiougne.

XIII.4. LES PRODUCTIONS

XIII.4.1. LA PRODUCTION DE VIANDE

La production totale de viande contrôlée dans la région de Fatick concerne uniquement les espèces bovines, ovines et caprines. Pour les autres espèces, les abattages ne font pas l'objet de contrôle systématique. Ainsi, la production totale de viande rouge contrôlée est d'environ 1 422 226 kg en 2019 contre 1 081 997 kg en 2018, soit une augmentation de 31%. Cependant, le poids moyen par tête en 2019 (39,6 kg/tête) est inférieur celui de 2018 (42,1 kg/tête).

Tableau XII-4 : Évolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Fatick selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation %	Campagne 2018/2020	Campagne 2019/2021	Variation %	Campagne 2018/2021	Campagne 2019/2022	Variation %	Campagne 2018/2022	Campagne 2019/2023	Variation %
Bovins	**Nb**	2625	2157	-18	703	5131	630	1754	766	-56	5082	8054	58
	Poids (kg)	437810	332000	-24	92293	689302	647	209406	84480	-60	739 509	1105782	50
Ovins	**Nb**	1457	1803	24	218	1878	761	1243	575	-54	2918	4256	46
	Poids (kg)	88960	30000	-66	2695	21550	700	15366	6822	-56	107021	58372	-45
Caprins	**Nb**	11205	10494	-6	1522	11065	627	4972	2049	-59	17699	23608	33
	Poids (kg)	171470	115434	-33	14999	122508	717	48998	20130	-59	235467	258072	10
Total	**Nb**	15287	14454	-5	2443	18074	640	7969	3390	-57	25699	35918	40
	Poids (kg)	698240	477434	-32	109987	833360	658	273770	111432	-59	1081997	1422226	31

Source : SRELPA Fatick 2019

Par département, la production moyenne de viande rouge par tête est 46,1kg pour Gossas, 32,9kg pour Fatick et 33kg pour Foundiougne.

XIII.4.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

Les unités de transformation laitières de la région sont la laiterie du GIE des femmes de Djilor, la fromagerie de Djilor, la fromagerie de Colobane et le centre de collecte de la commune de Fatick avec Kirene.

Concernant la production de lait, seules les statistiques pour le centre de collecte de lait de la commune de Fatick avec Kirene sont disponibles. Celui-ci a réalisé une collecte de 60 424 litres en 2019 contre 54 000 litres de lait pour l'année 2018.

XIII.4.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production contrôlée en cuirs et peaux correspond aux quantités pour lesquelles la préparation, le traitement, le conditionnement et la commercialisation ont été faits sous la supervision des agents des services vétérinaires.

Tableau XII-5 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces		Foundiougne			Fatick			Gossas			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)
Cuirs de Bovins	Nbre	1591	1027	-35	1754	766	-56	478	776	62	3823	2569	-33
	Poids (T)	7,95	4,108	-48	8,77	3,83	-56	4,3	6,992	63	21,02	14,93	-29
Peaux d'Ovins	Nbre	6358	5240	-18	1243	575	-54	139	261	88	7740	6076	-22
	Poids (T)	12,716	1,027	-92	2,486	0,862	-65	0,278	0,72	159	15,48	2,609	-83
Peaux de Caprins	Nbre	6768	1316	-81	4972	2049	-59	924	1826	98	12664	5191	-59
	Poids (T)	13,534	5,24	-61	9,94	7,991	-20	2,772	5,478	98	26,246	18,709	-29
TOTAL	Nbre	14717	7583	-49	7969	3390	-58	1541	2863	86	24227	13836	-43
	Poids (T)	34,2	10,375	-70	21,196	12,683	-40	7,35	13,19	80	62,746	36,248	-42

Source : SRELPA Fatick 2019

En 2019, la production contrôlée de cuirs et de peaux est 18,71 tonnes de peaux de caprins, 14,93 tonnes de cuirs de bovins et 2,61 tonnes de peaux d'ovins. Cependant, il faut souligner que cette quantité produite dans la région est essentiellement commercialisée à Dakar.

XIII.5. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

XIII.5.1. LES ENTREES ET SORTIES

L'approvisionnement de la région a été réalisé à partir des élevages locaux et des importations en provenance du Mali et de la Mauritanie. Entre autres, les entrées

proviennent le plus souvent de Missirah, Kaffrine, Dahra, Mbirkilane, Kahone, Sandiara, Sokone, Diourbel, Mbour, Linguère et Djolof.

Le solde migratoire qui correspond à la différence entre le nombre de sujets entrant et le nombre de sujets sortant a globalement accusé en 2019, d'un déficit de 15 917 bestiaux et 55 138 volailles. Ainsi, plus de mouvements de sorties ont été observés et cela pour toutes les espèces à l'exception des bovins où le solde est positif (3701).

Tableau XII-6 : Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par circonscription administrative

		Foundiougne			Fatick			Gossas			Région		
		Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)	Campagne 2018/2019	Campagne 2019/2020	Variation (%)
Bovins	Entrées	1011	811	-20	458	3662	700	13650	6820	-50	15119	11293	-25
	Sorties	8986	623	-93	824	2912	253	1608	2292	43	11418	5827	-49
	solde	-7975	188	102	-366	750	305	12042	4528	-62	3701	5466	48
Ovins	Entrées	4256	6451	52	5747	13938	143	9850	8850	-10	19853	29239	47
	Sorties	741	702	-5	3648	10374	184	22241	26658	20	26630	37734	42
	solde	3515	5749	64	2099	3564	70	-12391	-17808	-44	-6777	-8495	-25
Caprins	Entrées	1388	1786	29	3637	5982	64	3300	1245	-62	8325	9013	8
	Sorties	2402	2426	1	1385	6081	339	6836	10974	61	10623	19481	83
	solde	-1014	-640	37	2252	-99	-104	-3536	-9729	-175	-2298	-10468	-356
Equins	Entrées	575	190	-67	220	2115	861	0	0	-	795	2305	190
	Sorties	311	228	-27	428	1448	238	993	1787	80	1732	3463	100
	solde	264	-38	-114	-208	667	421	-993	-1787	-80	-937	-1158	-24
Asins	Entrées	219	220	0	295	565	92	0	0	-	514	785	53
	Sorties	0	10	-	185	422	128	780	1615	107	965	2047	112
	solde	219	210	-4	110	143	30	-780	-1615	-107	-451	-1262	-180
Volailles	Entrées	4597	1656	-64	1656	17234	941	0	0	-	6253	18890	202
	Sorties	495	55000	11011	5944	19028	220	0	0	-	6439	74028	1050
	solde	4102	-53344	-1400	-4288	-1794	58	0	0	-	-186	-55138	-29544

Source : SRELPA Fatick 2019

XIII.5.2. LE TRANSIT DU BETAIL

Il s'agit des sorties vers la Gambie, via le Poste frontalier de Karang. Pour les ovins, c'est surtout le transit noté durant la Tabaski.

La tendance des exportations de moutons vers la Gambie est croissante. Le nombre de moutons exportés est passé de 19 282 en 2010 à 29 503 en 2019. Un pic a été observé en 2017, correspondant au nombre maximal de moutons transités vers la Gambie. Cependant, la variation annuelle est quelques fois négative. C'est le cas en 2014, en 2016 et 2018, où la baisse est à hauteur de 5%, 16% et 32%, respectivement.

Graphique XII-1: Contrôle des exportations/réexportations de moutons vers la Gambie via Karang de 2010 à 2019

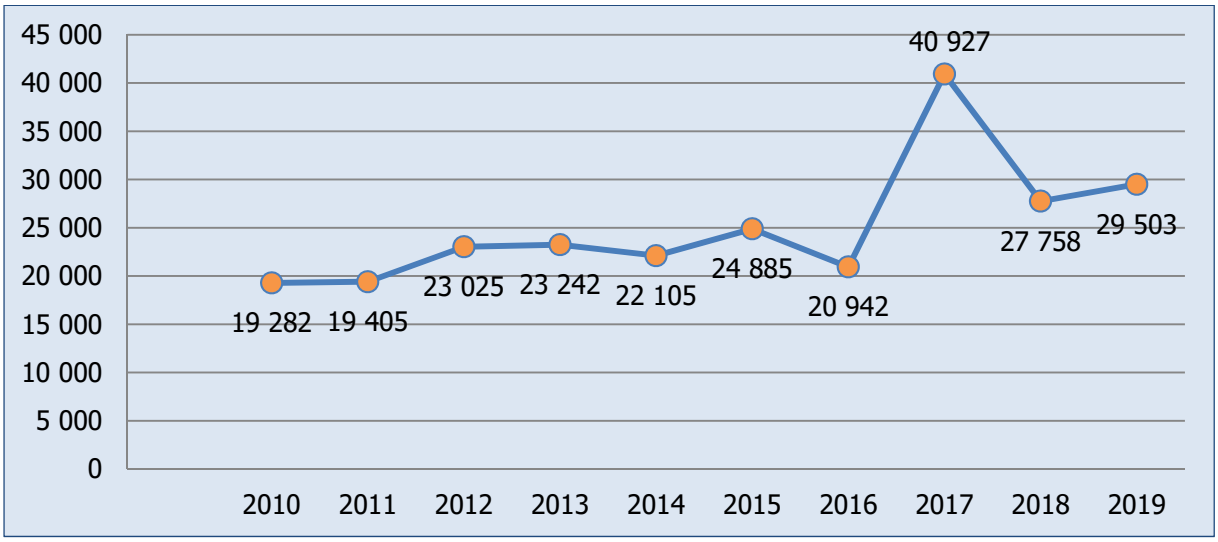

Source : SRELPA Fatick 2019

Par ailleurs, une baisse significative des exportations de caprins vers la Gambie a été observée de 2010 (1216 caprins) à 2015 (11 caprins). En 2016, le nombre a augmenté de 28,9% avant de rebaisser progressivement jusqu'en 2019 (248 caprins).

Graphique XII-2: Contrôle des exportations/réexportations de caprins vers la Gambie via Karang de 2010 à 2019

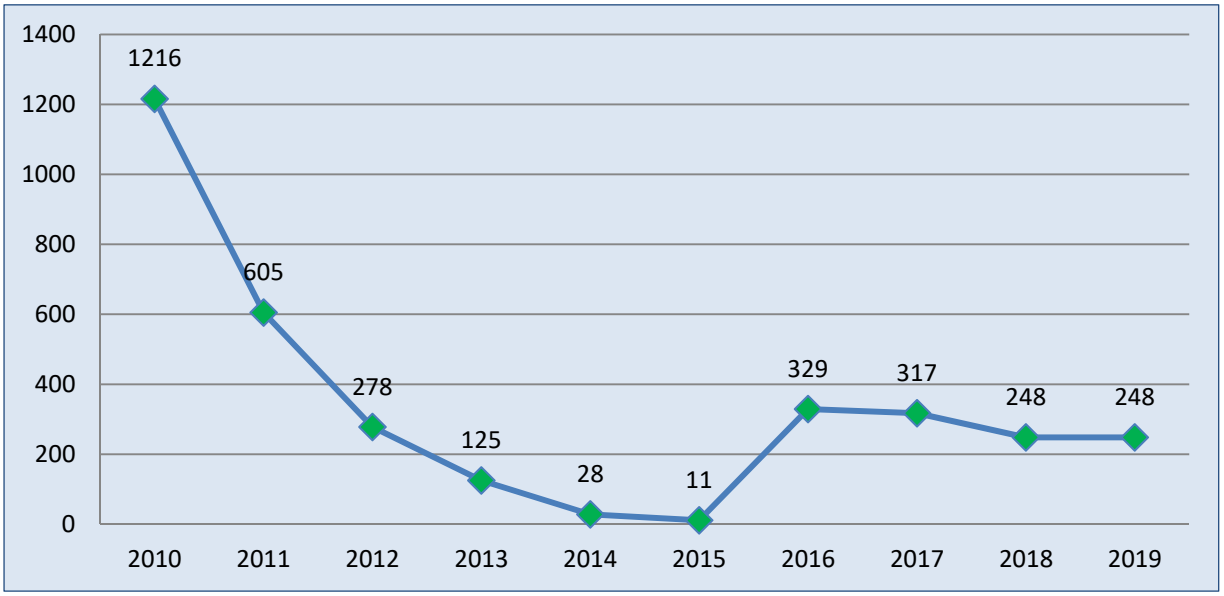

Source : SRELPA Fatick 2019

XIII.6. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

XIII.6.1. LES FOYERS DECLARES

Sur les 57 foyers identifiés dans la région, il a été détecté une morbidité de 4 799, une mortalité de 653 sujets sur un effectif soumis à risque d'environ 69 300 individus.

Tableau XII-7 : Liste des foyers déclarés dans la région de Fatick en 2019

SRELPA	Foyers	Morbidité	Mortalité	Population à risque
Grippe Equine	23	4 505	542	66 186
Pasteurellose Bovine	8	44	17	670
Pasteurellose PR	19	192	87	2 054
Botulisme Equin.	3	32	7	181
Gourme Equine.	1	11	0	130
PPR	1	6	0	19
DNCB	2	9	0	60
TOTAL	**57**	**4 799**	**653**	**69 300**

Source : SRELPA Fatick 2019

XIII.6.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Dans le cadre de la protection zoo sanitaire, le Ministère de l'Elevage et des Productions animales organise chaque année, une Campagne Nationale de Vaccination de Masse du Cheptel.

Les principales maladies ciblées sont :

- La Peste des petits ruminants ;
- La Dermatose nodulaire contagieuse bovine ;
- La Maladie de Newcastle ;
- La Peste équine ;
- La Péripneumonie contagieuse bovine.

Les objectifs de vaccination sont :

- Vaccination contre la Peste des petits ruminants : 65% des effectifs estimés ;
- Vaccination contre la Dermatose nodulaire contagieuse bovine : 80% des effectifs estimés ;
- Vaccination contre la maladie de Newcastle : 25% des effectifs estimés ;
- Vaccination contre la Peste équine : 50% des effectifs estimés ;
- Vaccination contre La Péripneumonie contagieuse bovine : 80% des effectifs estimés.

Lors de la campagne de vaccination de 2019, 391 713 animaux ont été vaccinés dont 43% de petits ruminants (ovins et caprins), 41% de bovins, 10% de volailles et 6% d'équidés.

Tableau XII-8 : résultats de la Campagne de vaccination du cheptel en 2019

Vaccins	Département	Effectif estimé	Objectif vaccination	Effectifs vaccinés			Réalisation (%)	
				État	Privé	Total	Vaccine/ Objectif	Vacciné/ Estimé
PPRH	**Fatick**	240549	156357	52251	10628	62879	40,22	26,14
	Foundiougne	260035	169023	26917	23780	50697	29,99	19,5
	Gossas	266583	173279	59131	0	59131	34,12	22,18
	REGION	**767167**	**498659**	**138299**	**34408**	**172707**	**34,63**	**22,51**
Peste équine	**Fatick**	29577	14789	3172	3200	6372	43,09	21,54
	Foundiougne	90908	45454	5413	3500	8913	19,61	9,8
	Gossas	39218	19609	7291	0	7291	37,18	18,59
	REGION	**159703**	**79852**	**15876**	**6700**	**22576**	**28,27**	**14,14**
Newcastle	**Fatick**	950625	237656	0	2748	2748	1,16	0,29
	Foundiougne	950625	237656	0	2748	3500	1,16	0,29
	Gossas	655424	163856	31188	0	31188	19,03	4,76
	REGION	**2420189**	**605047**	**31188**	**6248**	**37436**	**6,19**	**1,55**
DNCB	**Fatick**	103265	82612	21685	15351	37036	44,83	35,87
	Foundiougne	82838	66270	10575	24810	35385	53,39	42,72
	Gossas	92622	74098	31436	0	31436	42,43	33,94
	REGION	**278725**	**222980**	**63696**	**40161**	**103857**	**46,58**	**37,26**
PPCB	**Fatick**	103265	82612	21685	8646	30331	36,72	29,37
	Foundiougne	106149	84919	10516	9810	20326	23,94	19,15
	Gossas	92622	74098	4480	0	4480	6,05	4,84
	REGION	**302036**	**241629**	**36681**	**18456**	**55137**	**22,82**	**18,26**

Source : SRELPA Fatick 2019

Les objectifs de vaccination n'ont pas été atteints. En effet, le taux de couverture par rapport à la cible est de 34,63% pour le vaccin contre la Peste des petits ruminants, 46,58% pour le vaccin contre la Dermatose nodulaire contagieuse bovine, 6,19% pour le vaccin contre la maladie de Newcastle, 28,27% pour le vaccin contre la Peste équine, 22,92% pour le vaccin contre La Péripneumonie contagieuse bovine.

Comparé à l'an 2018, l'effectif des vaccinés a pratiquement baissé pour toutes les espèces à l'exception des petits ruminants où une hausse de 35% a été observée.

Tableau XII-9 : Évolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par circonscription administrative

Espèces		Bovin		Petits ruminants (Ovins et Caprin)	Equidés (Equins et Asins)	Total bétail	Volaille
	Vaccination	DNCB	PPCB	PPRH	POLY		Newcastel
Foundiougne	Campagne 2018/2019	29506	16033	41386	9131	96056	35277
	Campagne 2019/2020	35385	20326	50697	8313	114721	35385
	Varation(%)	19,9	26,8	22,5	-9,0	19,4	0,3
Gossas	Campagne 2018/2019	29750	24826	44842	5344	104762	22684
	Campagne 2019/2020	31436	4480	59131	7291	102338	31188
	Varation(%)	567,0	-8195,0	3187,0	3643,0	-231,0	3749,0
Fatick	Campagne 2018/2019	83506	79187	41707	10164	214564	31607
	Campagne 2019/2020	37036	30331	62879	6372	136618	2748
	Varation(%)	-55,7	-61,7	50,8	-37,3	-3633,0	-91,3
Région	Campagne 2018/2019	143232	120046	127935	24646	415859	89568
	Campagne 2019/2020	103857	55137	172707	22576	354277	37436
	Varation(%)	-27,5	-54,1	35,0	-8,4	-14,8	-58,2

Source : SRELPA Fatick 2019

XIII.7. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.7.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Position géographique favorable ;
- Disponibilité de la biomasse herbacée notamment en hivernage ;
- Pratiques de réserves fourragères ;
- Multiplication des infrastructures hydrauliques ;

- Existence de nombreux marchés et acteurs organisés ;
- Présence de partenaires ;
- Niche d'emplois par le biais d'un encadrement du secteur ;
- Existence de races rustiques.

XIII.7.2. CONTRAINTES

- Mise à disposition tardif en vaccins PPR : stock vaccins mise en place bien après la Caravane de sensibilisation et d'information pour l'éradication de la PPR ;
- Important lot de vaccins (I2, PPR et DNCB) dont la date de péremption était arrivée et/ou était proche ;
- Approvisionnement tardif en vaccins T1/44 et Poly Equipest ;
- Dotation insuffisante et rupture en vaccins T1/44 ;
- Pas de dotation en I2 ;
- Mauvais état et insuffisance des parcs à vaccination (Aucun parc à vaccination dans tout le département de Foundiougne);
- Refus de vacciner de certains éleveurs surtout pour les grands ruminants : avec la mise à disposition tardive du T1/44, beaucoup d'animaux étaient déjà parti en transhumance ou certains éleveurs refusés de faire vacciner leurs animaux (Karang, Fatick commune, etc…) ;
- Surestimation et /ou sous-estimation des effectifs du cheptel ;
- Matériel d'intervention (seringues) insuffisant et inadapté ;
- Le matériel de froid présente de nombreuses défaillances, en particulier les congélateurs qui ont été remis depuis l'année 2017 (ils n'ont jamais fonctionné) ;
- Mauvais état du parc logistique (Véhicules et motocyclettes) ;
- Nouveaux agents ne disposent pas de moyen de déplacement ;
- Insuffisance des moyens de conservation (réfrigérateurs et congélateurs) ;
- Difficultés de vaccination dans les iles malgré la présence de la vedette, du fait d'un manque d'appui en carburant et de prise en charge d'un piroguier ;
- Vaccins ITA NEW préféré à l'I2 par les éleveurs.

XIII.7.3. PERSPECTIVES

- Assurer un approvisionnement suffisant en vaccins et à temps ;
- Renouveler un plan de communication sur la campagne et les caravanes de sensibilisation ;
- Procéder à un recensement effectif du cheptel ;
- Construire des parcs à vaccination (en priorité Foundiougne qui n'a aucun parc à vaccination) ;
- Doter de moyen de déplacement (motocyclettes et/ou vedettes) aux nouveaux agents et procéder au recyclage des anciennes motocyclettes ;
- Renouveler le parc logistique des services déconcentrés (motocyclettes) ;
- Procéder au recyclage et au renouvellement de l'équipement en matériel de froid (congélateurs) ;
- Mettre les moyens pour une bonne exécution de la campagne dans les îles.

CHAPITRE XIV : RESSOURCES NATURELLES

XV.1. INTRODUCTION

La région de Fatick regorge de ressources forestières assez importantes qui jouent un triple rôle socio-économique et environnemental. L'essentiel des ressources ligneuses et fauniques se situe dans la partie Sud de la région où la pratique de la chasse et du tourisme cynégétique, l'exploitation des produits forestiers non ligneux et la présence d'un important écosystème de mangrove, sont des potentialités réelles. Pour garantir la préservation de ces ressources le service, en collaboration avec ses partenaires, entreprend des actions de conservation, de surveillance, d'aménagement de forêts et d'information/sensibilisation. Ces actions sont destinées à lutter contre l'exploitation illicite des ressources mais aussi des phénomènes tels que la salinisation des terres, très accentuée dans la région.

Suite à une présentation des services techniques des Eaux et Forêts et des autres intervenants, ce chapitre décrit la gestion forestière, de la faune et de la chasse ainsi que les réalisations en 2019. Pour finir les potentialités, les contraintes majeures et les éventuelles perspectives pour une meilleure gestion des ressources naturelles seront abordées.

XV.2. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XV.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel du service se répartit entre le personnel d'encadrement constitué des ingénieurs des eaux et forêts (IEF) chargés de la conception et de l'orientation des programmes en matière de développement forestier, ainsi que des ingénieurs des travaux des eaux et forêts (ITEF) et ingénieurs des travaux des parcs nationaux (ITPN) chargés de la gestion et de la coordination des programmes d'activités développés au niveau de leurs circonscriptions.

Sous la direction des ingénieurs, les Agents techniques des eaux et forêts (ATEF), secondés par les gardes des eaux et forêts (GEF), mènent les activités d'aménagement et de gestion forestière. Le personnel de soutien intervient dans la gestion administrative et appuie le personnel opérationnel dans la mise en œuvre des activités.

Tableau XIV-1 : Évolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	IREF[5]			Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2018	2019	Variation	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0	0	0	-	1	1	0	0	0	-	2	2	0
	Fem.	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Total	1	1	0	0	0	-	1	1	0	0	0	-	2	2	0
ITEF[6]	Masc.	1	1	0	0	1	-	0	0	-	0	1	-	1	3	200,00
	Fem.	1	1	0	1	1	0	0	0	-	1	0	-100	3	2	-33,33
	Total	2	2	0	1	2	100	0	0	-	1	1	0	4	5	25,00
ITPN[7]	Masc.	0	0	-	1	1	0	0	0	-	0	0	-	1	1	0
	Fem.	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Total	0	0	-	1	1	0	0	0	-	0	0	-	1	1	0
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	1	1	0	7	8	14,29	4	4	0	5	6	20	17	19	11,76
	Fem.	0	0	-	1	1	0	0	0	-	0	0	-	1	1	0
	Total	1	1	0	8	9	12,50	4	4	0	5	6	20	18	20	11,11
Gardes	Masc.	0	0	-	2	2	0	2	2	0	4	4	0	8	8	0
	Fem.	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
	Total	0	0	-	2	2	0	2	2	0	4	4	0	8	8	0
Ensemble	Masc.	3	3	0	10	12	20	7	7	0	9	11	22,22	29	33	13,79
	Fem.	1	1	0	2	2	0	0	0	-	1	0	-100	4	3	-25,00
	Total	4	4	0	12	14	16,67	7	7	0	10	11	10	33	36	9,09

Source : IREF Fatick

Le personnel interne du service a très peu changé entre 2018 et 2019. Son effectif est passé de 33 à 36 agents, soit une augmentation de 9,09%. Suivant le sexe, les hommes restent majoritaires. Ils étaient 29 en 2018 contre 33 en 2019, soit une hausse de 13,79%. Quant aux femmes, elles comptent un agent de moins en 2019. Les départements de Foundiougne et Fatick ont bénéficié de la hausse du nombre avec deux agents de plus pour Foundiougne et 1 agent de plus pour Fatick. Selon le profil, cela se traduit par un ingénieur des travaux et de deux agents techniques de plus. Dans l'ensemble, les agents techniques sont plus nombreux (20 ATEF, soit une part de 56%). La région dispose de 5 ITEF, 2 IEF et 1 ITPN. Les gardes sont au nombre de 8.

[5] IREF = Inspection Régionale des Eaux et Forêts
[6] ITEF = Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
[7] ITPN = Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux

XV.2.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La gestion des ressources naturelles fait mobiliser, en dehors des services des eaux et forêts, un ensemble d'acteurs aux statuts divers qui ont des zones d'intervention qui peuvent être départementales ou régionales. La liste ci-dessous renseigne sur les acteurs, leur statut, domaine d'intervention et zones d'intervention.

Tableau XIV-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
World Vision	ONG	Gestion des ressources naturelles	Fatick, Gossas
CARITAS	ONG	Gestion des ressources naturelles	Fatick
ENDA PRONAT	ONG	Gestion des ressources naturelles	Fatick
PRODER/ARD	Programme de développement	Gestion des ressources naturelles	Région Fatick
Wetlands	ONG	Gestion des ressources naturelles	Fatick, Foundiougne
CAREM	ONG	Gestion des ressources naturelles	Fatick
CREATE	Projet	Production de plants et distributions	
P2RS	Projet de développement	DRS, Reboisement, Lutte contre les Feux de Brousses, Diffusion de foyers améliorés, RNA	Foundiougne
APIL/VIMASA	ONG	Restauration, reboisement mangrove, Renforcement de capacités des acteurs	Foundiougne
WETLANDS	ONG	Restauration, reboisement mangrove, Renforcement de capacités des acteurs	Foundiougne
NEBEDAY	ONG	Restauration et reboisement de la mangrove, renforcement de capacité des acteurs, transformation des produits forestiers non ligneux	Foundiougne
PROSAF	ONG	Renforcement de capacités des acteurs, sécurité alimentaire, protection de l'environnement	Foundiougne
PARFA	Projet de développement	Gestion durable des ressources naturelles	Foundiougne
PFNAC	Projet de développement	Reboisement communautaire	Foundiougne
Communes et départements	Collectivités Territoriales	Gestion des Ressources naturelles	Région de Fatick
Amodiataires	Privés	Gestion des Ressources faunique le reboisement et la lutte contre les feux de brousse.	Foundiougne

Source : IREF Fatick

L'essentiel des intervenants s'activent dans le département de Foundiougne qui est le lieu où se mènent des activités particulières liées à des écosystèmes spécifiques. C'est le cas des activités autour de la chasse, de l'exploitation d'une certaine catégorie de produits forestiers non-ligneux (PFNL). Les actions sur la mangrove touchent en plus du département de Foundiougne, l'arrondissement de Fimela dans le département de Fatick.

XV.3. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XV.3.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine forestier régional comprend le domaine classé et le domaine protégé. Avec 13 forêts classées et le Parc national du delta du Saloum, le domaine classé est riche de peuplements particuliers tels que les rôneraies et la mangrove. La région comporte 13 forêts classées, avec une superficie régionale de 74 778 ha, elle a taux de classement qui équivaut à 11,18 %.

Le département de Foundiougne, avec un taux de classement de 24,7%, est loin devant les deux autres départements qui ont tous les deux un taux de classement de 0,7%.

Tableau XIV-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Foundiougne	2959	10	73100	24.7
Gossas	1080	01	775	0.72
Fatick	2646	02	1 902	0.71
Région	**6685**	**13**	**74778**	**11.18**

Source : IREF Fatick

XV.3.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Les feux de brousse constituent de sérieuses menaces pour les ressources naturelles dans la région. Le Service régional des Eaux et Forêts est chargé de coordonner la lutte contre les feux de brousse. Cette lutte est menée au double plan : préventif et actif.

XV.3.2.1. Lutte préventive

Les comités de lutte organisés au niveau des villages jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les feux de brousse. Ils interviennent dans l'alerte et sont les vrais bras de la lutte active. Le service des eaux et forêts est chargé, en collaboration avec les collectivités territoriales et des partenaires, de créer et d'équiper en petit matériel de lutte les comités.

Tableau XIV-4 : Évolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Foundiougne	2018	0	0	122	122	55,96
	2019	0	2	79	81	45,76
	Variation %	0,00	200	-35,25	-33,61	
Gossas	2018	0	0	10	10	4,59
	2019	0	0	10	10	5,65
	Variation %	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fatick	2018	0	0	86	86	39,45
	2019	0	0	86	86	48,59
	Variation %	0,00	0,00	0,00	0,00	
Région	2018	0	0	218	218	100,00
	2019	0	2	174	177	100,00
	Variation %	0,00	200	-20,18	-18,81	

Source : IREF Fatick

En 2019, la région compte 177 comités de lutte contre les feux de brousse contre 218 en 2018. La baisse est à hauteur de 18,31% et a particulièrement touché le département de Foundiougne qui regroupait à lui seul 55, 96% des comités en 2018. Ainsi, à Foundiougne entre 2018 et 2019 le nombre de comité est passé de 122 à 81. Les statistiques pour les départements de Fatick et Gossas restent inchangées en 2019. La plupart des comités ne sont pas dotés d'équipements nécessaires pour lutter contre les feux de brousse, seul 2 en disposent mais ils sont sous-équipés.

Par ailleurs, la sensibilisation joue un grand rôle dans la lutte contre les feux de brousse et notamment dans le volet préventif de la lutte. C'est à ce titre que la thématique des feux de brousse est couverte dans des séances d'animation, d'information et de

formation menées par le service des eaux et forêts et ses partenaires à l'endroit des populations.

Tableau XIV-5 : Évolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nbre séances	%	Personnes touchées	%
Foundiougne	**2018**	30	27,78	450	34,88
	2019	15	53,57	316	50,89
	Variation %	-50,00		-29,78	
Gossas	**2018**	5	4,63	75	5,81
	2019	4	14,29	85	13,69
	Variation %	-20,00		13,33	
Fatick	**2018**	73	67,59	765	59,30
	2019	9	32,14	220	35,43
	Variation %	-87,67		-71,24	
Région	**2018**	108	100	1290	100
	2019	28	100	621	100
	Variation %	-74,07		-51,86	

Source : IREF Fatick

Le nombre de séances d'animation a beaucoup diminué entre 2018 (108 séances) et 2019(28 séances). La baisse est à hauteur de 74% et les personnes touchées entre 2018 et 2019 sont passées de 1290 à 621 (baisse). Cette régression a touché tous les départements de la région surtout Fatick où le nombre de séances d'animation est passé de 73 en 2018 à 9 en 2019, soit une diminution de 87,7%.

XV.3.2.2. Lutte active

Les pare-feu ont pour rôle d'introduire une discontinuité dans la disponibilité du combustible que constitue le matériel végétal. Ils agissent ainsi comme coupe-feu et aident à arrêter la propagation des feux déjà éclos. Les feux précoces dans la même idée, sont des feux maitrisés et permettent de diminuer la charge de combustible dans les zones névralgiques, comme le long des axes routiers. Ils sont allumés au sortir de l'hivernage dans certaines zones très fournies en végétation herbacée.

Tableau XIV-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Réseau de pare-feu												
Pare-feux ouverts (km)	45	35,5	-21,11	12	4	-66,67	35	16	-54,29	92	55,5	-39,67
Pare-feux réhabilités (km)	12	82	583,33	5	0	-100,00	11	0	-100,00	28	82	192,86
Total réseau pare-feux (km)	57	117,5	106,14	17	4	-76,47	46	16	-65,22	120	137,5	14,58
Feux précoces												
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF Fatick

Un recul de 39,7 % a été noté en 2019 sur l'ouverture des pare-feux et une variation positive de 192,2 % pour la réhabilitation. Ainsi le réseau est passé de 120 km en 2018 à 137,5 km en 2019. Pour les feux précoces, les niveaux constatés du tapis herbacé en ces deux années n'ont pas justifié le recours à cette pratique de lutte préventive.

Les feux brousses sont néfastes pour les peuplements adultes, sur la régénération, la faune etc. Dans la région de Fatick où les formations forestières ont un rôle pastoral marqué avec une contribution majeure à l'alimentation du bétail, leurs effets ont des conséquences environnementales mais aussi économiques.

Tableau XIV-7 : Évolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2018		2019		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Foundiougne	2	138	4	350	100,00	153,62
Gossas	0	0	0	0	0	0
Fatick	01	0.43	2	2.75	100,00	539,53
Région	03	138.43	06	352.75	100,00	154,82

Source : IREF Fatick

Les actions préventives de lutte menées dans le sens de la sensibilisation, de l'ouverture des pare-feux et de leur réhabilitation contribuent au faible nombre de feux de brousse constatés. Même si ce nombre a connu une augmentation de 100 % il demeure faible avec 6 feux en 2019 contre 3 en 2018. Une tendance similaire est observée au niveau des superficies brûlées avec 138,43 ha brulés en 2018 contre 352,75 en 2019.

XV.3.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

Le reboisement est une activité phare de la gestion des ressources naturelles. On y a recours pour le renouvellement des peuplements et leur extension mais aussi pour la protection des infrastructures et des terres. L'activité de reboisement s'articule autour de la mise en place de pépinières, la production de plants, la plantation et le suivi des réalisations.

XV.3.3.1. Production de plants

Les pépinières sont les lieux d'élevage des plants avant leur implantation au niveau des sites à reboiser. On distingue les pépinières en régie gérées par l'administration et les autres types de pépinières à savoir les pépinières villageoises, communautaires, individuelles, scolaires et celles gérées par des privées ou des ONG.

Tableau XIV-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2018	2019	Variation (%)	2018	2019	Variation (%)	2018	2019	Variation (%)	2018	2019	Variation (%)
Régie	Pépinières	1	1	0	1	0	-100	1	1	0	3	2	-33,3
	Plants	23745	20730	-12,7	12500	0	-100	31271	28990	-7,3	67516	49720	-26,4
Villageoises/ Communautaires	Pépinières	10	3	-70	2	2	0	2	3	50	14	8	-42,9
	Plants	30197	14013	-53,6	2100	22900	990,5	38930	14878	-61,8	71227	51791	-27,3
Privées / Individuelles	Pépinières	45	10	-77,8	2	2	0	8	2	-75	55	14	-74,5
	Plants	85724	88570	3,3	4100	7750	89	99359	23635	-76,2	189183	119955	-36,6
Scolaires	Pépinières	0	1	0	1	0	-100	0	0	0	1	1	0
	Plants	0	5798	0	116	0	-100	0	0	0	116	5798	4898
Total	Pépinières	56	15	-73,2	6	4	-33,3	11	6	-45,5	73	25	-65,8
	Plants	139666	129111	-7,6	18816	30650	62,9	169560	67503	-60,2	328042	227264	-30,7

Source : IREF Fatick

En 2019, la région compte 25 pépinières dont 60% implantées dans le département de Foundiougne, 24% à Fatick et le reste à Gossas. Comparé à l'année précédente, ce chiffre est en baisse de 65,8%. Par conséquent, le nombre de plants a aussi diminué de 30,7%. Ainsi, les 25 pépinières ont généré 227 264 plants. Suivant le type, 56% des pépinières sont gérées par le privé, 32% sont des pépinières villageoises, 8% en régie et 4% scolaires.

La production de plants se fait sur quatre (04) principales catégories à savoir les espèces forestières, les espèces fruitières, les espèces fruitières-forestières et les espèces ornementales.

Tableau XIV-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Forestières	NC	34173		NC	23453		NC	51442		123787	109608	-11,45
Fruitières	NC	10860		NC	2266		NC	1869		93617	14995	-83,98
Fruitières forestières	NC	81440		NC	3693		NC	6177		100141	91310	-8,82
Ornementales	NC	2100		NC	1238		NC	8015		10497	11353	8,15
Total	178640	128573	-28,03	18816	30650	62,89	228410	67503	-70,45	328042	227266	-30,72

Source : IREF Fatick

Le choix des espèces à produire dépend de la nature du producteur et de la destination des plants. Ainsi la production en régie à tendance à se focaliser sur les espèces forestières, fruitières-forestières et ornementales là où les producteurs privés et

individuels se tournent vers les espèces fruitières et ornementales. Au total, les plants d'espèces fruitières et/ou forestières sont dominants (95%). Le reste est de nature ornementale. Cependant, les productions de toutes les catégories d'espèce ont connu un recul au niveau régional à l'exception des plants ornementaux où une progression de 8,15 % a été notée.

Tableau XIV-10 : Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation en 2019

Type de plantation	Espèces								Total	
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales			
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Régie	19706	38.30	0	0	5277	72.81	4007	50	28990	42.94
Villageois	0	0	0	0	100	1.37				
Communautaire	12933	25.14	0	0	400	5.51	1645	20.52	14878	22.04
Privé / Individuelle	18903	36.55	2017	100	1470	20.28	2363	29.48	23635	35.01
Scolaire										
Total	51442	100	2017	100	7247	100	8015	100	67503	100

Source : IREF Fatick

Les activités en régie utilisent l'essentiel des plants produits parmi les espèces forestières avec les activités menées par les privés et individuels. Cette tendance est la même si on considère la production de toutes espèces confondues. Les espèces fruitières sont exclusivement utilisées dans les actions des privés et individuels.

XV.3.3.2. Plantations réalisées

Les plantations massives sont des reboisements pour la reforestation ou l'afforestation de zones dépourvues de végétation et sont évaluées en hectares. Les plantations linéaires concernent les reboisements d'axes routiers, de brise-vents, de haies-vives etc.et sont évaluées en km alors que les plantations conservatoires et de réhabilitation sont effectuées par exemple pour la protection des terres ou la réhabilitation de la mangrove et sont évaluées en hectares.

Tableau XIV-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Plantations massives (ha)	352,80	208,82	-40,81	22,50	21,18	-5,87	263,10	134,12	-49,02	638,40	364,12	-42,96
Plantations linéaires (km)	41,00	27,33	-33,34	5,50	4,35	-20,91	33,10	28,14	-14,98	79,60	59,82	-24,85
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	137,00	288,70	110,73	18,00	11,00	-38,89	66,00	12,50	-81,06	221,00	312,20	41,27

Source : IREF Fatick

Pour les plantations massives et les plantations linéaires, les réalisations étaient plus importantes en 2018 qu'en 2019 et sont ainsi passées de 638,4 ha à 364,12 (baisse de 42,96%) et de 79,6 km à 59,82 km (baisse de 24,85%), respectivement. Par contre, pour les plantations conservatoires et de réhabilitation, une nette progression de 41,27 % dans les réalisations a été soulevée, faisant passer le nombre d'hectares reboisés de 221 en 2018 à 312,2 en 2019.

XV.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'exploitation des produits contingentés à savoir le charbon et le bois est encore timide dans la région de Fatick. Elle se fait dans le cadre des aménagements et est pour le moment concentrée dans le département de Foundiougne.

Les produits forestiers non ligneux sont exploités dans les trois départements et constituent des sources de revenus pour les populations riveraines des forêts.

Tableau XIV-12 : Évolution des quantités et valeurs de la production forestière par circonscription administrative

Espèces		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Charbon de bois	Qté (quintaux)	468	778	66,24	0	0	0	0	0	0	468	778	66,24
	Valeur (1000 FCFA)	327 600	544 600	66,24	0	0	0	0	0	0	327 600	544 600	66,24
Produits de cueillette	Qté (tonnes)	7,947 1	1,198	-84,93	1,214	0,313	-74,22	0	0	0	9,1	2,4	-73,63
	Valeur (1000 FCFA)	1306 095	810	-99,94	18210	4695	-74,22	0	0	0	1324 305	8146 95	-38,48

Source : IREF Fatick

Dans la région, la production forestière est principalement centrée vers l'exploitation de charbon de bois et la cueillette. La quantité de charbon de bois produite est passée de 468 en 2018 à 778 quintaux en 2019, soit augmentation de 66,24%. Le coût est estimé à 544 600 000 FCFA. Pour les produits de cueillette, la quantité a plutôt diminué. Elle a basculé de 9,1 tonnes en 2018 à 2,4 en 2019 avec un montant de 814 695 000 FCFA.

XV.5. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XV.5.1. POTENTIEL FAUNIQUE

L'importance de la flore et du tapis herbacé, surtout dans les forêts classées, favorisent la présence très remarquée du gibier à plumes qui profite des grands arbres et de la paille comme un dortoir naturel et support. Ainsi on note la présence de Calaos sp, Francolins, de Tourterelles sp, de Pigeons rôniers, de Pintades, de Gangas etc.…Concernant le gibier à poil, on rencontre l'hyène, le phacochère, le singe rouge, les babouins très prolifiques dans la Forêt classée de Sangako, le chacal, le lièvre, les rongeurs entre autres. La chasse est pratiquée dans le département de Foundiougne et est un élément important de l'offre touristique.

Tableau XIV-13 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Foundiougne	7	6	-14,29%	149500	126000	-15,72%
Gossas	0	0	0	0	0	0
Fatick	0	0	0	0	0	0
Région	**7**	**6**	**-14,29%**	**149500**	**126000**	**-15,72%**

Source : IREF Fatick

Par rapport aux 7 zones amodiées qui fonctionnaient en 2018 on note un recul de 14,29 % en 2019 avec une (01) zone qui n'a pas exercé des activités de chasse. Cela a fait passer les superficies amodiées de 149 500 Ha en 2018 à 126 000 ha en 2019. Toutes les zones amodiées de la région se situent dans le département de Foundiougne.

XV.5.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

La campagne de chasse est organisée par arrêté du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Cet arrêté fixe les tableaux de tir et latitudes d'abattage en fonction des populations de gibiers.

Tableau XIV-14 : Évolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Nombre de chasseurs	223	200	-10,31	0	0	0	0	0	0	223	200	-10,31
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	63	33	-47,62	0	0	0	0	0	0	63	33	-47,62
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	13933	11251	-19,25	0	0	0	0	0	0	13933	11251	-19,25
Nb de pièces de reptiles abattus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : IREF Fatick

Dans la région, 223 chasseurs ont été enregistrés en 2018 contre 200 en 2019 soit un recul de 10,31 %. Le nombre de chasseurs ayant une incidence sur le nombre de gibiers prélevés, la même tendance baissière se répète avec un recul de 47,62 % pour le nombre de pièces de gibiers à poils abattus et 19,25 % pour le gibier à plumes. Ainsi 33 pièces ont été prélevées en 2019 contre 63 en 2018 pour les premiers et 11 251 pièces en 2019 contre 13 933 en 2018 pour la deuxième catégorie.

XV.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.6.1. ATOUTS

Un important domaine forestier constitué de forêts de terroir, de forêts classées, de réserves naturelles communautaires aménagées, d'un parc national, d'aires marines protégées communautaires et de mises en défens confère à la région de Fatick des atouts indéniables en matière de ressources naturelles. En outre, on peut s'appuyer sur :

- L'héritage des anciens projets forestiers comme le PRECOBA, Le PASA, etc ;
- L'engagement des populations dans la pratique de l'agroforesterie (culture d'anacardes, de Manguiers et autres) ;
- Un important réseau hydrographique pour le développement de l'avifaune ;
- L'existence de zones amodiées pour une chasse durable ;
- L'accompagnement des communautés par des projets, programmes et ONG dans différents domaines relatifs à l'environnement (PRODER, Regreening Africa/WV, CREATE, PROVALE-CV…).

XV.6.2. CONTRAINTES

Un certain nombre de contraintes font cependant obstacle à une meilleure valorisation des atouts listés plus hauts. Au nombre de ces contraintes, on peut citer :

- La salinisation et l'acidification des terres ;
- L'érosion hydrique et éolienne ;
- L'exploitation illégale (les coupes et la carbonisation) et empiètement des forêts ;
- L'insuffisance et la vétusté des moyens logistiques du service ;
- Le manque de personnel ;
- La faible participation des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles.

XV.6.3. PERSPECTIVES

Pour assurer la conservation et le développement des ressources naturelles de la région afin de permettre aux populations d'en tirer les bénéfices socio-économiques escomptés mais aussi de garantir l'intégrité environnementale les arrêtées sont les suivantes :

- Encourager la protection des terres productives par l'introduction de l'arbre dans les systèmes agraires et la promotion de l'agroforesterie ;
- Accentuer la sensibilisation et la surveillance pour aboutir à la participation active populations et des collectivités territoriales ;
- Promouvoir la mise en défens des zones sensibles ;
- Aménagemer des forêts afin de garantir la durabilité de leur exploitation ;
- Améliorer les moyens matériels et renforcer le personnel intervenant dans la gestion.

CHAPITRE XVI : ENVIRONNEMENT

XVII.1. INTRODUCTION

Les politiques de développement définies par l'Etat du Sénégal accordent une importance particulière à la prise en compte de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE). Ces orientations se traduisent par un transfert de compétences en matière de Gestion des Ressources Naturelles et de l'Environnement aux Collectivités Territoriales dans le cadre de la décentralisation en vue d'une gestion de proximité des ressources naturelles et de l'environnement.

La Division Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés est chargée de la mise en œuvre de la politique environnementale nationale au niveau régional.

XVII.2. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XVII.2.1. LA COLLECTE, L'EVACUATION ET L'ELIMINATION DES DECHETS

Il n'existe pas de système de collecte normalisé de bout en bout des gestions des ordures ménagères dans la région. En effet, les collectivités territoriales et la population transfèrent les déchets collectés à des endroits non aménagés. Cela a des conséquences néfastes sur l'environnement et l'hygiène publique même si, quelques fois, des activités citoyennes ponctuelles (« Set-Setal ») s'organisent.

XVII.2.2. LA GESTION DES DECHETS

Il n'existe pas de décharges contrôlées et autorisées dans la région de Fatick. Aucune décharge de la région ne répond aux normes d'aménagements prévus à cet effet par les lois et règlements du Sénégal, en particulier le Code de l'Environnement pour accueillir les déchets des différentes circonscriptions de la région.

Pour ce qui concerne les déchets liquides à savoir les eaux usées, c'est la même situation qui est notée. Les eaux usées domestiques sont rejetées dans la nature sans aucune forme de traitement préalable. Néanmoins dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, une station d'épurations est en cours de finalisation et bientôt sera fonctionnel au niveau du département de Fatick.

XVII.3. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

Il n'existe pas un laboratoire ni une station de mesure de la qualité de l'air dans la région. Il faut noter par ailleurs, parmi les formes de pollutions qui sont généralement constatés celles relatives aux fonctionnements des établissements classés ainsi que les déversements d'hydrocarbures suite à un accident de la circulation sont récurrents. Par conséquent, dans ces situations la DREEC s'active pour le respect des dispositions environnementales en la matière relativement aux constatations de pollutions et/ou nuisances pour la correction des écarts, la réparation des préjudices.

XVII.3.1. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Selon les statistiques de la DREEC de Fatick, le nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) s'élève à 71 en 2018 contre 76 en 2019 soit une légère progression de cinq (05) unités en valeur absolue et de 7,04 % en valeur relative.

L'analyse selon la nature des ICPE, montre que les stations-services et les boulangeries constituent en grande partie les installations enregistrées en 2019. Cependant, il convient de signaler que la région ne dispose que d'une ICPE de première classe non encore régularisée.

Tableau XVI-1 : Évolution des ICPE régulièrement installées selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Scieries	**2ième**	0	0	-	0	0	-	0	1		0	1	
Stations-services	**2ième**	13	14	7,69	3	3	0,00	18	19	5,56	34	36	5,88
Boulangeries	**2ième**	7	7	0,00	7	7	0,00	17	17	0,00	31	31	0,00
Dépôts de gaz butane	**2ième**	0	2	-	0	0	-	5	5	0,00	5	7	40,00%
Appareil à pression	**2ième**	0	0	-	0	0	-	1	1	0,00	1	1	0,00
Usine	**1ière**	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Total		20	23	15,00	10	10	0,00	41	43	4,88	71	76	7,04

Source : D.R.E.E.C de Fatick

La répartition spatiale montre que l'essentiel des ICPE se concentre dans les départements de Fatick et de Foundiougne avec respectivement 43 et 23 unités contre 10 pour Gossas. La région disposait d'une seule unité de décorticage d'arachide de première classe localisée au niveau de Gossas. Cependant, cette dernière est à l'arrêt.

Ainsi, le département de Fatick abrite l'essentiel des installations classées pour la protection de l'environnement avec 43 unités, soit 56,58% des structures régionales, 30,26% pour Foundiougne et 13,16% pour Gossas.

XVII.4. ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

L'**étude d'impact sur l'environnement** est la procédure qui permet d'examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu'un projet ou programme de développement envisagé aura sur l'environnement et de s'assurer que ces conséquences sont prises en compte dans la conception du projet ou programme. Selon la classe, l'étude d'impact est menée sous la forme :

- d'une **étude d'impact approfondie (EIA)** pour les installations de première classe (soumise à autorisation)
- d'une **analyse environnementale initiale (AEI)** pour les installations de deuxième classe (soumise à autorisation).

L'**évaluation environnementale stratégique (EES)** vise à évaluer les impacts environnementaux des décisions prises dans les politiques, plans et programmes et leurs alternatives, les études régionales et sectorielles.

Les **audits sur l'environnement** pour les installations en exploitation sont un outil de gestion qui comprend une évaluation systématique, documentée, périodique et objective de la manière dont fonctionnent l'organisation, la gestion et le matériel en matière d'environnement, dans le but de sauvegarder l'environnement.

Ce tableau montre l'évolution du nombre d'évaluations environnementales réalisées par circonscription administrative. Il prend en compte les EES qui portent souvent sur plusieurs régions et dont la validation des rapports se tient au niveau central (Dakar). En 2019, nous avons dénombré huit (08) Evaluations Environnementales dont les six (06) sont des Evaluations Environnementales Stratégiques (EES) et deux (02) Etudes d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) qui concerne les trois départements. En 2018, elles sont au nombre de quatre (04).

Tableau XVI-2 : Évolution du nombre d'étude d'impact environnemental réalisé par circonscription administrative

Type	Circonscription administrative	Nombre de projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale		Variation %
		2018	2019	
EIES	Dept. Foundiougne	2	1	-50%
	Dept. Gossas	0	0	
	Dept. Fatick	2	0	-100%
	Région	**2**	**1**	-50%
EES	Région	**4**	**6**	50%
Total		**10**	**8**	**-20%**

Source : D.R.E.E.C de Fatick

XVII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL / MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

En termes de dégradations de l'environnement, l'un des problèmes rencontrés dans la région est le recul du trait de côte au niveau de la frange côtière (façade océanique) dans la Commune de Palmarin. Dans cette zone, des reculs de 1 à 2m par endroit et par an selon l'intensité de la houle ont été observés. Aussi, les villages insulaires, jadis protégés par la mangrove contre l'érosion insulaire due en partie par l'hydrodynamique (marée) subissent de plein fouet, l'avancée de la mer. Cette situation de vulnérabilité, est le résultat de la dégradation de ces écosystèmes causée par l'homme et accélérée par l'impact du changement climatique. La région est aussi confrontée à la salinisation des terres et des eaux avec des déficits hydriques notés pendant les périodes sèches. Ceci accélère le processus de salinisation qui est beaucoup plus accentué au niveau des vallées (vallées mortes) et aux abords des bras du fleuve Sine et du Saloum. Ce phénomène est en partie responsable de la dégradation des terres qui impacte négativement les rendements agricoles et limite les extensions agricoles.

Un autre phénomène de remontée saline affecte les puits et séanes (remontée du biseau salée). Par ailleurs, les inondations résultent non seulement d'une forte pluviométrie, mais aussi elles sont accentuées par l'absence et ou l'insuffisance de réseaux d'assainissement, les divers aménagements (parcelles, terres de cultures etc…) dans des zones humides ou sur les voies de passage naturel d'eau.

Le changement climatique se manifeste également dans la région par l'augmentation de la température qui a un impact considérable sur les parasitoses, les maladies du bétail et l'évapotranspiration.

XVII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Disponibilité des ressources forestières (séquestration carbone) ;
- Nombreux cours d'eau pérennes et une façade océanique ;
- Présence de la mangrove ;
- Biodiversité ;
- Présence des parcs et réserves naturelles ;
- Présence d'aires marines protégées ;
- Présence d'une plateforme mangrove.

XVII.6.2. CONTRAINTES

- Inondation
- Érosion côtière (recul du trait de côte, variation entre 1 et 2m/an) ;
- Réduction et ou disparition des plages ;
- Insuffisance des aménagements ou ouvrage pour la protection côtière (digue de protection) ;
- Pollution de l'océan par les déchets solides et liquides ;
- Vulnérabilité des villages insulaires (remontée niveau de la mer) ;
- Menace sur la sécurité alimentaire ;
- Dégradation des écosystèmes marins, lacustres, côtiers et forestiers ;
- Salinisation des terres et des eaux (près d'1/3 des sols disponibles sont salinisés surtout dans les départements de fatick et foundiougne) ;
- Dégradation des terres cultivables due à l'érosion éolienne ;
- Insuffisance des projets d'adaptation et d'atténuation au cc ;
- Non maîtrise des aléas climatiques
- Non maîtrise de l'eau productive pour favoriser les cultures hors saison.

XVII.6.3. PERSPECTIVES

- Développement des projets et programmes de résilience (WACA, PRISE, PAS-PNA, redisse, provale-cv, paris, puma…) ;
- Introduction de la problématique du changement climatique dans les documents

de planification ;

- Gestion des risques et catastrophes naturelles (structures à mettre sur pieds) ;
- Développement de projets sobres en carbone ;
- Développement de projets de gestion des déchets solides et liquides.

CHAPITRE XVIII : EMPLOI ET TRAVAIL

XIX.1. INTRODUCTION

Les politiques économiques sont des mécanismes mis en place par le gouvernement et pouvant lutter contre la pauvreté ; la lutte contre cette dernière nécessite d'aborder les questions importantes que sont celles de l'emploi et du chômage. Compte tenu du fait que les ménages tirent la plus grande partie de leurs revenus des activités qu'ils mènent, la mise en place d'un dispositif de suivi de l'activité des individus est essentielle. C'est ainsi, qu'un module emploi est inclus dans certaines enquêtes ménages, ce qui permet d'obtenir des indicateurs de base du marché du travail et de suivre leur évolution dans le temps.

Ce chapitre traite de la situation de l'emploi et du travail dans la région. Ainsi, nous passerons en revue la force de travail, l'activité économique, les contrats et les conflits de travail.

XIX.2. LA FORCE DE TRAVAIL

Au Sénégal, toute personne physique ou morale qui se propose d'ouvrir un établissement doit au préalable, en faire la déclaration auprès de l'Inspection du travail du ressort (Article L.220 du Code de Travail). À ce titre, sont à déclarer dans les mêmes conditions, la fermeture, le transfert, la mutation et, plus généralement, tout changement affectant un établissement.

Dans la région de Fatick, 97 déclarations ont été enregistrées en 2019 contre 54 en 2018, soit une augmentation de 79,6%. La plupart de ces déclarations sont de nouvelles créations (72,2%) ou des cas de cessation d'activité (17,5%). Quelques cas de réouverture (9 établissements) et 1 cas de fermeture ont été répertoriés en 2019.

Tableau XVIII-1 : Évolution du nombre de déclarations d'établissement selon l'objet

Objet déclaration	2018		2019		Variation (%)
	Nbre de déclaration	Proportion	Nbre de déclaration	Proportion	
Ouverture	36	67	70	72,2	94,4
Réouverture	10	19	9	9,3	-10,0
Cessation d'activité	1	2	17	17,5	1600,0
Fermeture	7	13	1	1,0	-85,7
Total	54	100	97	100	79,6

Source : DSTE 2019

Par ailleurs, les 79 établissements ouverts en 2019 ont généré 471 emplois, soit en moyenne 6 employés par établissement. Cette moyenne est le double de celle observée en 2018.

Tableau XVIII-2 : Établissements ouverts et emplois générés par ITSS

ITSS	Établissements ouverts	Emplois générés	Moyenne
2019	79	471	6,0
2018	46	126	2,7
Variation en %	71,7	273,8	120,7

Source : DSTE 2019

XIX.3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Suivant le statut juridique, plus de la moitié des établissements ouverts en 2019 sont des personnes physiques (entreprise individuelle), soit 62% contre 59% en 2018. Les personnes morales représentent ainsi 38%, soit 30 établissements répartis comme suit : 6 Sociétés Anonymes, 4 Sociétés à Responsabilité Limitée, 2 Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée, 5 associations et 13 non déterminés.

Tableau XVIII-3 : Répartition des établissements ouverts selon le statut juridique

Statut juridique	Année 2018				Année 2019			
	Établissements ouverts	%	emplois générés	%	Établissements ouverts	%	emplois générés	%
Particulier (Entreprise individuelle)	27	58,7	41	32,5	49	62,0	127	27,0
SARL	1	2,2	2	1,6	4	5,1	17	3,6
SUARL	7	15,2	23	18,3	2	2,5	155	32,9
GIE	2	4,3	5	4,0	0	0,0		0,0
Autre	5	10,9	36	28,6	13	16,5	31	6,6
SA	0	0,0		0,0	6	7,6	127	27,0
Association	4	8,7	19	15,1	5	6,3	14	3,0
TOTAL	**46**	**100,0**	**126**	**100,0**	**79**	**100,0**	**471**	**100,0**

Source : DSTE 2019

En 2019, la plupart des emplois créés sont dans le secteur des BTP (58,6%). Il s'en suit les activités d'hébergement et de restauration (18,7%). Le commerce, l'éducation, les activités des ménages privés employant du personnel domestique et la santé et action sociale ont généré respectivement 7,6%, 3,4%, 1,7% et 0,4% des emplois.

Tableau XVIII-4 : Répartition des emplois créés par ouverture d'établissement selon la branche d'activités.

Branches d'activités	2018		2019	
	Emploi	%	Emploi	%
Commerce de gros et de détail, réparations de véhicules automobiles et de motocycles	14	11,1	36	7,6
Construction (BTP)	28	22,2	276	58,6
Activités de services administratifs et d'appui	6	4,8		0,0
Agriculture, sylviculture et pêche	6	4,8		0,0
Activités d'hébergement et de restauration	40	31,7	88	18,7
Éducation		0,0	16	3,4
Information et communication	1	0,8		0,0
Boulangeries	8	6,3		0,0
Autres activités de services	19	15,1	45	9,6
Santé et activités d'action sociale	1	0,8	2	0,4
Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre	3	2,4	8	1,7
TOTAL	**126**	100	471	100

Source : DSTE 2019

La région de Fatick a enregistré plus d'établissements fermés en 2019 qu'en 2018 (18 contre 8), ce qui engendre automatiquement une hausse des emplois perdus (33 contre 8). A ce niveau, il faut signaler que les créations sont souvent faites pour soumissionner à un marché public (BTP/Commerce), et quand le marché n'est pas gagné, l'unité est fermée automatiquement (particuliers).

Tableau XVIII-5 : Évolution du nombre d'établissements fermés

Années	Établissements fermés	Emplois perdus	Moyenne
2018	8	8	1
2019	18	33	1,8
Variation (%)	125%	313%	83%

Source : DSTE 2019

Les établissements fermés en 2019 concernent en grande partie les personnes physiques (76%) et dans une moindre mesure les GIE (18%), les SARL (3%) et les associations (3%).

Graphique XVIII-1: Répartition des établissements fermés suivant le régime juridique

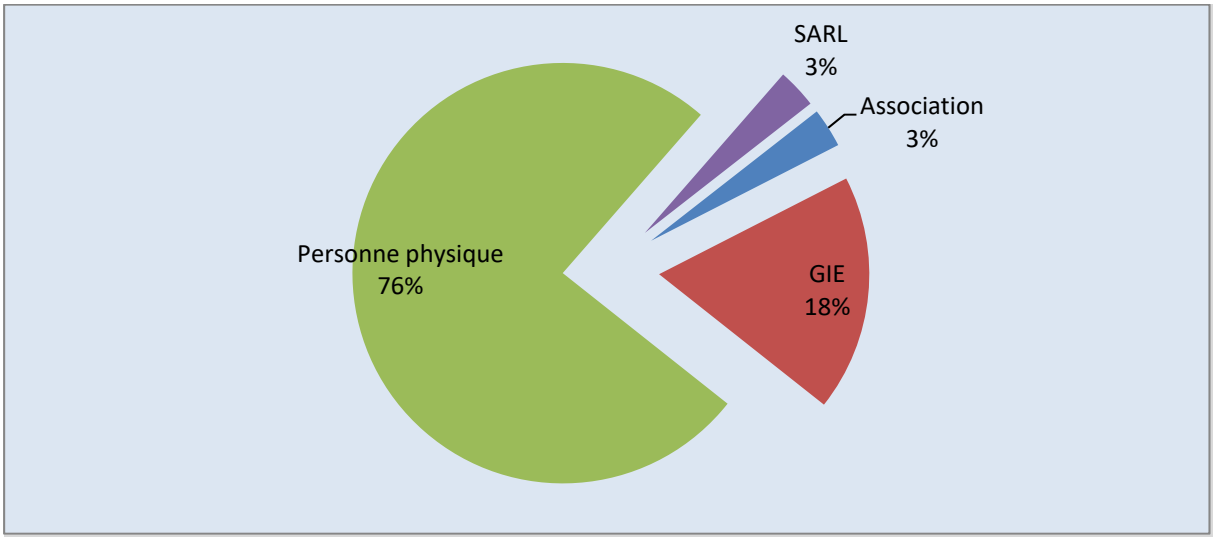

Source : DSTE 2019

XIX.4. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Dans la région de Fatick, pour tous les types de contrat de travail, on observe une prédominance des hommes à l'exception des contrats d'apprentissage et saisonnier. Les contrats à durée déterminée (CDD, 57,3%) sont plus nombreux que ceux à durée indéterminée (CDI, 19,3%).

Tableau XVIII-6 : Évolution du nombre de contrats de travail selon le type et le sexe

Type de contrat	Sexe	Nombre	Pourcentage (%)
CDI	Femme	53	22,5
	Homme	140	18,3
	Total	193	19,3
CDD	Femme	102	43,2
	Homme	472	61,7
	Total	574	57,3
STAGE	Femme	65	27,5
	Homme	56	7,3
	Total	121	12,1
SAISONNIER	Femme	7	3,0
	Homme	3	0,4
	Total	10	1,0
APPRENTISSAGE	Femme	2	0,8
	Homme	2	0,3
	Total	4	0,4
TEMPORAIRE	Femme	7	3,0
	Homme	92	12,0
	Total	99	9,9
ENSEMBLE	Femme	236	100,0
	Homme	765	100,0
	Total	1001	100,0

Source : DSTE 2019

XIX.5. LES CONFLITS DE TRAVAIL

L'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale est chargée de la mise en œuvre, de la gestion et de la réglementation en matière de travail pour d'éventuels risques de conflits. « Un conflit du travail est un désaccord sur des demandes qui concernent les relations de travail et qui naissant entre les parties impliquées dans les relations de travail, et qui crée des conflits ou font courir le risque d'un conflit». Il existe cependant des conflits individuels et des conflits collectifs.

Dans la région de Fatick, 9 travailleurs (7 hommes et 2 femmes) sont concernés par les conflits individuels en 2019 contre 18 en 2018.

Tableau XVIII-7 : Évolution de la situation du nombre de conflits individuels de travail par sexe

Années	Homme		Femme		Total travailleurs
	Travailleurs	%	Travailleurs	%	
2018	13	72,22	5	27,78	18
2019	7	77,78	2	22,22	9
Variation (%)	-0,5		-0,6		-0,5

Source : DSTE 2019

Les conflits individuels de travail traités au niveau des Inspections ont fait l'objet de 7 PV en 2019 et ont concerné 9 travailleurs. Ils n'ont pas connu le même sort : 3 des conflits individuels ont abouti à une conciliation (2 conciliation totale et 1 partielle) et 4 à une non conciliation. Le reste est sans suite.

***Tableau XVIII-8 :* Répartition des conflits individuels de travail par ITSS selon la suite**

Année	Conciliation totale		Conciliation partielle		Non conciliation		Total	
	PV	Travailleurs concernes	PV	Travailleurs concernes	PV	Travailleurs concernes	PV	Travailleurs concernes
2018	11	11	1	1	7	6	19	18
2019	2	2	1	1	4	6	7	9

Source : DSTE 2019

Concernant les conflits collectifs, 1 seul cas a été relevé en 2019 demeurant non réglé.

Tableau XVIII-9 : Situation du nombre de conflits collectif de travail selon la suite

Années	REGLE	NON REGLE	Total
2018	3	1	4
2019	0	1	1

Source : DSTE 2019

XIX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

La région de Fatick regorge de beaucoup de potentialités qui peuvent générer beaucoup d'emplois. On peut citer entre autres :

- L'existence de sites touristiques ;
- L'existence de potentialités agricoles (agriculture, élevage et pêche) ;
- Des projets de création d'entreprises dans la région : « A tiek sinig » (usine de volaille), Senturc Biscuiterie, El Logistique Sarl (huilerie), UFAA (usine d'aliments avicoles), Port de Foundiougne et le Centre Universitaire du Sine.

XIX.6.2. CONTRAINTES

- Manque de coordination des acteurs
- Encadrement insuffisant de l'économie informelle
- Secteur privé peu développé

XIX.6.3. PERSPECTIVES

- Créer une structure régionale de coordination
- Aider l'économie informelle à se formaliser
- Promouvoir la création d'entreprises, surtout les PME et PMI

CHAPITRE XX : TRANSPORT

XXI.1. INTRODUCTION

Le transport désigne le déplacement d'un bien ou d'une personne d'un point à un autre. Il occupe un rôle central dans les politiques de développement socio-économiques du Sénégal. En effet, sans le transport, il n'y aurait pas ni d'échange ni de commerce. C'est ainsi que la problématique du secteur du transport a été pris en charge dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), cadre de référence des politiques publiques d'ici 2035.

Ce chapitre examine la situation du réseau routier notamment l'évolution qui a eu lieu au cours des dernières années.

XXI.2. LE RESEAU ROUTIER

Le réseau routier de la région de Fatick est très dense. La région est traversée par :

- La N1 : Dakar – Tambacounda ;
- La N4 : Diourbel – Gossas – Kaolack ;
- La N5 : Kaolack – Passy – Sokone – Karang ;
- La N9 : Passy - Foundiougne – Fatick – Diourbel ;
- La N10 : Fatick – Diakhao – Diourbel ;
- La N11 : Kaffrine – Mbar – Colobane – Mbacké.

Le réseau routier, dans l'ensemble se présente en bon état suite à la réhabilitation de la N1 Fatick – Kaolack et la N 5 Keur Waly – Passy – Sokone. En outre, les travaux de réhabilitation des routes nationales N 9 et N 11 sont en cours de démarrage. De même, des bretelles d'accès très importantes ont été réalisées pour desservir des localités. Il s'agit de Karang – Sirmang, Mausolée Maba Diakhao, Ndangane Samb et Patar - Lia.

Par ailleurs, la ville de Gossas, dans le cadre du PROMOVILLE a bénéficié de 4 km de voirie. Des travaux sont aussi en cours sur l'axe Keur Martin – Diohine – Wakhal Diam. Il faut ajouter le pont de Foundiougne d'une longueur de 1300m réalisé à plus de 50% et les travaux de l'autoroute Mbour – Fatick – Kaolack.

Dans l'ensemble le réseau routier de la région mesure 869,7 km en 2019 contre 841,15 en 2018. Il a ainsi augmenté de 28,6km. Ces routes sont à moitié bitumées (50,7%).

Tableau XX-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	2018	2019	Variation km	Variation %
Nationales	Bitumées (km)	280,2	280,2	-	-
	Non bitumées (km)	-	-	-	-
	Total (km)	280,2	280,2	-	-
Régionales	Bitumées (km)	59,0	59,0	-	-
	Non bitumées (km)	188,0	188,0	-	-
	Total (km)	247,0	247,0	-	-
Départementales	Bitumées (km)	66,3	66,3	-	-
	Non bitumées (km)	166,6	179,6	13,0	0,1
	Total (km)	232,9	245,9	13,0	0,1
Non classées	Bitumées (km)	6,5	15,5	9,0	1,4
	Non bitumées (km)	58,4	61,0	2,6	0,0
	Total (km)	64,9	76,5	11,6	0,2
Voiries urbaines	Bitumées (km)	16,2	20,2	4,0	26,7
	Non bitumées (km)	-	-	-	-
	Total (km)	16,2	20,2	4,0	0,3
Ensemble	Bitumées (km)	428,2	441,2	13,0	0,0
	Non bitumées (km)	413,0	428,6	15,6	0,0
	Total (km)	841,2	869,7	28,6	0,0

Source : AGEROUTE

Par ailleurs, il faut signaler que le linéaire des routes nationales et régionales ne subit pas de variation d'une année à l'autre par contre le niveau de service peut être amélioré par les travaux d'entretien tels que l'entretien de la N1 Thiadiaye – Fatick.

Au niveau départemental, au 166,6 km de routes obtenues en 2018 s'ajoute 13 km en 2019.

Concernant les routes bitumées non classées une augmentation de 1,4% a été notée en 2019. Elles sont constituées par l'accès Mausolée Maba Diakhou BA (3 km) ; le contournement de Diakhao (1.750 km) ; la bretelle de Ndangane Samb (1.700 km) et Patar – Lia (9 km).

Quant aux routes non bitumées classées en 2019, il s'agit des 13km sur 26 de l'axe Keur Martin – Diohine – Wakhal Diam.

La situation des routes non bitumées et non classées est la suivante :

- Ndramé Escale - Ndiaye Counda : 6.3 km /6.3 km;

- Medina Salam –Keur Gaye – Medina Salam – Ndramé Escale –Ndiaye Counda : 8.43 km /8.43 km;
- Djilor – Goudème : 8.97 km/ 8.97 km ;
- Ndiakhar – Ndiambour Sine – Ngoyé : 5 km/20.75 km ;
- Mausolée Bour Sine : 3.7 km/3.7 km ;
- Diakhao – Ngouloul Peul : 22 km/22 km
- Wakhal Diam – Patar : 4 km / 4 km
- Ndiélem Soup – Tofaye : 2.6 km/ 2.6 km (2019);

Le pont de Foundiougne en cours permettra de désenclaver la localité éponyme ; l'avancement des travaux se situe à plus de 50% ; le retard est lié à l'épidémie de la Covid 19.

Tableau XX-2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Pont de Foundiougne	1.300	Foundiougne
Voirie urbaine de Gossas (Promovilles)	4.000	Gossas

Source : AGEROUTE

XXI.3. PERSPECTIVES

Projets de construction:

- N 9: Fatick – Foundiougne – Passy
- N 10 : Kaffrine – Mbar – Colobane - Mbacké
- Autoroute Mbour – Fatick – Kaolack

CHAPITRE XXII : COMMERCE ET ARTISANAT

XXIII.1. INTRODUCTION

Le secteur du commerce est à un niveau de développement très faible dans la région. Il reste dépendant dans son approvisionnement des régions de Kaolack, Diourbel, Thiès et Dakar. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la région ne dispose d'aucune infrastructure industrielle d'envergure. Seules les microentreprises s'activant dans la transformation des produits agricoles, des produits de la pêche et du traitement du sel y sont installées.

L'artisanat joue un rôle régulateur de premier plan dans le développement socio-économique et représente une part importante de l'activité économique de la région. Toutefois, ce secteur est souvent oublié dans les différentes stratégies de lutte contre la pauvreté malgré son fort potentiel.

Dans ce chapitre, le point est fait sur la situation commerciale et artisanale dans la région.

XXIII.2. COMMERCE

XXIII.2.1. LES MARCHES

En 2019, le nombre total de marchés répertoriés dans la région est de 46 dont 27 permanents et 19 hebdomadaires. On note que les départements de Fatick et de Foundiougne sont les plus dotés. Ils disposent respectivement de 11 et 9 marchés permanents et de 8 et 7 marchés hebdomadaires. En revanche, le département de Gossas a comptabilisé 11 marchés dont 7 permanents.

Tableau XXII-1: Répartition des marchés selon le statut et le département

Infrastructures	Départements			Total 2019
	Fatick	Foundiougne	Gossas	
Marchés permanents	11	9	7	27
Marchés hebdomadaires	8	7	4	19
Total	**19**	**16**	**11**	46

Source : Service Régional de commerce de Fatick

XXIII.3. ARTISANAT

L'artisanat est l'un des secteurs clés de l'économie du pays, il contribue à une hauteur importante dans le PIB national. C'est aussi un secteur pourvoyeur d'emplois aux jeunes surtout les non instruits. À cet égard, la lutte contre la pauvreté devrait passer impérativement par la valorisation du potentiel artisanal.

XXIII.3.1. LES INFRASTRUCTURES

La région de Fatick dispose d'un seul village artisanal localisé dans le département de Fatick. Le village artisanal joue un rôle important pour la vulgarisation et l'écoulement des produits artisanaux. Il est aussi un moyen attractif de touristes. De ce fait, des politiques doivent être menées allant dans le sens de doter chaque département de villages artisanaux.

Tableau XXII-2: évolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative

Départements	2017	2018	2019
Foundiougne	0	0	0
Gossas	0	0	0
Fatick	1	1	1
Région	**1**	**1**	**1**

Source : Chambre des métiers de Fatick

Vu son importance, le redressement du secteur artisanal s'impose et cela ne peut se faire qu'à travers une bonne volonté politique des gouvernants de ce secteur prometteur.

XXIII.3.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Le nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers de Fatick s'élève à 8 635 en 2019 contre 8 137 en 2018, soit une hausse de 6,12%. Selon la forme juridique, la plupart des inscrits en 2019 sont des entreprises individuelles artisanales (97,7%) et le reste des GIE (2,3%).

Tableau XXII-3: Évolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la forme juridique

Forme juridique	Années	Nombre d'artisans inscrits
Entreprise individuelle	2018	7936
	2019	8434
	Variation (%)	6,28
G.I.E	2018	201
	2019	201
	Variation (%)	0,00
TOTAL	2018	8137
	2019	8635
	Variation (%)	6,12

Source : Chambre des métiers de Fatick

Suivant la circonscription administrative, plus de la moitié de ces artisans (58,4%) sont localisés dans le département de Fatick. Le département de Foundiougne regroupe 25,4% et celui de Gossas 16,1%.

Graphique XXII-1: Répartition du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la circonscription administrative

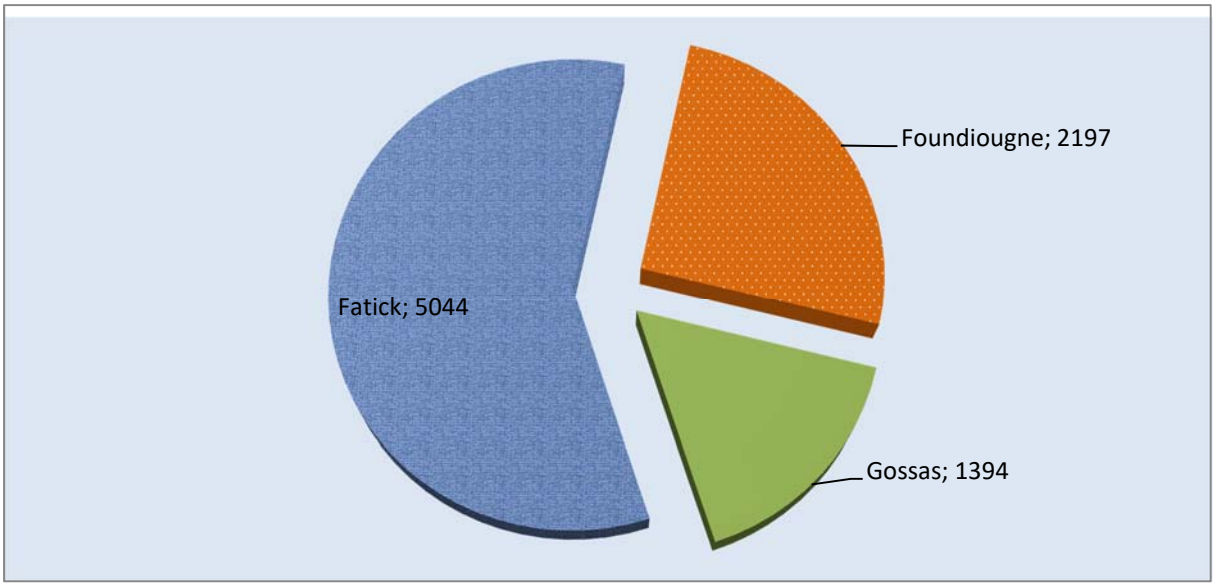

Source : Chambre des métiers de Fatick

Une analyse de la répartition entreprises individuelles du secteur de l'artisanat suivant la classification socio-économique permet de constater que plus de la moitié du nombre de ces artisans (59,4%) évoluent dans le domaine de la production. Le reste œuvre dans l'artisanat artistique et créatif (23,5%) et les activités de service (17%).

Tableau XXII-4: Évolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers en tant qu'entreprise individuelle, selon la section et par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.			Total		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Fatick	Production	2684	2849	6,15	201	201	0	2885	3050	5,72
	Service	661	712	7,72				661	712	7,72
	Art	1251	1282	2,48				1251	1282	2,48
	Total	4596	4843	5,37				4797	5044	5,15
Foundiougne	Production	1226	1334	8,81				1226	1334	8,81
	Service	383	443	15,67				383	443	15,67
	Art	418	420	0,48				418	420	0,48
	Total	2027	2197	8,39				2027	2197	8,39
Gossas	Production	787	831	5,59				787	831	5,59
	Service	244	279	14,34				244	279	14,34
	Art	282	284	0,71				282	284	0,71
	Total	1313	1394	6,17				1313	1394	6,17
Total	Production	4697	5014	6,75				4697	5014	6,75
	Service	1288	1434	11,34				1288	1434	11,34
	Art	1951	1986	1,79				1951	1986	1,79
	Total	7936	8434	6,28				7936	8434	6,28

Source : Chambre des métiers de Fatick

Suivant la répartition spatiale, l'essentiel des entreprises individuelles artisanales se concentrent dans le département de Fatick avec une proportion de 57% en 2018 et 57,9% en 2019. Le département de Foundiougne s'en suit avec près de 26% des entreprises. L'activité artisanale est ainsi moins exercée dans le département de Gossas.

XXIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XXIII.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Existence d'un tourisme attrayant (delta du saloum classé site historique mondial),
- Zone d'agriculture, d'élevage et de pêche favorable au développement d'activités de transformation (céréales locales et les produits halieutiques),
- Existence d'une forte densité de tanne favorable à la production de sel,

- Existence de centres de formation technique.

XXIII.4.2. CONTRAINTES

- Manque de formation et d'équipements des artisans,
- Difficultés d'accès aux crédits et aux marchés publics,
- Difficultés d'accès au foncier,
- Enclavement des sites de production de sel,
- Manque de magasin et d'airs de stockage de la production de sel,
- Inexistence des zones d'exposition pour l'artisanat d'art.

XXIII.4.3. PERSPECTIVES

L'artisanat, eu égard aux immenses potentialités qu'il renferme en termes de création d'emplois et de valorisation des produits locaux, constitue la voie la plus indiquée pour lutter contre le manque d'emploi et la pauvreté.

CHAPITRE XXIV : JEUNESSE ET SPORTS

XXV.1. INTRODUCTION

La jeunesse représente une force vive dans la région de Fatick. En effet, les jeunes représentent plus de 60% de la population. Les politiques et programmes de Jeunesse mis en œuvre dans la région reposent sur divers programmes et projets innovants et inclusifs. Ils sont sous-tendus par les 4 programmes définis au niveau central que sont notamment la promotion sociale des jeunes et de leurs groupements, la formation et l'éducation des jeunes au Civisme et à la Citoyenneté, la promotion socio-économique des jeunes et de leurs groupements et enfin la coordination administrative.

Par ailleurs, les jeunes sont généralement plus réceptifs aux efforts et activités physiques notamment le sport. Ce dernier, pratiqué sous forme de jeux individuels ou collectifs, est encadré par un certain nombre de règles. Il comporte deux dimensions essentielles : l'une est d'ordre physico-sportif et l'autre se rapporte à la dimension socioéducative. L'Etat du Sénégal, dans sa volonté de « bâtir un système sportif performant », a mis en place le Programme de Développement des Infrastructures Sportives (PDIS). Ledit plan qui constitue la nouvelle politique sportive du Sénégal, s'articule autour de quatre orientations stratégiques : la promotion des ressources humaines ; la modernisation de la gouvernance sportive ; le renforcement et la diversification du financement du sport ; et la réalisation d'infrastructures de qualité en nombre suffisant.

Ce chapitre relève d'abord du secteur de jeunesse avant de faire un état des lieux sur le secteur des sports.

XXV.2. JEUNESSE

Dans chaque région du Sénégal abrite une inspection de la jeunesse chargée de veiller à la bonne application des stratégies ministérielles en matière de jeunesse.

Cette section présente les infrastructures de jeunesse et associations des jeunes existant dans la région de Fatick en 2019.

XXV.2.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

En 2019, la région dispose de 29 infrastructures de jeunesse dont 2 CDEPS, un Espace Jeunes, 20 foyers de jeunes et 6 centres socio-éducatifs. Toutes ces infrastructures

ont été construites avant 2018. Cependant, certaines d'entre elles ont été rénovées au cours de ces dernières années.

Tableau XXIV-1 : Évolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[8]	CSE[9]	EJ[10]	FJ[11]	CCA[12]	Total
Foundiougne	**2018**	01	06	00	08	00	15
	2019	01	06	00	08	00	15
Gossas	**2018**	00	00	01	03	00	04
	2019	00	00	01	03	00	04
Fatick	**2018**	01	00	00	09	00	10
	2019	01	00	00	09	00	10
Région	**2018**	**02**	**06**	**01**	**20**	**00**	**29**
	2019	**02**	**06**	**01**	**20**	**00**	**29**
	Variation %	**00**	**00**	**00**	**00**	**00**	**00**

Source : Services déconcentrés (CDEPS DE FOUNDIOUGNE, FATICK ET DE GOSSAS)

Suivants la circonscription administrative, la majeure partie de ces infrastructures sont localisées dans le département de Foundiougne, soit 52%. Les 34% se trouvent dans le département de Fatick et le reste dans le département de Gossas.

XXV.2.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Les associations de jeunes sont assez bien représentées dans la région. Elles sont au nombre de 791 en 2019 contre 704 en 2018, soit une hausse de 12,4%. Elles sont composées de plusieurs associations affiliées au mouvement « Nawétane » (647), de mouvements de jeunes à caractère national (8) et autres associations (144).

[8] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

[99] CSE = Centre Socio-Educatif

[10] EJ = Espace Jeunes

[11] FJ = Foyer de Jeunes

[12] CCA = Centre Conseil Adolescents

Tableau XXIV-2 : Évolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane [13]»	Autres associations déclarées	Total
Foundiougne	2018	07	231	16	254
	2019	01	243	39	290
Gossas	2018				
	2019	07	101	87	195
Fatick	2018	07	293	83	383
	2019	00	303	18	328
	2018	21			
	2019	01			
Région	2018	07	524	103	704
	2019	08	647	144	791
	Variation %	0,01	1,23	0,41	0,9

Source : Services déconcentrés (CDEPS DE FOUNDIOUGNE, FATICK ET DE GOSSAS)

Malgré que les infrastructures de jeunesse soient beaucoup plus nombreuses dans le département de Foundiougne, il n'en est pas de même pour les associations des jeunes. En effet, c'est le département de Fatick qui englobe plus de 40% des associations.

XXV.3. SPORT

Le mouvement sportif est représenté au niveau régional par les ligues et les comités de gestion. Ces structures sont placées sous la tutelle du Service régional des Sports (SRS), structure déconcentrée chargée de l'encadrement, de l'appui technique, de l'impulsion, du contrôle et de l'évaluation du sport dans la région.

Cette section fait la situation du secteur des sports dans la région de Fatick en 2019 à travers les associations, les disciplines sportives et les pratiquants.

[13] Navétane : championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires

XXV.3.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES PRATIQUEES

Les disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreuses et variées. Le tableau ci-dessous en fait un état suivant la structure de gestion, le nombre de clubs et le nombre de licenciés.

Tableau XXIV-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés (Dont nb de filles)	Observations
Athlétisme	Ligue régionale	07	140 dont 81 filles	
Football	Ligue régionale	21	493	
Basketball	Ligue régionale	06	320	
Handball	Ligue régionale	04	78	
Volleyball	Ligue régionale	03	Non disponible	Les clubs existants ne sont pas affiliés
Karaté	Ligue régionale	11	153 dont 45 filles	
Taekwondo	Ligue régionale	14	175 dont 50 filles	
Viet Vo Dao	Comité d'exception	03	75 dont 20 filles	
Lutte sans frappe	CRG	Non indiqué	-	Les lutteurs de la région de Fatick ne sont pas constitués en écurie. Ils évoluent en individuel.
Natation	Comité de gestion	07	Non indiqué	
La pétanque	Ligue régionale	Non indiqué		
Randonnée pédestre	Comité d'exception	10	500	Le nombre de filles n'est pas indiqué
Sport Boules	Ligue régionale			
Sport travailliste	Ligue régionale	27	Non indiqué	
Courses hippiques	CRG[14]	-	-	
Sports de vacances	ORCAV[15]	566	19698	
Sport scolaire	UASSU[16]	216	3766 dont 880 filles	
Total	///	895		///

Source : Service régional des Sports de Fatick, 2019

Une prédominance des sports scolaire et de vacances est notée dans la région. En effet, 782 clubs s'activent dans ces disciplines, soit 87,37**%**. La lutte est un sport traditionnel largement répandue dans la région de Fatick. Cependant, les lutteurs ne sont pas constitués en écurie, ils évoluent plutôt en individuel. Certaines disciplines sportives telles que les jeux de dames, les échecs et le scrabble sont pratiquées dans

14 CNG = Comité National de Gestion

15 ORCAV = Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacance

16 UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

la région mais ne sont pas formalisés et ne disposent pas encore de ligue ou comité régional de gestion de gestion.

XXV.3.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

En ce qui concerne les infrastructures sportives, la région dispose de terrains de football, de basketball, de handball, de plateaux multifonctionnels d'arènes de lutte.

Tableau XXIV-4 : Évolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Stade et terrain clôturés	03	03	00	5	06	20	14	16	14,28	22	25	13,63
Plateau multifonctionnel	09	10	11,11	06	06	00	15	15	00	30	31	3,33
Terrain de football aménagés	06	06	00	03	03	00	11	11	00	20	20	00
Terrain de basketball	04	04	00	01	01	00	06	06	00	11	11	00
Terrain de handball	03	03	00	00	00	00	01	01	00	04	04	00
Terrain de volleyball	03	03	00	00	00	00	01	01	00	04	04	00
Terrain vague	69	71	2,89	37	42	13,51	53	55	3,77	159	168	
Arène de lutte	18	18	00	06	06	00	19	19	00	43	43	00
Dojo	14	14	00	02	02	00	08	08	00	24	24	00
Total	**129**	**132**	**2,32**	**60**	**66**	**10**	**128**	**132**	**3,12**	**317**	**330**	**4,10**

Source : Service régional des Sports de Fatick, 2019

Il ressort de ce tableau que, en 2019, la région dispose de 330 infrastructures à vocation sportive contre 317 en 2018, soit un plus de 4,1% en valeur relative. L'essentiel de ces structures sont des terrains vagues (168). Toutefois, on dénombre 43 arènes de lutte, 25 stades et terrains clôturés, et 31 plateaux multifonctionnels. Il est à noter que les sports de combat souffrent d'un manque de plateaux adaptés (tatamis et équipements de sécurité).

Tableau XXIV-5 : Évolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux	Total
Foundiougne	2018	00	00	03	**03**
	2019	00	00	03	**03**
Gossas	2018	00	00	01	**01**
	2019	00	00	01	**01**
Fatick	2018	01	00	06	**07**
	2019	01	00	06	**07**
Région	2018	**01**	**00**	**10**	**11**
	2019	**01**	**00**	**10**	**11**
	Variation %	**00**	**00**	**00**	**00**

Source : Service régional des Sports de Fatick, 2019

Le département de Fatick concentre la majorité des stades (7 sur 11) suivi de Foundiougne (3/11). Par rapport au statut, il est à noter que les stades municipaux (10 sur 11) sont plus nombreux. Par ailleurs, la région ne dispose pas encore de stade départemental.

XXV.3.3. LES ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

Les associations et centres de formation sportive recensés dans la région s'activent principalement dans les disciplines suivantes : football, handball, basketball, athlétisme, arts martiaux et sports de vacances.

Tableau XXIV-6 : Évolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

Type	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
ASC[17]	185	196	5,94	74	78	5,40	280	296	2,42	539	570	5,75
Equipe de football	08	08	00	04	06	50	05	05	00	17	19	11,76
Equipe de basketball	03	03	00	01	02	100	01	01	00	05	06	20
Equipe de handball	01	01	00	00	00	00	01	01	00	02	02	00
Equipe de volleyball	00	00	00	00	00	00	01	01	00	01	01	00
Club de judo	01	01	00	00	00	00	01	01	00	02	02	00

[17] ASC = Association Sportive et Culturelle

Type	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Club de karaté	02	03	50	03	03	00	02	03	50	07	09	28,57
Club de Taekwondo	04	04	00	00	00	00	01	01	00	05	05	00
Club d'Athlétisme	03	03	00	00	00	00	03	04	33,33	06	07	16,66
Club de Viet vo dao	03	03	00	00	00	00	01	01	00	04	04	00
Club de Natation	06	07	16,66	00	00	00	00	00	00	06	07	16,66
Boxe anglaise	00	00	00	00	00	00	01	01	00	01	01	00
Boxe chinoise	00	00	00	00	00	00	01	01	00	01	01	00
Randonnée	03	04	33,33	01	01	00	04	05	25	08	10	25
Total	219	233	6,39	83	90	8,43	302	321	6,29	604	644	6,62

Source : Service régional des Sports de Fatick, 2019

En 2019, 644 associations et centres de formation sportive ont été répertoriés dans la région de Fatick. Le département de Fatick concentre l'essentiel des associations et centre de formation (321), soit 49, 8 % ; il est suivi de Foundiougne avec 36,18 % et enfin de Gossas avec 19,97%. Les tendances selon les disciplines montrent que les ASC prédominent avec 88,50%, puis il s'en suit les équipes de football avec 2,95%. Néanmoins, le basketball, l'athlétisme et les arts martiaux sont bien présents dans la région.

XXV.3.4. LES PRATIQUANTS

Les sports de vacances restent la discipline la plus pratiquée avec près 8 licences sur 10. Ils sont suivis du sport scolaire qui représente 14,02 **%** des licenciés. Même si les hommes restent plus nombreux dans la pratique du sport, il est important de noter que la pratique du sport chez les femmes est en train de gagner du terrain, particulièrement dans les disciplines telles que le handball et l'athlétisme.

Tableau XXIV-7 : Évolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

Disciplines sportives	2018			2019			Variation en %		
	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés	Licenciés hommes	Licenciées femmes	Total licenciés
Athlétisme	54	75	129	59	81	140	9,25	8	8,52
Football	521	00	521	551	00	551	5,75	00	5,75
Basketball	412	00	412	420	00	420	1,94	00	1,94
Handball	00	43	43	00	45	45	00	4,65	4,65
Karaté	79	31	110	82	39	121	3,79	25,80	10
Taekwondo	50	24	74	50	24	74	00	00	00
Sports de vacances	20548	00	20548	21270	00	21270	3,55	00	3,51
Sport scolaire	3250	1340	4590	3429	1425	4854	5,21	6,34	5,75
Total	24914	1513	26427	25861	1614	27475	3,80	6,67	3,96

Source : Service régional des Sports de Fatick

XXV.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XXV.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

En matière de jeunesse :

- Plus de la moitié de la population est jeune et composée essentiellement d'élèves et d'étudiants ; la principale activité économique à laquelle la jeunesse s'adonne est l'agriculture. La jeunesse est dynamique, engagée et créative même il lui manque suffisamment de débouchés pour son propre épanouissement et sa promotion socio-économique
- La région de Fatick à travers le département de Foundiougne est frontalière à la Gambie. Elle regorge d'un sol très riche et une superficie très vaste. La mer étant un lieu de pêche, connait aussi l'existence des mangroves. C'est pourquoi, avec un bon encadrement et une formation adaptée, les jeunes pourront participer efficacement au développement harmonieux de la région.

En matière de sport

- Population composée en majorité de jeunes (79,0% de la population est âgé moins de 35 ans) ;
- Pratique sportive acceptée dans les familles religieuses ;
- Bonne collaboration entre le mouvement sportif et les services de l'Etat (Services des sports, Forces de Sécurité) et les collectivités territoriales ;
- Relance du sport scolaire sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Organisation régulière de compétitions sportives, notamment dans le domaine du handball, du football avec le championnat civil et du championnat populaire communément appelé « Navétanes » ;
- Existence d'excellents plans d'eau pour la pratique du sport nautique, etc ;
- L'installation récente d'une Académie de Football et d'un centre de formation aux métiers des sports dans la région de Fatick.

XXV.4.2. CONTRAINTES

En matière de jeunesse

- La région de Fatick n'a pas de tissus industriels dense pouvant créer le maximum d'emplois ; les forces vives sont inexploitées et il ya une insuffisance d'opportunités de formation et d'emplois, ce qui accentue le chômage des jeunes
- Manque de structures d'encadrement et de formation qualifiée ;
- Le manque d'infrastructures de jeunesse dans les Communes ;
- L'Insuffisance de formation ;
- L'Insuffisance de financement des projets des jeunes ;
- L'insuffisance des crédits délégués au service départemental de la jeunesse ;
- L'Inexistence de l'accompagnement des Communes au Service de la jeunesse pour un encadrement rapproché de la jeunesse ;
- La vétusté de beaucoup de foyers de jeunes.

En matière de sport

- L'absence de stades départementaux à Foundiougne et Gossas;
- L'insuffisance et défaut d'aménagement des stades communaux ;
- L'insuffisance d'infrastructures sportives (terrain de football clôturé, arènes de lutte, etc.) ;

- L'insuffisance de structures de formation des jeunes ;
- La fréquence des conflits dans le mouvement « Navétanes » ;
- Manque de formalisation de certaines ASC et clubs ;
- Prédominance du football sur les autres activités sportives surtout pendant les grandes vacances scolaires.

XXV.4.3. PERSPECTIVES

En matière de jeunesse

- Construction d'une maison de la Jeunesse et de la Citoyenneté à Fatick Commune
- Réhabilitation des infrastructures de jeunesse ;
- Formation et financement de plusieurs groupements jeunes par l'ANPEJ en partenariat avec la GIZ ;
- Exploiter les potentialités du département ;
- Accompagner et financement les projets des jeunes à travers d'autre projets de la région tels que le PROVAL;
- Augmentation des crédits alloués aux Services déconcentrés ;
- Plaidoyer auprès des maires pour la mise à la disposition du service des fonds de dotation destinés à la jeunesse.
- Installation du nouveau projet Agri-Jeunes au profit des jeunes ruraux de la région
- Fonctionnement effectif des bureaux conseils ado installés dans les CDEPS de Fatick, Foundiougne et dans l'Espace Jeunes de Gossas en partenariat avec le CNLS et UNFPA
- Renforcement du partenariat avec ENDA SANTE dans le cadre d'un programme de promotion de la santé de la reproduction des jeunes et adolescents.
- Renforcement de capacités des agents de l'IRJ, des CDEPS et de l'Espace Jeunes, des jeunes du CRJ en technique d'élaboration de projet et en entreprenariat
- Renforcement de capacités des agents de l'IRJ, des CDEPS et de l'Espace Jeunes, des jeunes du CRJ en Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes, le VIH/SIDA et des techniques d'information, d'éducation et de communication.
- Renforcement de capacités des agents de l'IRJ, des CDEPS et de l'Espace Jeunes, des jeunes du CRJ à l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, Internet, MS Project, SPSS, etc)

- Projet de mise en place d'un bureau d'information jeunesse à l'IRJ, dans les CDEPS de Fatick et Foundiougne et dans l'Espace Jeunes de Gossas
- Organisation d'un atelier régional d'échanges et de mise en cohérence des politiques d'emploi des Jeunes entre l'Etat, les Collectivités territoriales, le secteur privé et les acteurs locaux pour renforcer le partenariat en vue d'améliorer l'accès des Jeunes aux services, programmes et projets d'emploi des jeunes dans la région de Fatick
- Organisation de rencontres et d'échanges économiques pour améliorer l'accès des Jeunes aux services, programmes et projets d'emploi des jeunes dans les collectivités territoriales de la région de Fatick
- Activités de sensibilisation et de communication sur les politiques de jeunesse dans la région de Fatick à travers les organes tels que la RTS Fatick, les chaînes privées, la presse en ligne, les radios communautaires, etc.

En matière de sport

- Mettre à la disposition des services départementaux des locaux adaptés à l'exercice de leurs missions de service public ;
- Relancer le projet de construction du Stade omnisport départemental de Foundiougne ;
- Poursuivre les travaux de construction de la tribune du « Terrain des HLM » de Foundiougne arrêtés à l'étape de fondation avec aménagement de l'air de jeu, érection de grilles de protection, construction d'un plateau omnisport et bancs de pourtour ;
- Réfectionner et clôturer les plateaux omnisports existants ;
- Former les cadres administratifs et techniques des groupements et associations ;
- Aménager des sites sur les bras de mer de Foundiougne, Sokone et Toubacouta pour la vulgarisation des régates, de la voile et du Canoë et Kayac ;

CHAPITRE XXVI : TOURISME, CULTURE ET LOISIRS

XXVII.1. INTRODUCTION

La région de Fatick présente d'énormes potentialités touristiques au regard de son riche patrimoine naturel, matériel et immatériel. Ce riche patrimoine permet au tourisme d'être compté parmi les secteurs les plus dynamiques de la région. En effet, Fatick dispose d'un patrimoine culturel diversifié et offre une gamme assez riche de sites touristiques constitués par les nombreux cours d'eaux et "bolongs", les îles du Saloum, le Parc National du Delta du Saloum et de plusieurs autres sites et monuments historiques. Ce qui fait que le tourisme occupe une place de choix dans le tissu économique de la région.

Ce chapitre mettra d'abord en exergue la situation touristique de la région avant de faire un état de la culture et des loisirs.

XXVII.2. TOURISME

Le tourisme connait depuis 2015 une nouvelle dynamique. Dans la région de Fatick, le nombre d'entrées de touristes enregistrés en 2018 s'élevait à 18 564 contre 20 385 en 2019 soit une hausse de 9,81%. Cette hausse constatée depuis 2017 se poursuit et permet de conclure que le Tourisme commence à connaitre un réel essor.

XXVII.2.1. SITUATION DES RECEPTIFS

La région offre un large éventail d'établissements d'hébergement touristique. Avec une répartition sensiblement égale en termes de nombre de réceptifs entre les départements de Foundiougne et de Fatick. Le département de Gossas reste le seul à ne pas disposer de structure d'hébergement touristique.

Tableau XXVI-1 : Évolution du nombre de réceptifs par circonscription administrative

Réceptifs		Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Hôtel	**Réceptifs**	06	09	33%	00	00	00	11	11	00%	17	20	15%
	Chambres	506	261		00	00	00	385	221		12		
	Lits	506	563		00	00	00	385	377		893		
Auberge	**Réceptifs**	11	18	38%	00	00	00	15	11	-26%	26	29	10%
	Chambres	66	93		00	00	00	72	61		138		
	Lits	124	154		00	00	00	126	92		250		
Campement touristique	**Réceptifs**	23	23	00%	00	00	00	33	33	00%	55	56	1,7 %
	Chambres	144	17 3		00	00	00	277	276		443		
	Lits	228	344		00	00	00	555	569		587		
Campement de chasse	**Réceptifs**	02	02	00%	00	00	00	00	00	00%	2	02	00%
	Chambres	34	34		00	00	00	00	00		35		
	Lits	78	78		00	00	00	00	00		78		
Relais	**Réceptifs**	01	00		00	00	00	00	00		2		
	Chambres	11	00		00	00	00	00	00		15		
	Lits	39	00		00	00	00	00	00		45		
Gîte	**Réceptifs**	00	00		00	00	00	01	01	00%	01	01	00%
	Chambres	00	00		00	00	00	04	04		04		
	Lits	00	00		00	00	00	06	06		06		
Lodge	**Réceptifs**	01	00		00	00	00	00	00		01		
	Chambres	20	00		00	00	00	00	00		20		
	Lits	40	00		00	00	00	00	00		40		
Centre d'accueil	**Réceptifs**	01	01		00	00	00	00	00		01	01	00%
	Chambres	20	20		00	00	00	00	00		20		
	Lits	40	40		00	00	00	00	00		40		
Total	**Réceptifs**	44	53		00	00	00	60	56		103	109	5%
	Chambres	803	**581**		00	00	00	738	562		1064	1143	6,9%
	Lits	1055	1179		00	00	00	1072	1059		2087	2238	6,7%

Source : Service Régional du Tourisme

XXVII.2.2. LES ENTREES DE TOURISTES

La région a enregistré une légère augmentation du nombre de structures d'hébergement passant de 103 en 2018 à 109 en 2019 soit une augmentation de 15% en valeur relative. Cette augmentation de réceptifs a permis d'augmenter la capacité d'accueil, passant de 1064 chambres et 2087 lits en 2018 à 1143 chambres et 2238 en 2019 soit une augmentation respective de 6,9% et 6,7%.

XXVII.3. CULTURE ET LOISIRS

XXVII.3.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

La région de Fatick dispose de 14 infrastructures culturelles en 2019 dont 9 dans le chef-lieu de département, 4 à Foundiougne et 1 à Gossas. Comparé à l'an 2018, aucune évolution n'a été notée. Les nouvelles créations ou réhabilitation dataient de la période de 2014 à 2018 avec la mise en œuvre du Programme national de Réhabilitation et de Rénovation des sites historiques et culturels. En dehors du centre culturel régional, les autres infrastructures sont les bibliothèques et centre de documentation (04), le centre de lecture et d'animation culturelle, les aires de spectacle (03), les musées (02) et les studios d'enregistrement (03). La région ne dispose pas de salle de cinéma, ni de manufacture et encore moins de galerie d'art pour les activités culturelles.

Tableau XXVI-2 : Évolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Foundiougne			Gossas			Fatick			Région		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation
Bibliothèque et Centre de documentation	1	1	0	1	1	0	2	2	0	4	4	0
Centre de lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	1	1	0	0	0	0	2	2	0	3	3	0
Centre Culturel	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0
Manufacture			0			0			0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	1	1	0	0	0	0	1	1	0	2	2	0
Studio d'enregistrement			0			0	3	3	0	3	3	0
TOTAL	4	4	0	1	1	0	9	9	0	14	14	0

Source : Centre Culturel Régional de Fatick

Suivant la circonscription administrative, 02 des bibliothèques et centre de documentation se situent dans le département de Fatick (dans le Centre Culturel Régional de Fatick (CCR) et à Ngayokhème), 01 à Foundiougne (dans le Centre d'interprétation de Toubacouta (CIT)) et 01 à Gossas (à l'espace des jeunes de Gossas). Le CLAC s'est implanté à Sokone, dans le département de Foundiougne. Ce dernier compte aussi une aire de spectacle dans le CIT et les 02 autres sont localisées

dans le département de Fatick, au niveau du CCR. L'écomusée de Diakhao (département de Fatick, en 2014) et celui du CIT (département de Foundiougne, en 2013) représentent les seuls espaces muséaux de la région. En outre, tous les studios d'enregistrement sont établis dans le chef-lieu de département. Gossas est le département qui dispose le moins d'infrastructures culturelles et il s'agit d'un centre de documentation.

XXVII.3.2. PATRIMOINE CULTUREL

XXVII.3.2.1. Patrimoine matériel

Le tableau ci-dessus liste les éléments majeurs du patrimoine culturel matériel. Il montre la richesse des sites et monuments historiques et lieux de mémoire de la région.

Tableau XXVI-3 : Liste des sites historiques de la région, par département

Départements	Sites historiques	Observations
Foundiougne	La Mosquée d'El Hadj Amadou DEME	
	Le Pecc, lieu de culte des guélewars du Saloum	
	Les sites mégalithiques de Niodior et de Toubacouta	
	Canons (2) installés le long du bras de mer, au nord de la ville de Foundiougne, à Ndakhonga	
	Ancien camp militaire devenu Lycée Diène Coumba Ndiaye	
	Amas de Soukouta, situé en terre ferme à 1 km à l'Est du Bandiala (33 tumulus)	Des fouilles y ont été effectuées par des universitaires et des chercheurs
Gossas	Le puits de Ndiéné	
	Le Marigot de Danki, champ de bataille	
	Le Mausolée de Ndamal Gossas	
	Le Mausolée de Sérigne Khar KANE	
	Grande Mosquée	
	Mbin Ngo, site de libation et d'offrande situé sur le bras de mer	
	Maison royale de Diakhao	
	Les tombes des Guélewars de Diakhao	
	La tombe de Meissa Waly Dione à Mbissel	
	La Maison Familiale du Président Senghor à Djilor Djidiack	Absence conservateur et de contenu
	Le Puits et la Mosquée d'EL Hadji Omar à Simal	
	Les Vestiges de la Maison du Bour Sine Salmon Faye, village de Khodjil-Ndiongolor	

Départements	Sites historiques	Observations
Fatick	Mausolée de Maba Diakhou BA, à Mbel Fandane	Des cérémonies de prières y sont organisées chaque années par ses petits fils et accueille des visiteurs
	La tombe des linguères à Diakhao Thiopane	Problème d'entretien et gestion.
	Tombe du Bour Sine Coumba Ndoffène Fa Maak à Diakhao	Travaux de construction inachevés, non respect de la sacralité du site
	Ecomusée de Diakhao	Défaut d'entretien et gestion, absence de dévolution.
	Maison des cultures urbaines à Dioffior	Elle est financée par le Fond de Développement des Cultures urbaines (FDCU) du MCC

Source : Centre Culturel Régional de Fatick

XXVII.3.2.2. Patrimoine immatériel

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel.

Il est un facteur important dans l'identité culturelle. À Fatick, les éléments du patrimoine culturel immatériel sont très vivants compte tenu de l'importance accordée par la communauté. Depuis 2016 un programme d'inventaire et de documentation est mené par le ministère de la culture.

Tableau XXVI-4 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Miss Diobay	Il est l'un des rites les plus vivants associés au Xooy. Il est confronté à l'absence de *saltigués,* de tambour major *(paar)* qui se font rares à cause de la religion, défaut d'anonymat dans les déclarations après le xoy, média (diffusion de secrets dans la presse).
Le Xooy de Diakhao ou Yaa mack	Rite divinatoire pratiqué chaque année à la veille de l'hivernage. Cette pratique très chère à la communauté sérère souffre de la floraison de xoy et de la disparition des saltigués et de rois. Cette grande cérémonie de voyance sérère est inscrite sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
Ndiom sérère	Ndiom ou lutte traditionnelle sérère est un sport sans frappe qui met aux prises les garçons des différents villages. Ce patrimoine culturel fait face à des difficultés parmi lesquelles : La cherté de l'organisation de séances de lutte (logistique et cachets de lutteurs), la reconversion de lutteurs dans la lutte avec frappe. Cette situation a pour cause directe la rareté des lutteurs spécialistes du ndiom.
Le Kagnaleng	Rite de fécondité : il a pour but de vaincre la stérilité des femmes et ou gardé en vie les bébés de celles qui font régulièrement des fausses couches. Malgré ses vertus thérapeutiques, le kagnaleng est menacé de nos jours par la religion.
Le Ndiagnar	Danse traditionnelle de réjouissance dans les iles du Saloum.
Le Diambadon	Pour manifester leur émotion lors des initiations dans le village de Toubacouta, tous les hommes se réunissaient pour danser au Diambadon. Aujourd'hui, le « Diambadon » garde les mêmes rythmes et chansons d'avant mais il est organisé lors des grandes festivités du village.
Nduut	Initiation des garçons et des jeunes mariés. Ce rite marquant le passage de l'enfance à l'âge adulte, a pour objectif d'inculquer une bonne éducation aux jeunes et de valoriser les vertus telles que le courage et l'honneur. Le Ndut se déroulait en saison non pluvieuse et fut organisé pour la dernière fois en 1968 dans le village de Mbissel. Depuis cette date le Ndut n'est plus célébré en raison de l'indisponibilité des jeunes durant l'année scolaire.
Ndoom	Cérémonie de tatouage (gencives, lèvres et menton). Elle est principalement d'ordre esthétique et thérapeutique et est pratiquée par les femmes. Cette pratique culturelle ne faiblit pas malgré la modernité et sublime le courage chez la femme.

Source : Centre Culturel Régional de Fatick

XXVII.3.3. ACTIVITES CULTURELLES

Les activités culturelles menées dans la région sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

Tableau XXVI-5 : Répertoire des activités culturelles de la région en 2019

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Juin	**le Xooy**	Fatick et Diakhao	Il est tenu régulièrement à la veille de l'hivernage. Néanmoins, on constate une multitude de xooy au niveau de la région ce qui impacte négativement sur la pratique et divise les adeptes.
Octobre / Novembre	**Le festival Niumy Badiya**	Toubacouta	C'est un festival transfrontalier entre le Sénégal et la Gambie qui suscite beaucoup d'engouements et participe au développement du tourisme dans cette localité. Il se tient chaque année. Nonobstant son importance culturel et économique, le festival n'a pas de date fixe et l'agenda des festivités peut changer.
Mai	**Les Journées culturelles du log**	Log	Une activité vivante très attendue des populations. Cependant, les moyens alloués à cette activité doivent être renforcés. Il faut aussi une date fixe à ces journées culturelles pour mieux stabiliser l'agenda culturel régional.
Mai /Juin	**Le festival de Foundiougne**	Foundiougne	le Festival de Foundiougne plus connu sous le label « FESFOU » est aujourd'hui l'un des événements les plus dynamiques et constants de la région de Fatick. La formation des promoteurs en entreprenariat culturel et la levée de fonds s'impose pour sa pérennité Doter la région d'une grande scène équipée (son, lumière et podium mobil, rideaux de scène, tapis de danse)
Février	**Festival OKHET/KAYANIOR**	Fimela	L'arrondissement de fimela abrite chaque année ce festival. Il couvre une période de trois jours et offre un cadre d'échange culturel entre Joola et Sérère. Encore très dynamique mais souffre de manque de moyens financiers pour sa mise en œuvre.
	Le festival Slam et poésie	Foundiougne	C'est une activité d'envergure nationale de promotion du slam et de la poésie (au moins un participant par région). La sous région aussi est

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
Chaque année			représentée (Mali, Gabon, Mauritanie, Burkina).. C'est un festival qui fédère et mérite d'être soutenu.
Juillet	**Miss Diobaye**	Fatick (Ndiaye Ndiaye)	Fête annuelle de la chasse célébrée à la veille de l'hivernage. Elle est très populaire et mobilise du monde.
Décembre	**Festival de rap**	Tattaguine	Il est organisé par « Sine Production » et regroupe les rappeurs de Fatick. Il bénéficie de l'appui financier du FDCU..
Lundi qui précède le Xooy	**Sem**	Fatick	Rite pré hivernal fait par les femmes (problématique de l'approche genre dans la société, rôle prépondérant de la femme dans la cosmogonie africaine).
Août	**Les 72 heures de Loul séssene**	Loul Séssène	Elle est tenue régulièrement depuis 1972 et a vu le passage de beaucoup d'artistes Yandé codou, Mbissane diagne, Simon Séne, Mbaye Ndiaye et Mayé Ndep. Problèmes majeurs : communication de l'évènement, logistique adéquate, portage institutionnel.
Décembre	**FESNAC**	Tournant	Organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication sur compétition des disciplines : danse, musique, théâtre. La région de Fatick est candidate pour les éditions à venir.

Source : Centre Culturel Régional de Fatick

XXVII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XXVII.4.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

1. En matière de tourisme

- Le PNDS 76 000ha accueille plus de 250 espèces d'oiseaux ; 1er site RAMSAR transfrontalier en Afrique de l'ouest avec le PNN en Gambie ;
- L'île aux oiseaux abrite le quart de la population mondiale de sternes royales et la plus grande colonie nidificatrice ;
- Des tumuli et les amas coquilliers (218) recensés dans 96 sites dont le plus important est Diorum Bu Mag ; témoins d'une histoire vieille de 3000 ans ;
- L'Ile de Sipo qui abrite la seule reine actuelle et son AMPC de Bamboung avec des espèces emblématiques telles que: pélican gris, héron Goliath, limicole, guib harnaché, singe vert, hyène tachetée, serval, dauphin à bosse, lamantin, crocodile ;

- Le Reposoir aux oiseaux près de Soucouta : nid douillé de pélican, aigrette, cormoran, tisserin ;
- La Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin: riche de son patrimoine culturel et cultuel (bois sacrés ou pangols), les puits de sel, des bolongs et mangrove, hyène tachetée, goéland, tortue marine, sterne royale, spatule et limicole, pélican, aigrette, rollier d'Abyssinie …
- La réserve animalière de Fathala; sanctuaire de la grande faune (girafe, lion, rhinocéros, buffle, phacochère, élans de Derby; cob de fassa, hypodrague, gib harnaché, singe…
- Les puits de sel de Soum, de Palmarin et de Niodior ;
- Le musée MAHICAO où près de 500 œuvres d'art originales et anciennes sont exposées,
- L'écomusée de Diakhao qui retrace la royauté dans le Sine avec ses huit royaumes, l'organisation spatiale politique, sociale et économique, les rites et croyances (xooy et Ndut);
  La maison natale du poète président à Djilor

2. En matière de culture

- Diversité culturelle (ethnique, rites et cérémonies culturels très variés).
- Sites, monuments historiques et infrastructures culturelles (Maison royale Diakhao, Bibliothèque de la famille DEME à Sokone, Centre d'interprétation de Toubacouta, Mausolées de Mabadiakhou BA et du Bour Sine Coumba Ndoffène DIOUF Fa Maak ,…).

XXVII.4.2. CONTRAINTES

1. En matière de tourisme

- Le manque de centre de formation en hôtellerie et en tourisme ;
- Difficile accès dans certains sites ;
- Le manque d'accompagnement du secteur de l'artisanat;
- Le manque de promotion interne du tourisme ;
- La prolifération de guides et d'établissements irréguliers ;
- La non implication des collectivités dans la prise en charge : l'éclairage public ; la sécurité et l'assainissement ;
- Le faible accompagnement du syndicat d'initiative pour contribuer efficacement dans la promotion du secteur ;
- La Faible couverture de réseaux d'eau, d'électricité, de téléphonie et d'internet dans certaines zones touristiques (Ndangane, Palmarin, Toubacouta) ;
- Le manque d'harmonisation des tickets de visites dans les AMP ;
- La forte érosion côtière ;
- Le manque de supports de promotion (audiovisuels, dépliants, flyers brochures…)
- L'inexistence d'une cartographie des objets extraits des fouilles à Diorum bu Mag.

2. En matière de culture

- Manque de formation des acteurs,
- Faible implication des collectivités locales,
- Insuffisance d'infrastructures culturelles (salle de spectacles, studio d'enregistrements, musée…).

XXVII.4.3. PERSPECTIVES

1. En matière de tourisme

- Le développement de l'écotourisme inscrit dans le PSE, reste le projet phare de l'Etat dans la région de Fatick.

2. En matière de culture

- Centre Culturel ;
- Formation des acteurs dans les différents corps de métier ;
- Renforcement et démultiplication des infrastructures culturelles ;
- Professionnalisation des acteurs du secteur ;
- Relance des activités de l'orchestre régional ;
- Affiliation aux organisations interprofessionnelles (SODAV, ARCOTS, AMS, AIM, Africulturban…) ;
- Création d'un festival régional interculturel articulé au tourisme ;
- Accompagnement et soutien des initiatives privées par les différents fonds disponibles au Ministère de la Culture et de la Communication et par le biais de la coopération ;
- Valorisation des sites et monuments historiques.

CONCLUSION GENERALE

Le caractère de la population de la région de Fatick met en évidence des enjeux démographiques importants. En effet, la population ne cesse d'augmenter au cours des années. En 2019, elle est prédominée par la gente féminine et marquée par une forte disparité géographique, une ruralité importante et une extrême jeunesse. Cette situation démographique constitue à la fois un atout pour la région et un défi pour le développement : un atout en termes d'élargissement du marché de consommation des biens et services et un défi pour le développement en termes de demande sociale à satisfaire (santé, éducation, emploi, protection sociale, etc.). Pour rendre bénéfique cette richesse démographique de la région, il est impératif de mettre en place des politiques d'investissements conséquents sur le capital humain.

Sur le plan économique, la région dominée par une espèce de morosité économique caractérisée par une timidité des activités. Celles-ci restent d'ailleurs dominées par l'agriculture, l'élevage, la pêche et le tourisme par contre les Services, les microfinances et les banque sont peu développées.

Axée sur les cultures vivrières et de rente, le secteur de l'agriculture a enregistré de bonnes performances en 2019. L'Agriculture, au sens large du terme, est plus pratiquée en zone rurale. Les superficies, la production ainsi que les rendements de toutes les spéculations ont globalement subi une progression importante. Ceci est essentiellement dû à l'acquisition d'importants matériels agricoles, d'engrais et de semences combinée à la performance de la pluviométrie.

La région dispose des atouts et des potentialités très importants en Élevage. Cependant, ce secteur éprouve d'énormes difficultés pour le dénombrement de l'effectif du cheptel. Ainsi, l'effectif estimé du cheptel de la région en 2019 connait un accroissement par rapport à l'année 2018. Cela contribue fortement à la hausse de la production de la viande et également de la production contrôlée de cuirs et de peaux. Le solde migratoire du bétail a accusé en 2019. Il en est de même pour les volailles.

Le tourisme recèle d'énormes potentialités et occupe une place de choix dans le tissu économique de la région. En effet, les structures d'hébergement touristique ont augmenté en 2019. Par conséquent, une augmentation du nombre de lits et de chambres a aussi été notée.

L'activité artisanale présente de réelles potentialités de par sa diversité et tente de s'organiser autour de la chambre des métiers. En 2019, le nombre d`artisans inscrits à la chambre des métiers a connu une hausse quel que soit le statut juridique. La plupart d'entre eux évoluent dans le domaine de la production.

Le commerce est caractérisé par l'offre proposée par les détaillants. Ainsi, le commerce en gros n'est pas beaucoup pratiqué dans la région. Le nombre de marchés hebdomadaires (loumas) et permanents n'a pas évolué entre 2018 et 2019.

En ce qui concerne la santé, la plupart des infrastructures sont construites avant 2019. Elles sont plus concentrées dans les départements de Fatick et Foundiougne. Le bilan des programmes de santé révèle une performance plus ou moins bonne au niveau des districts sanitaires.

Pour ce qui est de l'éducation, les structures de prise en charge de la petite enfance, les écoles primaires et les établissements moyen et secondaire général ont augmenté en 2019. Concernant l'intensité scolaire, le Taux brut de Préscolarisation a augmenté en 2019, de même que le Taux Brut de Scolarisation (TBS) à l'enseignement secondaire (2^{e} cycle). Par contre, la région enregistre une baisse du TBS à l'élémentaire et au 1er cycle. Quant aux résultats des examens du CFEE, du BFEM et du BAC, ils sont meilleurs en 2019 qu'en 2018. Selon le sexe, le taux de réussite est en faveur des filles pour le CFEE et en faveur des garçons pour le BFEM et le baccalauréat.